



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

12

Mal-Juin-Juillet-Août 1977

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

MAI-JUIN-JUILLET-AOUT 1977

SOMMAIRE

Décès de Son Altesse Royale le Prince Charles de Luxembourg	1
La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg	3
La Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés européennes	4
L'Élection des Représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct	5
L'inauguration d'un Buste Jean Monnet à Luxembourg	8
« L'Europe, son avenir, ses chances », par Monsieur Gaston Thorn	9
La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord les 10 et 11 mai 1977 à Londres	11
L'inauguration de la 30 ^e Foire Internationale	12
« Der Eurobondmarkt in Luxemburg », par Monsieur Edmond Israel	18
Nouvelles diverses	20
Mémorial	25
Chambre des Députés	31
Le Mois en Luxembourg	34

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

Décès de Son Altesse Royale le Prince Charles de Luxembourg

Son Altesse Royale le Prince Charles est décédé inopinément par suite d'une crise cardiaque dans sa propriété près de Florence, mardi, le 26 juillet 1977. Son Altesse Royale le Prince Charles de Luxembourg était né le 7 août 1927 au Château de Berg comme fils cadet de Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince Félix de Luxembourg, Prince de Bourbon Parme. Il a épousé le 1^{er} mars 1967 Joan Douglas Dillon, fille de l'Honorable C. Douglas Dillon, ancien secrétaire du Trésor des Etats-Unis d'Amérique.

Le Prince Charles a fréquenté l'école à Luxembourg et en Belgique. Parti en exil le 10 mai 1940, avec sa famille, il a poursuivi ses études pendant la deuxième guerre mondiale à Montréal, Québec et New York. Le Prince est retourné dans le pays avec sa famille après les événements de la deuxième guerre mondiale. Trop jeune pour le service militaire, il a été attaché à la Croix-Rouge luxembourgeoise et a participé activement au rapatriement des Luxembourgeois déportés dans les prisons et camps de concentration nazis. Il a continué ses études à l'université de Louvain où il a été promu licencié en sciences politiques et sociales. Après son service militaire à Aldershot en Grande-Bretagne, il est nommé officier de l'armée luxembourgeoise où il détenait le rang de Colonel honoraire.

Le Prince Charles a été membre de la délégation luxembourgeoise auprès des Nations unies à New York pendant la session de 1957. De 1959 à 1962, il a été Président du Comité de Développement économique dont le centre principal était établi aux Etats-Unis d'Amérique. A ce titre il a déployé une activité et un dévouement à toute épreuve en vue de la diversification économique du Grand-Duché. Cette mission a eu un succès considérable qui a été concrétisé par l'implantation de diverses industries américaines dans le pays.

Depuis 1969, Son Altesse Royale le Prince Charles était membre du Conseil d'Etat. Son Altesse Royale a en outre déployé une grande activité sur le plan de la Protection civile et montré un intérêt particulier pour les sports au Grand-Duché. Parmi les présidences, présidences d'honneur et patronages détenus par Son Altesse Royale le Prince Charles, relevons

notamment : Président du comité de développement économique, président du comité de patronage de la Foire internationale de Luxembourg, président d'honneur et inspecteur général de la Protection civile, président d'honneur de l'Union nationale des Officiers de Réserve, président d'honneur de l'Amicale de la Gendarmerie, président d'honneur des Rotary Clubs du Grand-Duché, président d'honneur du cercle d'escrime des forces armées luxembourgeoises, président d'honneur du St-Hubert-Club, président d'honneur du Golf-Club Grand-Ducal, président du Conseil d'administration de l'Union des Banques Suisses (Luxembourg), membre du Conseil d'administration de la National Insurance Company.

La dépouille mortelle de Son Altesse Royale le Prince Charles fut exposée au Palais de Luxembourg vendredi, le 29 et en la Cathédrale de Luxembourg samedi, le 30 juillet 1977. Les funérailles ont eu lieu dans l'après-midi du samedi en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale la Princesse Joan de Luxembourg, de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, de Sa Majesté le Roi Baudouin, du Grand-Duc héritier Henri, de Monsieur et Madame Douglas Dillon, de Monsieur Clarence Dillon, des membres des Maisons de Leurs Altesses Royales, des représentants du corps diplomatique, des Communautés européennes, de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la Justice, de la Ville de Luxembourg, des administrations de l'Etat, d'un grand nombre d'associations ainsi que de sociétés industrielles, financières et commerciales luxembourgeoises et étrangères.

La Messe de Requiem fut célébrée par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, tandis que le programme musical fut exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de l'Abbé René Ponchelet et par la Musique militaire grand-ducale, sous la direction du Capitaine Pierre Nimax, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

Après le service funèbre, la dépouille mortelle de Son Altesse Royale le Prince Charles fut déposée dans le caveau de la Famille grand-ducale à la Crypte de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'introduction prononcée par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, lors du « Requiem » pour Son Altesse Royale le Prince Charles :

Altesses Royales,

Si nous sommes réunis en cette cathédrale, c'est pour entourer de notre sympathie respectueuse Votre auguste Famille qui vient d'être jetée dans le deuil par le décès subit de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg. Qu'en cette heure douloureuse notre présence soit au delà d'une marque d'attachement loyal et sincère à notre Maison Souveraine, un geste de gratitude pour Celui qui nous a quittés et qui, personne ne l'ignore, a bien mérité du pays.

Nos cœurs n'arrivent pas à comprendre la brutalité de cette mort. Mais la foi nous tourne vers le Seigneur, mort et ressuscité pour nous. En effet, Saint Paul nous dit, que celui qui a ressuscité le Seigneur Jésus, nous ressuscitera, nous aussi, avec Jésus et il nous placera près du Seigneur pour être avec lui pour toujours. C'est pourquoi nous ne perdons pas courage, même au milieu de cette dure épreuve.

Nous croyons à la vie éternelle et avec notre frère défunt nous y mettons toute notre espérance. C'est cette espérance qui nous reconforte. C'est elle qui anime l'Eglise, communion fraternelle dans le corps du Christ entre tous les baptisés. C'est l'espérance qui amène l'Eglise à offrir pour ses membres défunts les suffrages de sa prière et de son action eucharistique, sacrement de la mort et de la résurrection du Christ et des chrétiens.

Avant d'écouter la Parole du Seigneur et de célébrer son sacrifice eucharistique, recueillons-nous un moment. Pensons à tout ce que nous avons vécu avec notre frère disparu, à ce qu'il était pour nous et à ce qu'il est maintenant pour Dieu. Et pleins de confiance en la miséricorde de ce Dieu infiniment bon implorons pour nos fautes et nos péchés son pardon par le chant du Kyrie.

Parmi les nombreux télégrammes de condoléances qui furent envoyés au Palais de Luxembourg, nous reproduisons ceux du Président de la Chambre des Députés et du Président du Gouvernement luxembourgeois.

Son Altesse Royale
Madame la Princesse Joan de Luxembourg
Palais de Luxembourg - Luxembourg

A l'occasion du décès de Votre auguste époux, Son Altesse Royale le Prince Charles de Luxembourg, je Vous exprime, au nom des membres de la Chambre des Députés et en mon nom personnel, mes sentiments de plus sincères et profondes condoléances.

René Van den Bulcke,

Président de la Chambre des Députés

Son Altesse Royale
Madame la Grande-Duchesse Charlotte
Palais de Luxembourg - Luxembourg

Je vous assure au nom de la représentation nationale des vifs regrets qu'éprouve le peuple luxembourgeois de voir disparaître Votre auguste fils, Son Altesse Royale le Prince Charles de Luxembourg, et je Vous exprime mes sentiments de plus sincères et profondes condoléances.

René Van den Bulcke,
Président de la Chambre des Députés

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse de Luxembourg
Palais de Luxembourg - Luxembourg

Au nom des membres de la Chambre des Députés et en mon nom personnel j'exprime à Vos Altesses Royales nos sentiments de condoléances émues à l'occasion du décès de Votre auguste frère, Son Altesse Royale le Prince Charles de Luxembourg. Le peuple luxembourgeois gardera du vénéré défunt un souvenir inaltérable.

René Van den Bulcke,
Président de la Chambre des Députés

Son Altesse Royale
la Princesse Joan de Luxembourg
Château de Fischbach

La nouvelle du décès de Son Altesse Royale le Prince Charles, Votre mari, remplit le Gouvernement luxembourgeois d'une profonde tristesse. Il s'incline devant la mémoire de celui qui se distinguait par sa générosité et qui a bien mérité de sa patrie. Au nom du Gouvernement et en mon nom personnel je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos vives sympathies et de l'assurance de nos condoléances très émues.

Gaston Thorn

Son Altesse Royale
Madame la Grande-Duchesse Charlotte
Château de Fischbach

Profondément émus par la triste nouvelle du décès de Son Altesse Royale le Prince Charles, Votre fils bien-aimé, le Président et les Membres du Gouvernement prient Votre Altesse Royale d'agréer l'expression de leur vive sympathie et l'assurance de leurs condoléances profondément émues. Ils garderont du défunt le souvenir d'un homme d'une grande générosité et qui a bien mérité de sa patrie.

Gaston Thorn

Son Altesse Royale le Grand-Duc
Palais grand-ducal - Luxembourg

C'est avec profonde émotion que le Gouvernement a eu connaissance du décès de Son Altesse Royale le Prince Charles, Votre frère. Au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, je tiens à Vous exprimer les sympathies les plus vives et les condoléances sincèrement émues. Ils garderont du défunt le souvenir d'un homme généreux et ils n'oublieront jamais les grands mérites que le Prince Charles a eus pour notre Grand-Duché de Luxembourg.

Gaston Thorn

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

Comme chaque année de nombreuses festivités et manifestations publiques ainsi que des cérémonies militaires et religieuses marquèrent dignement la Fête nationale luxembourgeoise.

La veille de la Fête Nationale Radio-Luxembourg a diffusé au cours de son programme en langue luxembourgeoise sous le titre « La nation en 1977, communauté européenne — communauté nationale », une émission réservée aux partis politiques luxembourgeois et à laquelle participaient pour le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat, pour le Parti Démocratique Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, pour le Parti Chrétien-Social Monsieur Jacques Santer, député, président du PCS, pour le Parti Social-Démocrate Monsieur Fernand Georges, 1^{er} Vice-président du PSD et pour le Parti Communiste Luxembourgeois Monsieur René Urbany, député, président du PCL.

A Luxembourg-ville le programme des manifestations prévoyait la veille de la Fête Nationale un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants et le Directeur des trois Corps de la Force Publique, c'est-à-dire l'Armée, la Gendarmerie et la Police, en présence de détachements militaires. La musique militaire et un détachement de l'armée se sont rendus ensuite devant le Palais grand-ducal où une aubade eut lieu avec la participation de diverses organisations de jeunesse et de plusieurs corps de musique. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, la Princesse Marie-Astrid et le Prince Guillaume répondirent du haut du balcon du Palais grand-ducal par de larges signes de la main à l'ovation de la foule.

Le même soir, des concerts furent donnés à la Place Guillaume et à la Place d'Armes. A la tombée de la nuit un magnifique feu d'artifice fut tiré des hauteurs du Fetschenhof. La journée s'acheva par un bal populaire au Cercle municipal.

La journée du 23 juin débuta par la traditionnelle prise d'armes à la Place Guillaume. Après l'arrivée du Commandant de l'Armée, le lieutenant-colonel Jean Betz, et du Ministre de la Force publique, Monsieur Emile Krieps, le Grand-Duc fut accueilli aux accents du « Wilhelmus ». Le Souverain passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite, avec le Commandant de l'Armée et le Ministre de la Force Publique, à la tribune d'honneur, où on remarquait également les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-officiers représentant les corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

La cérémonie de la prise d'armes fut clôturée par le défilé des troupes, avec la participation de deux compagnies de l'Armée avec drapeau et musique, un détachement de la Gendarmerie et un détachement de la Police.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean

Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, la Princesse Marie-Astrid et le Prince Guillaume.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des Mouvements patriotiques etc.

Voici la liste des chefs de mission diplomatiques qui assistaient au Te Deum, accompagnés des membres de leur Ambassade : Son Exc. le Nonce Apostolique, Leurs Excellences les Ambassadeurs des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, République Fédérale d'Allemagne, République Démocratique Allemande, Etats-Unis d'Amérique, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Empire Centrafricain, Chili, Chypre, Corée, Cuba, Egypte, Espagne, France, Ghana, Grèce, Guatémala, Hongrie, Inde, Irak, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Libéria, Malaysia, Madagascar, Maroc, Ile Maurice, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, URSS, Uruguay, Vénézuéla, Yougoslavie, Zaïre; Messieurs les Chargés d'affaires a. i. de Côte d'Ivoire, du Danemark, du Gabon, de Grande-Bretagne, d'Indonésie, d'Iran, du Niger, de Nigéria, de Sierra Léone, de Suisse, de Turquie, du Vietnam; Monsieur le Ministre plénipotentiaire de Monaco.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'armée au lieu-dit « Trois Glands ».

Dans l'après-midi eut lieu à la Place d'Armes une grande fête populaire comprenant des concerts, des attractions et des chants.

Dans beaucoup d'autres localités du pays des manifestations patriotiques auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale.

Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale était marquée comme chaque année par de brillantes réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

La Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés européennes

Les 4 et 5 mai 1977, Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés européennes, a fait une visite officielle à Luxembourg. Le programme de la visite officielle prévoyait le 4 mai en début de soirée des entretiens en tête-à-tête avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères. Dans la soirée un dîner fut offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur de Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés européennes.

Dans la matinée du 5 mai, Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés européennes, a été reçu en audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais de Luxembourg.

Après un déjeuner de travail au Château de Senningen, Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés européennes, et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, ont rencontré les représentants de la presse au Centre de conférences du Kirchberg.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au cours du dîner offert en l'honneur du Président de la Commission des Communautés européennes :

Mr. President,

I'm glad and honoured to welcome you tonight on your first official visit to the capital of Luxembourg, a city in which you can hardly count as a stranger as it is also, and we are very proud of it, in a very real sense one of your capitals.

You come to Luxembourg at a time of great concern for the future of Europe : a month after the European Council's meeting in Rome, a fortnight after your talks with President Carter and a few days before the Western Economic Summit Meeting in London.

Recalling last Council's meeting in Rome I must admit, that it was a somewhat outstanding, extraordinary event, not only because of the celebration in such a naturally grandiose decor of the twentieth anniversary of the Treaties of Rome, but also because a problem, artificial and almost unreal as it may have seemed to many, but which touched on the very reality and credibility of what we are trying to achieve together, created such drama and suspense before finally reaching the only sensible solution, the one that will send you as representative, together with the President of the Council, of the Community to the Western Economic Summit next week-end in London.

So for the first time the Commission will sit in on an Economic Summit meeting and I hope it will not be for the last time.

By ending on a more positive note, than it began, the Roman meeting differed in many ways from the preceding ones. « It marks something of a new peak in Common Market summit climbing » as the Herald Tribune wrote. A pity it is, though, that we should have needed this disagreement in the first place to claim a success afterwards. What would have happened if we had been able to concentrate all energies on the North South dialogue for instance or on the solution to our economic in the overall scheme of things and in view of a common goal that the differing interests of individual members can be adequately balanced, that the sacrifices required of each of us make any sense. Let us, by all means, advance pragmatically, but let us not thereby lose sight of where it is that we want to go.

Europe is much more than a customs union, and infinitely more than a free trade area with a few institutional trimmings such as the European Parliament and the Court of Justice. Europe, although it has no common language, no economic, no military unity, has nevertheless a common outlook and a common future to prepare.

It needs a new and strong impulse which I hope it will be given by the direct elections for the European Parliament; these elections may bring the new fresh wind Europe needs so desperately : during the last years indeed we have too easily forgotten that our first goal is to unite the European peoples and not the European nations (Jean Monnet).

To compensate for its lack of internal economic and political cohesion, the EEC has had a series of spectacular successes in its relations with the rest of the world — a pattern of trade and aid deals now covers almost the entire developing world : the commercial weight of the Community on the world scene is ever increasing and the Nine speak with one voice, albeit still a faltering one, on trade matters not only to Tokyo or Washington, but to the Third World. In giving generous aid, in showing solidarity we are not after new empires and should not aim primarily at saving what is left of old ones — and that is why our aid should be more and more Community-aid and less national. Europe could thus, in a world of political fragility and economic weakness, provide with its well established and tried democratic political system, its flexible and efficient economic management, its historical, cultural values, a peaceful pole of attraction that few if any could match. It's what the world expects of us. It won't allow us very much longer to remain an island of relative prosperity, to haggle over our riches and to

show no sense of purpose about what we want Europe and the world to look like a generation hence.

Europe nowadays is « no such stuff dreams are made of » (I hope Shakespeare will forgive me this quotation); it's not a matter of theory, it's a necessity : Nobody could conceive any single nation of the Community, however great its previous wealth or however glorious its past, assuming the part and the responsibilities of Europe, in the modern world. Confronted with today's problems every single European nation is small and weak and none could go it alone. Together, no purpose, no goal is beyond our reach. But the common interest must be made to prevail.

Constant efforts must be made to force divergent opinions and interests to converge and not to allow them to diverge still further.

Europe is being built not for the sake of one single nation — but for Europe's sake.

It has always been our understanding of the Treaties that the Commission which you preside with so much skill and courage is, in the decision making process, the main advocate and mover of Community interests. You and your colleagues, Mr. President, are the prime architects of those often laborious but essential compromises which keep Europe on the right track. Your work must often be tedious and sometimes even frustrating. I wish you to know that in your European endeavours you will always be able to rely on our unequivocal support. You have already earned our fullest admiration for the determination and wisdom which you so generously bring to your important task.

It is therefore in unqualified and wholehearted sympathy that I raise my glass —and invite our guests to raise theirs — to the good fortunes of our Common Europe, to the success of your task and to your own personal well being and satisfaction. Good luck !

L'Élection des Représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct

Le Grand-Duché a approuvé par une loi du 27 août 1977 la Décision et l'Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, signé à Bruxelles le 20 septembre 1976.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, les textes en question.

*Décision et Acte portant élection des représentants
à l'Assemblée au suffrage universel direct*

DÉCISION

Le Conseil,

formé par les représentants des Etats membres et statuant à l'unanimité,

vu l'article 21 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier,

vu l'article 138 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté économique européenne,

vu l'article 108 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

vu le projet de l'Assemblée,

entendant mettre en œuvre les conclusions du Conseil européen des 1^{er} et 2 décembre 1975 à Rome, en vue de tenir l'élection de l'Assemblée à une date unique au cours de la période mai-juin 1978 a arrêté les dispositions annexées à la présente décision dont il recommande l'adoption par les Etats membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

La présente décision et les dispositions y annexées sont publiées au Journal officiel des Communautés européennes.

Les Etats membres notifient sans délai au Secrétaire Général du Conseil des Communautés européennes l'accomplissement des procédures requises par leurs règles constitutionnelles respectives pour l'adoption des dispositions annexées à la présente décision.

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au Journal officiel des Communautés européennes.

Fait à Bruxelles, le vingt septembre mil neuf cent soixante-seize.

ACTE

portant élection des représentants à l'Assemblée
au suffrage universel direct

Art. 1^{er}

Les représentants, à l'Assemblée, des peuples des Etats réunis dans la Communauté sont élus au suffrage universel direct.

Art. 2

Le nombre des représentants élus dans chaque Etat membre est fixé ainsi qu'il suit :

Belgique	24
Danemark	16
Allemagne	81
France	81
Irlande	15
Italie	81
Luxembourg	6
Pays-Bas	25
Royaume-Uni	81

Art. 3

1. Les représentants sont élus pour une période de cinq ans.

2. Cette période quinquennale commence à l'ouverture de la première session tenue après chaque élection.

Elle est étendue ou raccourcie en application des dispositions de l'article 10 paragraphe 2 deuxième alinéa.

3. Le mandat de chaque représentant commence et expire en même temps que la période visée au paragraphe 2.

Art. 4

1. Les représentants votent individuellement et personnellement. Ils ne peuvent être liés par des instructions ni recevoir de mandat impératif.

2. Les représentants bénéficient des privilèges et immunités applicables aux membres de l'Assemblée en vertu du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes.

Art. 5

La qualité de représentant à l'Assemblée est compatible avec celle de membre du Parlement d'un Etat membre.

Art. 6

1. La qualité de représentant à l'Assemblée est incompatible avec celle de

- membre du gouvernement d'un Etat membre;
- membre de la Commission des Communautés européennes;
- juge, avocat général ou greffier de la Cour de justice des Communautés européennes;
- membre de la Cour des comptes des Communautés européennes;
- membre du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ou membre du Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique;
- membre de comités ou organismes créés en vertu ou en application des traités instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique en vue de l'administration de fonds communautaires ou d'une tâche permanente et directe de gestion administrative;
- membre du conseil d'administration, du comité de direction ou employé de la Banque européenne d'investissement;
- fonctionnaire ou agent en activité des institutions des Communautés européennes ou des organismes spécialisés qui leur sont rattachés.

2. En outre, chaque Etat membre peut fixer les incompatibilités applicables sur le plan national, dans les conditions prévues à l'article 7 paragraphe 2.

3. Les représentants à l'Assemblée auxquels sont applicables, au cours de la période quinquennale visée à l'article 3, les dispositions des paragraphes 1 et 2, sont remplacés conformément aux dispositions de l'article 12.

Art. 7

1. L'Assemblée élabore, conformément aux dispositions de l'article 21 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de l'article 138 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté économique européenne et de l'article 108 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, un projet de procédure électorale uniforme.

2. Jusqu'à l'entrée en vigueur d'une procédure électorale uniforme et sous réserve des autres dispositions du présent acte, la procédure électorale est régie dans chaque Etat membre par les dispositions nationales.

Art. 8

Lors de l'élection des représentants à l'Assemblée nul ne peut voter plus d'une fois.

Art. 9

1. L'élection à l'Assemblée a lieu à la date fixée par chaque Etat membre, cette date se situant pour tous les Etats membres au cours d'une même période débutant le jeudi matin et s'achevant le dimanche immédiatement suivant.

2. Les opérations de dépouillement des bulletins de vote ne peuvent commencer qu'après la clôture du scrutin dans l'Etat membre où les électeurs voteront les derniers au cours de la période visée au paragraphe 1.

3. Dans l'hypothèse où un Etat membre retiendrait pour l'élection à l'Assemblée un scrutin à deux tours, le premier de ces tours devra se dérouler au cours de la période visée au paragraphe 1.

Art. 10

1. La période visée à l'article 9 paragraphe 1 est déterminée pour la première élection par le Conseil, statuant à l'unanimité après consultation de l'Assemblée.

2. Les élections ultérieures ont lieu au cours de la période correspondante de la dernière année de la période quinquennale visée à l'article 3.

S'il s'avère impossible de tenir les élections dans la Communauté au cours de cette période, le Conseil, statuant à l'unanimité après consultation de l'Assemblée, fixe une autre période qui peut se situer au plus tôt un mois avant et au plus tard un mois après la période qui résulte des dispositions de l'alinéa précédent.

3. Sans préjudice des dispositions de l'article 22 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de l'article 139 du traité instituant la Communauté économique européenne et de l'article 109 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, l'Assemblée se réunit de plein droit le premier mardi qui suit l'expiration

d'un délai d'un mois à compter de la fin de la période visée à l'article 9 paragraphe 1.

4. L'Assemblée sortante cesse d'être en fonction lors de la première réunion de la nouvelle Assemblée.

Art. 11

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la procédure unifiée prévue à l'article 7 paragraphe 1, l'Assemblée vérifie les pouvoirs des représentants. A cet effet, elle prend acte des résultats proclamés officiellement par les Etats membres et statue sur les contestations qui pourraient être éventuellement soulevées sur la base des dispositions du présent acte, à l'exclusion des dispositions nationales auxquelles celui-ci renvoie.

Art. 12.

1. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la procédure unifiée prévue à l'article 7 paragraphe 1, et sous réserve des autres dispositions du présent acte, chaque Etat membre établit les procédures appropriées pour qu'au cas où un siège devient vacant au cours de la période quinquennale visée à l'article 3, ce siège soit pourvu pour le reste de cette période.

2. Lorsque la vacance résulte de l'application des dispositions nationales en vigueur dans un Etat membre, celui-ci en informe l'Assemblée qui en prend acte.

Dans tous les autres cas, l'Assemblée constate la vacance et en informe l'Etat membre.

Art. 13

S'il apparaît nécessaire de prendre des mesures d'application du présent acte, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de l'Assemblée et après consultation de la Commission arrête ces mesures après avoir recherché un accord avec l'Assemblée au sein d'une commission de concertation groupant le Conseil et des représentants de l'Assemblée.

Art. 14

L'article 21 paragraphe 1 et 2 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'article 138 paragraphes 1 et 2 du traité instituant la Communauté économique européenne et l'article 108 paragraphes 1 et 2 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique deviennent caducs à la date de la réunion tenue, conformément à l'article 10 paragraphe 3, par la première

Assemblée élue en application des dispositions du présent acte.

Art. 15

Le présent acte est rédigé en langues allemande, anglaise, danoise, française, irlandaise, italienne et néerlandaise, tous les textes faisant également foi.

Les annexes I, II et III font partie intégrante du présent acte.

Une déclaration du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne y est jointe.

Art. 16

Les dispositions du présent acte entreront en vigueur le premier jour du mois suivant la réception de la dernière des notifications visées par la décision.

Fait à Bruxelles, le vingt septembre mil neuf cent soixante-seize.

ANNEXE I

Les autorités danoises peuvent déterminer les dates auxquelles il sera procédé, au Groenland, aux élections des membres de l'Assemblée.

ANNEXE II

Le Royaume-Uni appliquera les dispositions du présent acte uniquement en ce qui concerne le Royaume-Uni.

ANNEXE III

Déclaration ad article 13

Il est convenu que, pour la procédure à suivre au sein de la commission de concertation, il sera fait recours aux dispositions des paragraphes 5, 6 et 7 de la procédure établie par la déclaration commune de l'Assemblée, du Conseil et de la Commission en date du 4 mars 1975.

Déclaration du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne déclare que l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct s'appliquera également au Land de Berlin. Eu égard aux droits et responsabilités de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique, la chambre des députés de Berlin élira les représentants aux sièges revenant au Land de Berlin dans les limites du contingent de la République fédérale d'Allemagne.

L'inauguration d'un Buste Jean Monnet à Luxembourg

Le 4 mai 1977 a eu lieu au Bâtiment Jean Monnet au Kirchberg l'inauguration d'un buste de Jean Monnet, Premier Président de la Haute Autorité de la CECA, buste qui fut offert par l'Association Internationale des anciens des Communautés européennes au Président de la Commission des Communautés européennes.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés européennes, de Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, de représentants des institutions européennes, du corps diplomatique et de nombreuses autres personnalités.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Jacques Lelièvre, Président de l'Association Internationale des anciens des Communautés européennes, Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés européennes et par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après l'allocution de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement :

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

En tant qu'admirateur fervent de Jean Monnet, je suis heureux et fier d'assister aujourd'hui à cette cérémonie d'inauguration. Je tiens à présenter mes hommages respectueux à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, qui par leur présence ont voulu témoigner à nouveau le grand intérêt qu'ils accordent aux idées européennes ainsi que leur amitié pour Jean Monnet.

En tant que Président du Gouvernement luxembourgeois, je me réjouis tout particulièrement que l'Association Internationale des Anciens des CE ait retenu la ville de Luxembourg pour y honorer ce grand Européen qu'est Jean Monnet et pour y tenir leur colloque, auquel je suis heureux de participer et qui, je l'espère, sera fructueux et intéressant.

Luxembourg qui a eu le privilège d'accueillir, dès les tout premiers débuts de la Communauté bon nombre d'institutions européennes, de nos jours, se partage avec Strasbourg le droit d'abriter les sessions du Parlement Européen et est devenu un véritable carrefour européen. Le plateau du Kirchberg où loge la Cour de Justice, et où bientôt nous allons accueillir la Cour des Comptes, en quelques années s'est transformé en une véritable plateforme internationale. Comme on était loin de se douter du rôle de Luxembourg, il y a 25 ans, lorsqu'après 18 heures de marchandages, le Ministre luxembourgeois Bech proposa que « le travail commence aussitôt à Luxembourg ».

Jean Monnet, premier président de la Haute Autorité, débarqua donc avec sa petite équipe d'environ 30 hommes à Luxembourg où sans tarder il s'attela

à la tâche gigantesque qui consistait à réduire les difficultés entre nations européennes, à les réconcilier en installant entre elles une nouvelle forme de rapports, semblable à celle qui a été établie entre les citoyens de n'importe quel pays démocratique — une égalité organisée au sein d'institutions communes.

Afin d'atteindre l'objectif qui était de suppléer aux idées nationalistes, génératrices de désordres et de misères, l'idée de solidarité européenne, afin de vaincre la méfiance, Jean Monnet dans ses rapports quotidiens (avec le vice-président Etzel) avec ses collaborateurs, y a contribué pour sa part, en instaurant « une forme inconnue jusque là de relation de peuple à peuple la plus simple, la plus féconde, celle de la porte ouverte et de l'explication franche ».

Afin de garantir l'homogénéité de son équipe, ce fut Monnet qui veilla au recrutement de ses nouveaux collaborateurs en les examinant personnellement. S'inspirant du secrétariat de la SDN, il voulait pour l'Europe, un « moteur léger mais efficace ». Toutes les règles, il fallait les inventer, afin de défaire avec patience et méthode les nœuds gardiens de discriminations nationales, et de relier tant bien que mal des industries nationales souvent hétéroclites et rivales, de faire fusionner des intérêts jusque là diamétralement opposés.

Non seulement il fallait établir les bilans des différentes productions et aider à mettre en place les autres institutions, mais en évitant le danger de se cloisonner — de se replier — il fallait encore nouer des contacts de plus en plus nombreux avec l'extérieur. Il s'agissait en effet de vaincre l'hostilité, les réticences dans les secteurs de la politique, de l'administration, de l'université, des syndicats, des affaires.

Ce fut Jean Monnet qui se mit à la tâche souvent fatigante et rébarbative d'enseigner patiemment, inlassablement aux hommes politiques, la méthode pour que se forme la conscience commune, catalyseur des forces vives de l'Europe.

Les premiers résultats de la fusion des marchés du Charbon et de l'acier, les premières expériences audacieuses sur le plan social : les conditions de réadaptation des travailleurs, les programmes de maisons ouvrières ne manquèrent pas d'éveiller l'intérêt de toutes les grandes centrales ouvrières. Les syndicats libres et les syndicats chrétiens des 6 pays ne tardèrent pas à créer à Luxembourg des bureaux de liaison fort actifs, et au sein du Comité consultatif leurs délégués discutèrent à égalité avec les producteurs.

Ce comité consultatif qui en somme était le précurseur des tripartites de nos jours, d'après Jean Monnet « ne fut jamais lieu d'affrontement, mais apportera la preuve que des transformations psychologiques considérables, que certains cherchent à travers des révolutions violentes peuvent intervenir pacifiquement, si l'on oriente l'esprit des hommes vers le point où ils convergent »; car expliqua Monnet à

ceux qui s'étonneraient de ces succès, « que vous les mettez en face du même problème et les chargez de le résoudre, ce ne sont plus les mêmes hommes ».

L'échec de la CED qui marqua un brusque arrêt, dans cette construction concrète et réaliste, dans cette marche vers une Europe intégrée, dans la vie de Jean Monnet signifia la fin de cette période « de la capitale de Luxembourg ».

Or Jean Monnet n'était pas homme à résigner ou à se laisser décourager par les difficultés nouvelles. Comprenant que l'obstacle sur la voie de l'Europe était la résistance politique, Jean Monnet résolut de l'attaquer de front et « d'obtenir de la souveraineté qu'elle délèguât la souveraineté — de s'occuper des moyens de faire que les forces publiques ne fussent nulle part les freins, mais partout les moteurs de l'Europe ».

Afin d'être libre de ses actes, il démissionna et fonda le Comité d'Action. Ce réseau composé d'hommes politiques, de syndicalistes et d'industriels s'occupa à veiller à l'infiltration des idées nouvelles, à étendre leur influence sur les gouvernements, les économies et l'opinion publique. En préparant pas à pas les nouvelles réalisations concrètes, il assura la continuité de l'œuvre entreprise par Jean Monnet, la construction progressive d'une Europe nouvelle.

« L'Europe, son avenir, ses chances »,

par Monsieur Gaston Thorn

Dans la « Revue de Droit Prospectif » (N° 3/77), éditée par l'Association des Etudiants en Doctorat de l'Université d'Aix-Marseille III, a paru sous le titre « L'Europe : son avenir, ses chances » un article de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article.

L'Europe : son avenir, ses chances

« La mise en commun des productions du charbon et de l'acier changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les victimes. » R. Schuman.

Originaire de ces régions limitrophes, je ne puis donc me désintéresser du sort de ce qu'on a appelé la plus grande œuvre pacifique de ce siècle — la construction d'une Europe nouvelle, basée à l'origine sur la réconciliation de 2 grandes nations, la France et l'Allemagne, et la mise en commun de 2 produits, le charbon et l'acier, que Jean Monnet a appelés « les nerfs de la guerre ». Certes les temps ont changé depuis.

Plus de 30 ans de paix et de prospérité nous ont fait oublier les horreurs et les misères de la deuxième guerre mondiale qui a éclaté à une époque où les nations ont cru trouver leur salut dans un nationalisme exalté et ont refusé toute tentative sérieuse de concertation et de coopération internationale.

« Continuez à faire l'Europe, et nous vous suivrons. » Le don de persuasion, le rayonnement de Jean Monnet, ne peuvent être mieux prouvés à mon avis que par cette adhésion inconditionnelle du Président du DGB qu'il rencontra à Luxembourg au cours des derniers jours de 54.

Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs. C'est à dessein que je n'ai pas, devant un parterre d'amis et de militants convaincus, voulu faire un discours programmatique sur les difficultés de l'Europe et sur son avenir. Il m'a semblé en effet que de l'évocation de Jean Monnet, de son génie, de son œuvre se dégagent d'eux-mêmes des enseignements qui restent valables de nos jours et que nous ferions bien de toujours nous rappeler.

J'ose espérer que ceux qui en ces lieux travaillent à l'Europe, s'arrêteront parfois devant ce buste de Jean Monnet et qu'un peu de son esprit, de sa méthode et de son énergie les inspire et stimule leur ardeur. Qu'au-delà il contribue à augmenter le nombre de ceux qui sont convaincus que l'unité des peuples européens réunis dans les Etats de l'Europe, est le seul moyen de maintenir le niveau de vie et la paix, que cette unité est le grand espoir et la chance de l'Europe.

En préconisant avec Denis de Rougemont que « l'Europe est plus ancienne que ses nations, qu'elle a fomenté le monde, qu'elle n'est pas un expédient moderne, mais un idéal qu'approuvent depuis mille ans, tous ses meilleurs esprits », on risque de se voir traité de rêveur incorrigible.

Et pourtant de nos jours, l'intégration politique de l'Europe est une nécessité absolue : c'est la politique qui doit unir, alors que l'économie, surtout quand elle est en crise, ne cesse de susciter de multiples tentations d'un retour au protectionnisme, risque de dresser à nouveau entre les nations des barrières que nous venons à peine d'abattre.

Face à la récession, se traduisant par une inflation rebelle et par un chômage qui risque de devenir permanent, nous trouvons répandus partout les sentiments de méfiance, d'incertitude sur l'avenir, aggravés encore par la renaissance d'égoïsmes nationaux ainsi que la nostalgie d'époques de grandeur nationale pourtant bien révolues.

La construction de l'Europe se heurte à l'indifférence et souvent aussi à l'ignorance, mais ce qui est plus grave encore, au manque de volonté politique des différents gouvernements.

L'idée européenne, malgré tout, continue de subsister et de se manifester. Les débats nombreux et souvent violents au sujet des élections au suffrage

universel du Parlement Européen le prouvent. Cette décision qu'il a fallu attendre pendant 20 longues années, n'est ni une « réformette » ni une « révolution », mais l'application pure et simple d'engagements solennellement souscrits et dûment ratifiés par chacun de nos Etats dès les traités de Rome et de Paris.

Est-il besoin de rappeler à ceux qui redoutent que le Parlement Européen ne mette en péril l'indépendance de leur pays, que Robert Schuman déjà qualifiait les souverainetés nationales « d'anachronismes », que Jean Monnet déjà avait fait remarquer à de Gaulle : « Vous parlez de grandeur, mon Général, alors que nous sommes petits ! ».

Qui peut de nos jours imaginer une Europe de nations rivales, égoïstes, protectionnistes ? Quelle nation européenne, quelle que fût sa grandeur passée ou quelle que soit sa force économique présente saurait faire face seule à la situation actuelle, endiguer l'inflation et réduire le chômage à moyen et à long terme ? Quelle nation à elle seule saurait se faire entendre dans le monde, résoudre à elle seule les problèmes de l'approvisionnement en matières premières et en énergie, alors que l'économie mondiale est en révolution ?

Afin que l'Europe ait une chance de survivre et ne soit point contrainte à végéter et à régresser davantage encore, afin que les nations européennes puissent subsister, elles doivent se concerter, mieux encore s'unir pour aboutir à une action commune face à des problèmes communs.

La question fondamentale est évidemment de savoir si l'on veut vraiment une Europe libre et démocratique — et le rôle d'un Parlement élu directement dans l'équilibre des institutions est alors fondamental — ou si l'on veut se contenter d'une Europe articulée simplement sur une coopération intergouvernementale.

Vu la marge de manœuvre étroite, vu les tergiversations actuelles des majorités gouvernementales face à des échéances électorales plus ou moins immédiates dans la plupart des pays européens, je ne vois pas comment une action efficace pourrait sortir de l'unanimité de tant de faiblesses. Or à tout prendre le Conseil et la Commission, dans leurs compositions successives, qu'ont-ils été sinon un embryon de gouvernement d'union nationale de l'Europe : à l'exception des extrémistes des deux bords, toutes les forces politiques démocratiques y ont toujours été représentées. Les organes pour la conception et la définition d'une politique courageuse me semblent donc exister, à condition bien sûr qu'on veuille bien se placer dans une perspective résolument européenne. Or cette perspective, je le répète et je ne me lasserai jamais de le répéter, elle n'est pas le fruit de je ne sais quel rêve arbitraire, elle nous est imposée par la nature même des problèmes qu'il s'agit de résoudre.

Seule une Europe Unie sera capable de sortir des difficultés économiques actuelles pour ne parler que de celles-là. Les inégalités régionales ne pourront être effacées que par un effort commun et solidaire. Comment autrement justifier devant nos opinions publiques, devant nos contribuables les considérables

transferts de ressources requis ? Face au problème inquiétant du chômage des jeunes, des femmes et des personnes âgées, des mesures structurelles valables pour l'ensemble des nations européennes s'imposent.

Les résultats obtenus par suite d'initiatives purement nationales, telles qu'aides à l'investissement visant la relance de la conjoncture et le retour de la croissance économique, ont été peu convaincants et discutables. Des mesures nationales pour lutter contre l'inflation se sont avérées illusoirees puisqu'elles n'ont réussi qu'à l'endiguer à court terme, ou à l'exporter vers d'autres pays. Or nos économies sont dores et déjà à tel point intégrées l'une dans l'autre que nous ne pouvons plus nous permettre de nous reposer l'un à l'autre chômage et inflation au-delà de frontières devenues trop perméables pour ne pas nous exposer à très bref délai aux chocs en retour inévitables.

Comme tout est dans le tout et comme tout se tient, la restructuration de nos industries, le retour au plein emploi, la réduction des disparités régionales exigent donc une action coordonnée et commune, en ce qui concerne et les Fonds régional et social, et la politique monétaire, et la politique économique. Bref, la réalisation de l'Union économique et monétaire devrait être à l'ordre du jour plus que jamais.

Tout comme seule une politique économique et monétaire commune saura sortir l'Europe de la dépression grave où elle se trouve en ce moment, seule une politique extérieure commune saura aider l'Europe à trouver sa place dans le monde actuel.

Avec ses 260 millions d'habitants, l'un des marchés les plus prospères du monde, l'Europe prise entre les États-Unis et l'Union Soviétique, doit tenter la chance de trouver sa liberté politique, c. à d. la capacité de forger son propre destin.

Dans un monde caractérisé par le partage entre ceux qui ont trop et ceux qui n'ont rien, divisée entre deux idéologies s'affrontant sous le couvert de la détente, l'Europe qui n'a ni matières premières, ni stratégie militaire, ne pourra survivre si elle ne s'unit pour mener les dialogues nécessaires.

Par des engagements avec les pays sous-développés, en contribuant généreusement à leur développement continu, l'Europe plus qu'aucune autre puissance est à même de reculer le danger d'un affrontement entre les pays pauvres et les pays industrialisés.

Par ses richesses immatérielles, culture, liberté, démocratie, elle pourra montrer la voie à ces jeunes peuples encore hésitants, souvent en proie à des révolutions violentes ou sous la coupe de dictatures brutales.

Forte de l'expérience de son passé, des souvenirs des misères et des catastrophes engendrées par un nationalisme à outrance, l'Europe devra les guider patiemment et avec humilité vers un avenir meilleur.

Peut-être trouvera-t-elle dans son engagement à l'extérieur le dynamisme nécessaire pour pouvoir progresser également à l'intérieur, sur la voie vers son union.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement

La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord les 10 et 11 mai à Londres

Les 10 et 11 mai 1977 a eu lieu à Londres la réunion ministérielle de printemps du Conseil de l'Atlantique Nord. Du côté luxembourgeois Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Pierre Wurth, Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, ont assisté à cette réunion.

Relevons qu'en marge de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu des entretiens avec Monsieur Jimmy Carter, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Nous reproduisons ci-après le communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord publié à Londres le 11 mai 1977.

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Londres les 10 et 11 mai 1977 avec la participation de chefs d'Etat et de gouvernement.

2. L'objectif essentiel de l'Alliance est d'assurer l'indépendance et la sécurité de ses membres, ce qui leur permet de défendre les principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme, de promouvoir la liberté individuelle, la justice et le progrès social et de rendre possible l'édification d'une paix durable. Les Alliés sont fermement résolus à maintenir et renforcer l'efficacité de l'Alliance ainsi que les liens qui les unissent.

3. Bien que certaines améliorations soient intervenues dans les relations Est-Ouest au cours des dernières années, il subsiste des facteurs d'instabilité et d'incertitude. La croissance ininterrompue de la puissance et de la capacité offensive des forces armées du Pacte de Varsovie est particulièrement préoccupante. Dans ces conditions, les Alliés soulignent la nécessité pour l'Alliance de maintenir au niveau adéquat les forces nécessaires à la défense commune et à la dissuasion. Ils sont résolus à raffermir leurs efforts de soutien mutuel et de coopération.

4. Les Alliés sont déterminés à coopérer étroitement dans tous les aspects de la production de défense. Leurs objectifs sont de parvenir à l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles ainsi qu'au maintien et au développement de la forte capacité industrielle et technique qui est essentielle à la défense de l'Alliance et à l'établissement de rapports mieux équilibrés entre ses membres européens et nord-américains pour l'acquisition de matériel de défense. Les moyens d'améliorer cette coopération continueront à être étudiés dans les enceintes appropriées.

5. Les dirigeants des Etats qui participent au programme de défense intégrée de l'Alliance ont demandé à leurs ministres de la défense d'établir et de développer un programme à long terme pour permettre aux forces de l'OTAN de répondre à l'évolution des besoins de la défense dans les années 1980 et d'examiner la manière dont l'Alliance met en œu-

vre ses programmes de défense pour en obtenir plus d'efficacité.

6. Les Alliés réaffirment en même temps leur conviction que la sécurité en Europe et dans le monde, sans laquelle la détente ne pourrait produire ses effets bénéfiques, ne saurait être assurée par des déclarations d'intention, mais exige des efforts concrets pour réduire le niveau des armements grâce à des mesures réalistes de désarmement et de contrôle des armements. Ils continueront de poursuivre cet objectif d'une manière compatible avec la sécurité de l'Alliance, tout en observant que des progrès dans ce domaine dépendent aussi d'une attitude constructive de la part de l'Union soviétique et des Etats de l'Europe de l'Est.

7. Les Alliés se félicitent des efforts que les Etats-Unis déploient pour négocier avec l'Union soviétique un accord sur une limitation et une réduction des armements stratégiques qui tienne compte des intérêts de l'Alliance.

8. En ce qui concerne les MBFR, les Alliés participants soulignent l'importance qu'ils attachent à ces négociations dont le but est de contribuer à l'instauration de relations plus stables et au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Ils attendent une réaction positive à l'offre additionnelle qu'ils ont faite aux pays du Pacte de Varsovie en décembre 1975 et réaffirment que leur objectif global consiste à établir une parité approximative des forces terrestres en fixant un plafond commun collectif pour les effectifs des forces et en réduisant la disparité dans le domaine des chars, ce qui assurerait le même degré de sécurité avec un niveau de forces moins élevé.

9. La sécurité collective assurée par l'Alliance, outre qu'elle renforce la stabilité globale, apporte la force et la confiance qui permettent aux pays membres de persévérer dans leurs efforts pour atténuer les tensions entre l'Est et l'Ouest et accroître graduellement les domaines de coopération. A ce sujet, les dirigeants alliés ont invité le Conseil permanent à approfondir par des études nouvelles l'examen des tendances à long terme des relations Est-Ouest et à en évaluer les implications pour l'Alliance. L'amélioration des relations Est-Ouest dépendra de la mesure dans laquelle tous les intéressés feront preuve de modération et de retenue aussi bien en Europe que dans d'autres parties du monde. S'agissant de l'Allemagne dans son ensemble et de Berlin, les autres Alliés se sont pleinement associés aux vues exprimées par les chefs d'Etat et de gouvernement du Royaume-Uni, de la France, des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne dans leur déclaration du 9 mai 1977 et ont noté en particulier que le strict respect et la pleine application de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 sont essentiels pour le renforce-

ment de la détente, le maintien de la sécurité et le développement de la coopération en Europe.

10. Les Alliés soulignent la grande importance qu'ils attachent à la mise en vigueur par les Etats signataires de la CSCE de la totalité des dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Des progrès limités ont été accomplis dans certains domaines. Tout en s'en félicitant, les Alliés soulignent qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les perspectives de l'Acte final puissent se concrétiser non seulement dans les relations entre Etats mais aussi dans la vie des habitants de tous les pays intéressés. La réunion qui se tiendra prochainement à Belgrade sera l'occasion appropriée de procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre de l'Acte final et à un échange de vues sur les moyens d'améliorer le processus de détente au cours des années. A cette réunion, les Alliés chercheront à obtenir des résultats positifs qui favorisent de meilleurs relations entre les Etats participants et soient profitables à tous leurs peuples.

11. Les Alliés reconnaissent pleinement la légitimité des aspirations qui s'expriment partout dans le monde à l'égard des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils sont convaincus que le respect

de ces droits et libertés, conformément aux principes acceptés par les gouvernements dans la Charte des Nations unies et dans d'autres documents internationaux, y compris l'Acte final d'Helsinki, est essentiel pour la paix, l'amitié et la coopération entre les pays.

12. Les dirigeants alliés réaffirment leur soutien à l'instauration d'un système mondial équitable dans lequel tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement, verraient leurs intérêts soutenus et qui puisse favoriser le développement économique de tous. Ils sont décidés à mobiliser tous leurs efforts au sein des instances appropriées en direction de cet objectif. Ils invitent les peuples de l'Est à suivre cet exemple.

13. Constatant la vitalité et la vigueur dont l'Alliance a fait preuve au fil des années, les dirigeants alliés réaffirment leur détermination de maintenir et de renforcer leur association et leur cohésion étroite dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord. C'est sur cette base solide qu'ils continueront à s'appuyer dans leurs efforts pour construire un monde plus juste et plus pacifique.

L'inauguration de la 30^e Foire Internationale

Le 14 mai 1977 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 30^e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et du Prince Charles, ainsi que de très nombreuses personnalités du monde diplomatique et de la vie politique, économique, financière et artisanale.

Relevons que 1336 exposants venant de 19 pays différents ont participé à cette 2^e Foire de Printemps. On notait aussi 11 participations officielles ainsi qu'un stand d'information du ministère des Affaires culturelles.

C'est Monsieur Guillaume Konsbruck, président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à Leurs Altesses Royales ainsi qu'aux nombreux invités d'honneur.

Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, prononça ensuite un discours, dont nous reproduisons le texte ci-après.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Dans une période troublée comme celle que nous sommes en train de traverser, le rôle du Ministre de l'Economie qui monte à la tribune pour expliquer l'inexplicable, devient terriblement ingrat.

En effet, l'économiste pur vit des prévisions qu'il sait établir, quel qu'en soit du reste le degré de rigueur scientifique.

L'homme politique, par contre, vit essentiellement de l'espoir qu'il sait éveiller parmi ses concitoyens, et l'espoir des gens, vous le savez, ne s'embarrasse ni de probabilité ni de logique.

Le Ministre de l'Economie, qui est censé être un mélange des deux, se trouve en conséquence condamné à analyser la situation d'après des critères scientifiques, quitte à leur donner une interprétation rassurante, une interprétation qui permette d'agir et de secouer la résignation fataliste.

En examinant de la sorte l'évolution actuelle de l'économie des pays industrialisés en général et celle de notre pays en particulier, on serait de prime abord tenté de s'adonner au pessimisme le plus noir et de jouer à la Cassandre.

C'est qu'en effet la situation actuelle n'a rien de réjouissant et dans la mesure où l'on se limiterait à lui appliquer les normes de la grande majorité des écoles modernes, on serait tenté de jeter l'éponge et de déclarer forfait, car les recettes traditionnelles n'agissent plus, et toutes les belles doctrines qui voulaient nous enseigner avec précision comment réduire l'inflation tout en relançant l'expansion et le plein emploi, sont allées rejoindre bon nombre d'entreprises dans leur faillite retentissante.

Je me refuse, toutefois, à verser dans ce pessimisme stérile, car il est profondément insatisfaisant, et l'expérience historique est riche en exemples où des sociétés qui ont préféré affronter les crises comme des défis à relever et non pas comme des catastrophes inévitables, ont toujours su trouver les ripostes, fussent-elles nouvelles et courageuses, pour surmonter leurs épreuves.

En politique comme en médecine, il est essentiel de disposer d'abord d'un diagnostic tant soit peu sérieux, pour dégager ensuite les remèdes à appliquer. Du moment que l'on connaît mieux les causes d'un phénomène angoissant, la peur irrationnelle s'estompe et elle fait place à une vue d'ensemble plus réaliste; si certaines causes sont passagères, elles trouveront sûrement leur solution dans un avenir rapproché; les autres, à caractère plus durable, doivent faire l'objet d'une analyse serrée et lucide, et il s'agira de mettre en place les mécanismes correcteurs, fût-ce au prix de révisions déchirantes et de l'acceptation de moyens inédits.

Le Luxembourg n'est pas un îlot séparé du reste du monde, au contraire; vivant essentiellement des échanges, il en fait partie intégrante et son sort suit inévitablement celui des autres nations industrialisées.

Toutes ces nations se trouvent actuellement sous le choc psychologique d'une crise qui n'en finit plus et qui semble s'éterniser.

Les prévisions les plus sérieuses se rejoignent pour prétendre que les années à venir vont ressembler comme des sœurs jumelles à 1976, que la progression des produits nationaux continuera à être faible, que l'inflation se tassera lentement, mais qu'elle sera toujours prête à se réinstaller en force et que le chômage prendra l'allure d'un phénomène structurel.

Le choc a été d'autant plus rude que l'euphorie qui caractérisait toute la période d'après-guerre, s'était institutionnalisée, que l'on croyait fermement établi comme un dogme que les nations industrialisées allaient continuer à jouir d'une croissance illimitée et rapide et que tous les problèmes politiques et sociaux pourraient trouver leur meilleure solution dans la création de nouvelles richesses.

Depuis 1974 cette grande et majestueuse cathédrale de la prospérité illimitée s'est brutalement lézardée.

La croissance du produit intérieur brut de l'ensemble des pays de la Communauté s'est réduite d'un tiers, de 4,8 à 3% annuellement, ce qui signifie qu'il nous faudra désormais près de 25 ans pour doubler l'ensemble de nos richesses produites en un an, alors qu'auparavant ce processus n'avait pris que 15 années.

En même temps, et toujours par rapport à la période de référence précédant immédiatement la crise, le rythme de la hausse annuelle des prix s'est accru de 50% et le nombre total des chômeurs a plus que doublé.

Près de six millions de chômeurs se trouvent actuellement en quête d'un travail à l'intérieur de la Communauté, un grand nombre d'entre eux se recrutant parmi les jeunes sortis fraîchement des bancs d'écoles.

Tout le monde veut redonner du travail à ceux qui en cherchent. Rien de plus conforme au bon sens mais aussi rien, paradoxalement, de plus difficile. L'industriel voudrait investir et produire, le commerçant voudrait vendre, mais les faits semblent s'y opposer avec une ténacité incroyable.

Parmi les causes les plus généralement citées à cette évolution inquiétante, certaines sont passagères et leur effet ira en décroissant, d'autres, par contre, sont à caractère structurel et risquent dès lors d'être plus durables.

Parmi les causes passagères, je me bornerai à mentionner le progrès technologique qui a non seulement permis de produire beaucoup plus de biens avec moins de travailleurs, mais qui nous a projetés également dans une situation généralisée de surcapacités, car le parc de nouvelles machines installées de 1965 à 1973 suffit pour faire face aux besoins de 1980 et même au-delà, selon le secteur concerné.

Ceci explique en bonne partie la crise dans les biens d'équipements et la construction, deux secteurs qui normalement étaient considérés comme des locomotives de la croissance et dont l'absence se fait cruellement ressentir.

Une autre cause passagère réside dans l'explosion des coûts et le recul du niveau de compétitivité de bon nombre d'entreprises, et ceci sous la pression conjuguée des travailleurs pour une amélioration de leurs conditions de travail et une répartition plus égalitaire des profits, d'une part, et des gouvernements pour une augmentation des transferts sociaux par les budgets nationaux, de l'autre.

Ces causes passagères perdront peu à peu de leur acuité, les surcapacités étant progressivement rattrapées par la consommation en expansion, et l'explosion des coûts pourra être jugulée par une prise de conscience de la gravité de la situation par les partenaires sociaux et par les gouvernements, en application des résolutions prises au niveau de la Tripartite de la Communauté Économique Européenne.

Parmi les causes à caractère plus durable, et partant plus difficilement à contrer, il faut citer la nouvelle division du travail international. Bon nombre de pays jadis considérés comme sous-développés et toujours importateurs, ont développé des capacités de production dans toute une série de secteurs classiques, y compris l'acier, et comme ils produisent à des coûts bien moindres et souvent avec l'appui des pouvoirs publics, ils inondent le marché mondial d'une production qui excède encore de très loin leurs capacités d'absorption nationales. Ce processus qui est à l'origine de la crise du textile, de la construction navale et de l'acier, va se poursuivre pour toucher encore d'autres secteurs, jusqu'ici relativement privilégiés, car le know-how technologique n'est plus un monopole pour les vieilles nations industrialisées; il est vendu, brevets et usines clefs-en-main, précisément par ces mêmes nations et très souvent à des conditions de crédit que l'on refuse aux acheteurs nationaux.

Une deuxième cause durable est représentée par la formidable hausse du prix des matières premières. Il n'y a pas que le pétrole qui, depuis 1973, a qua-

druplé en prix, tous les grands indices des matières premières font actuellement état d'un niveau record jamais égalé et ceci malgré la soi-disante crise mondiale. Les nations détentrices de ressources non renouvelables ont compris la force de leurs positions de quasi-monopoles, et les nations formatrices classiques doivent se résigner ou bien à payer les nouveaux prix ou bien à développer des ressources alternatives très coûteuses.

La grande disparité dans le monde des ressources non renouvelables a partiellement contribué à une troisième cause de la crise, à savoir l'endettement exagéré d'un grand nombre de nations, car actuellement cent quarante pays environ vivent des prêts ou des dépôts à court terme d'une douzaine seulement d'autres pays. En face de quelques nations riches, qui semblent vouloir accumuler toutes les devises, se trouvent la pléthore des nations déficitaires voire mendiantes dont une partie ne peuvent même plus ni rembourser ni trouver de nouveaux prêteurs. L'insolvabilité extérieure dans laquelle se sont manœuvrées beaucoup de nations, peut bien être voilée quelque temps par de nouvelles rallonges de crédit, mais à plus ou moins longue échéance, ce sera la cure d'austérité radicale que devront s'imposer les nations les plus touchées et contre laquelle les peuples se révoltent, à l'instar de l'exemple de l'Égypte. La conséquence générale en sera du reste une contraction du volume du commerce mondial qui a été l'un des piliers les plus solides de la prospérité de l'après-guerre.

Étant donné que l'endettement des pays de l'Est vis-à-vis des pays capitalistes a atteint des niveaux jugés dangereux par eux-mêmes, le commerce avec ces pays, tout récemment encore considéré comme le remède miracle à nos problèmes, s'en ressentira dans le sens d'un ralentissement sensible.

D'autres causes, à caractère permanent, non moins importantes, sont d'ordre psychologique et sont très caractéristiques pour nos sociétés évoluées et démocratiques.

Dans nos sociétés occidentales pluralistes, on semble vouloir remettre en cause toutes les notions établies du passé, qu'elles aient fait leur preuve ou non.

Ainsi on s'oppose de plus en plus aux notions de bénéfice, de profit et de rentabilité. On dirait qu'il s'agit de maladies honteuses, tellement grande est devenue la peur de les prononcer. On dénigre non seulement le mode d'appropriation du profit, sa main-mise exclusive par les capitalistes, mais sa justification tout court.

Dans tous les pays occidentaux, la part des bénéfices industriels et commerciaux dans le produit national a baissé sur quinze ans de 12 à 30%. Or, en régime capitaliste, le profit alimente les investissements qui conditionnent le plein emploi, tout comme il représente le progrès à la fois dans les pays capitalistes et dans les pays à économie dirigée, car le profit c'est le surplus qui reste quand on a payé les éléments du coût et c'est le solde qui permet de faire mieux, d'innover et d'accroître le niveau de vie.

Une autre solution contestée est celle du patronat. Les patrons, jadis détenteurs de pouvoir et de for-

ture, sont devenus les mal-aimés de notre société, et les gouvernements, les administrations et les syndicats ont tellement bien réussi à leur couper les moyens qu'ils sont en train de perdre à la fois leur liberté d'action, le goût du risque et leur argent par-dessus le marché.

Or, il est difficile de s'imaginer un redéploiement économique sans l'esprit d'initiative et sans le goût du risque d'une multitude de petits et grands patrons qui intuitivement saisissent le goût et les aspirations des consommateurs et, partant, les chances futures du marché.

Le contrôle et le partage des responsabilités sont des acquis essentiels d'une société pluraliste, où personne ne devrait dominer l'autre, mais du contrôle à la brimade il n'y a parfois qu'un pas, et à ma connaissance la décision patronale, qui est toujours prise par un individu ou un nombre très restreint de personnes, est rarement remplacée par des solutions ronflantes et académiques de comités ou autres assemblées, au sein desquels les mots se substituent trop souvent aux réalités des choses.

Un autre facteur que l'on doit considérer comme ayant un caractère dorénavant durable, sont les multiples exigences que la société moderne pose comme préalables à la création de nouvelles activités et qui visent sommairement à améliorer ce qu'on est convenu d'appeler la « qualité de la vie ».

On n'accepte plus des activités polluantes ni bruyantes, on refuse les travaux pénibles, monotones ou salissants, on s'oppose carrément à certains risques d'industries nouvelles, et d'une façon générale, on préfère de loin un cadre bucolique et admirablement intouché à un paysage meurtri par des voies de communications, des pylônes de courant électrique, des ateliers gigantesques ou des cheminées d'usines.

Cet élan généreux vers un retour à la nature est en soi impressionnant et en quelque sorte l'antidote à une civilisation trop exclusivement technique, dans laquelle notre progrès matériel nous a entraînés, mais les protagonistes de cette nouvelle tendance raisonnent trop souvent dans une vue d'esprit de croissance illimitée. Ils n'ont pas encore compris que notre moteur industriel s'essouffle déjà, que les investissements reculent dangereusement, et que trois ans à peine de croissance lente ont suffi pour produire près de 15 millions de chômeurs dans les pays occidentaux.

Un changement de notre société s'impose, certes, mais il s'agit de calquer le rythme de cette transformation souhaitable aux possibilités d'absorption de notre structure technique. Que ces idéalistes, qui du reste se recrutent très souvent parmi les jeunes n'ayant pas encore la responsabilité de nourrir une famille, ou parmi les professions stables qui ne sont guère exposées aux risques commerciaux des entreprises, songent de temps à autre au fait qu'au moment même où nous barrons le chemin à toute une série d'activités, les pays en voie de développement et, je tiens à le souligner, les pays à direction marxiste, ne se gênent pas du tout à remplir le vide ainsi créé, car ils savent que le développement exige parfois que

l'on se salisse les mains ou que l'on accepte les risques inhérents à toute activité industrielle.

Tous ces facteurs à caractère durable que je viens de citer doivent être réexaminés soigneusement par le pouvoir politique et par les partenaires sociaux. Entre l'aspiration légitime de transformer notre société, d'opter pour un nouveau modèle de croissance, et la nécessité de procurer du travail à tout le monde sans devoir abaisser notre niveau de vie, il faut des compromis, des échelonnements dans le temps, bref des décisions moins spectaculaires que réalistes.

Vous me direz à juste raison que j'ai mis beaucoup de temps à trouver des explications, du reste plus ou moins connues de vous tous, au phénomène de la crise de nos sociétés occidentales, mais que vous attendez du Ministre de l'Economie du Grand-Duché qu'il s'explique prioritairement sur les problèmes spécifiques de notre pays, qu'il définisse les difficultés et les choix possibles au niveau national.

Tout en m'excusant de la longueur de mes considérations précédentes à caractère plus général, je ne vous cacherai pas qu'à mon avis la prise en considération de ces causes, à caractère temporaire ou durable, s'impose également dans notre pays, car les forces matérielles et spirituelles qui agissent dans notre petite société ne sont pas foncièrement différentes de celles que je viens de décrire.

Toutefois, en passant maintenant résolument à la partie luxembourgeoise de mon exposé, je dois vous avouer d'emblée qu'il existe certains éléments essentiels qui placent le Luxembourg dans une position quelque peu différente de celle des autres pays de la Communauté, et ces éléments constituent tout autant de difficultés spécifiques, auxquelles les générations présente et future devront faire face.

Le premier élément qui nous différencie est celui de la crise sidérurgique qui nous touche plus profondément que les autres pays. Les autres pays membres de la C.E.E. peuvent parler d'un nouvel équipement, bien que dans un modèle de croissance plus lente, car leur production industrielle a plus ou moins retrouvé le niveau d'avant la récession, alors que le Luxembourg, en raison du poids toujours excessif de l'acier dans l'économie nationale, voit sa production industrielle à un niveau qui se situe à peu près au niveau de 1970.

En limitant notre comparaison à la seule sidérurgie, le Luxembourg se classe encore en dernière position, car du fait de sa très grande dépendance de l'exportation, nos usines ressentent en plein le poids de la concurrence japonaise, espagnole, sud-africaine et autres, et le protectionnisme larvé qui fait surface dans la presque totalité de nos marchés traditionnels, contribue à maintenir le rythme de production de nos entreprises à un niveau sensiblement égal à celui d'il y a 10 ans !

Vous connaissez à suffisance les raisons de cette dépression structurelle de notre industrie principale, dépression qu'elle partage du reste avec la sidérurgie belge.

Je ne voudrais pas entrer ici dans le vif du débat sur la situation très délicate de notre deuxième entreprise sidérurgique, la MMR-A, dont les chances de

survie exigent à court terme un accord des actionnaires et des deux gouvernements intéressés sur les possibilités futures de l'outil à préserver.

Cet accord doit se baser sur des considérations techniques et économiques valables et déboucher aussitôt sur des décisions concrètes en ce qui concerne les investissements nécessaires. La politique du moratoire et des commissions sans fin représente un grave danger pour l'entreprise, en raison de pertes financières qui s'accumulent au fil des mois et qui trouveraient un meilleur usage dans des investissements productifs.

Toujours est-il que l'ensemble de notre sidérurgie se voit contraint de concentrer ses effectifs et d'améliorer sensiblement ses installations en direction d'une production de haute qualité, pour pouvoir survivre dans une situation concurrentielle mondiale qui ne fera de cadeaux à personne.

Le dossier tel qu'il est présenté par la sidérurgie, peut être résumé de la façon suivante : par rapport à l'année 1970, la production a chuté de 20%, le nombre de salariés a reculé de 5%, le chiffre d'affaires a progressé de 8% et la masse des salaires et traitements a progressé de quelque 70%.

Cette évolution défavorable du compte d'exploitation, la sidérurgie la partage avec les autres entreprises, petites et moyennes, de notre pays, car partout on se plaint du manque de rentabilité et d'une explosion des coûts.

Le même élément se trouve en quelque sorte corroboré par le STATEC qui a calculé que depuis 1970, la croissance annuelle de la consommation des ménages avec 4,1% dépasse largement celle de la formation brute de capital fixe, c'est-à-dire des investissements qui n'arrivent qu'à un taux annuel de 2,2%. A ce rythme notre pays risque de devenir sous-équipé et le problème de l'emploi extrêmement difficile.

Nous voilà arrivés au cœur du deuxième grand problème de notre pays qui, par surcroît, se présente en termes légèrement différents de ceux d'usage dans nos pays voisins, à savoir celui de l'emploi.

Le Gouvernement et les experts du secteur privé se sont livrés à une multitude d'examen prévisionnels et il était inévitable que les chiffres qui résultent de telles projections dans l'avenir prennent un caractère largement hypothétique, car selon qu'il y aura croissance ou recul dans l'activité économique européenne et mondiale, ces hypothèses peuvent fortement fluctuer. Il est donc préférable de s'en tenir à des tendances.

En effet, il semble se dégager des projections que d'ici 1984 les entrées dans la vie active de jeunes résidents dépasseront le nombre des sorties. A partir de 1985, l'équilibre tendra de nouveau à s'établir. Toujours est-il que pour une période transitoire de sept à huit ans, notre marché du travail devrait être prêt à accueillir quelque deux mille jeunes de plus qu'il n'en sortent de travailleurs pour des causes naturelles.

En soi, ce chiffre qui couvre toute la période indiquée, n'est pas impressionnant, car il ne représente

même pas le supplément annuel d'immigrants que notre pays avait l'habitude d'absorber pendant les années de haute conjoncture.

Le problème se complique du fait que parallèlement à ce gonflement passager de ceux qui cherchent un travail, la sidérurgie se prépare à dégager un nombre encore inconnu de travailleurs, les estimations faisant état de deux mille personnes d'ici 1980 et de quatre à quatre mille cinq cents d'ici 1984. La sidérurgie s'est déclarée prête à dégager ces travailleurs dans toute la mesure du possible par des départs naturels, des retraites anticipées et des transferts dans d'autres entreprises.

A l'occasion de nos tout récents contacts avec les investisseurs potentiels, nous avons pu avoir confirmation de la volonté louable de nos dirigeants sidérurgistes de préparer des transferts dans d'autres entreprises sans perte de droits acquis, et ceci en apportant leur concours à la création de nouveaux emplois.

En fait, les problèmes de créer suffisamment d'emplois nouveaux ne sont pas insolubles, loin de là, mais plusieurs inconnues et préalables doivent être pris en considération.

Tout d'abord, le climat général favorable aux investissements doit être maintenu, voire renforcé, et cela ne sera possible que dans la mesure où la conjoncture générale est à la croissance et que les conditions d'exploitation des entreprises dans notre pays ne se détériorent pas vis-à-vis des pays voisins.

En outre, beaucoup dépendra de l'attitude de nos résidents d'être prêts à accepter partiellement des emplois qui jusqu'ici étaient relâchés aux travailleurs immigrants. Nous savons d'expérience qu'il existe une forte rotation parmi la population immigrante, dont un grand nombre tiennent à rentrer, après quelques mois ou quelques années, dans leur pays d'origine. Il s'agira de savoir si la population résidente, et notamment les Luxembourgeois, continuent à chercher avant tout des emplois sûrs et à prestige social élevé, ou s'ils se contenteront, du moins pendant une période d'initiation dans la vie active, d'un travail là où il est effectivement offert.

Nous avons été fort surpris d'apprendre au cours des travaux préparatoires à la Tripartite actuelle que près d'un quart des jeunes qui sortent de nos écoles le font sans aucune formation accomplie, la majeure partie de ces jeunes à formation tronquée cessant leur apprentissage théorique après l'école complémentaire, c'est-à-dire en fait primaire.

Une revalorisation des métiers manuels s'impose dès lors, également et surtout sur le plan psychologique, car, et ici nous rencontrons la dernière et très importante inconnue, nous devons nous préparer à voir affluer sur notre marché du travail un nombre appréciable d'habitants des régions voisines du Grand-Duché, où le problème du sous-emploi se pose en termes autrement plus aigus et qui n'hésiteront pas à concurrencer les résidents surtout en raison d'une qualification meilleure.

La nécessité d'une formation plus poussée, des jeunes aussi bien que des adultes, devient donc évidente et urgente.

Après vous avoir parlé des deux grands aspects de la crise économique au Luxembourg, celui de la sidérurgie et celui de l'emploi, je m'en voudrais de ne pas toucher la question de l'énergie et plus particulièrement celle de l'énergie nucléaire qui à mes yeux mérite d'être examinée sérieusement par tous les responsables. La réalisation des projets actuellement en élaboration et visant la création d'une capacité nucléaire sur le sol national comporterait effectivement quantité d'éléments de relance économique et d'apports financiers garantis, alors que toutes les solutions de rechange que j'ai pu voir à ce jour, ne sauraient offrir des avantages comparables.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Pour conclure, je voudrais me hasarder à formuler quelques prévisions, tout en y rattachant les réserves et les conditions qui s'imposent dans une situation aussi précaire et mouvante que la nôtre.

Notre pays se trouve bel et bien dans une crise structurelle, et ceci pour trois secteurs au moins : la sidérurgie, la construction et le textile. Pour les autres secteurs, la situation est moins grave, mais la plupart de nos entreprises souffrent de rentabilités insuffisantes et la marge pour les investissements futurs est très étroite.

La crise qui au début avait des aspects simplement conjoncturels et que nous avons combattue avec des moyens appropriés aux reculs passagers, durera encore quelques années, probablement jusqu'en 1980, aux dires d'experts étrangers, car les taux de croissance seront partout très faibles et les difficultés que ressentent un grand nombre de pays, notamment les pays en voie de développement, dans leurs balances de paiement, ne sont pas faites pour aider à une relance éventuelle.

Ceci veut dire que notre pays se trouve confronté avec la dépression la plus sérieuse de l'après-guerre et que nous devons déployer une stratégie à moyen terme pour nous en sortir sans trop d'égratignures.

Les moyens que nous avons mis en œuvre jusqu'ici, et notamment le recours au chômage partiel et les travaux extraordinaires, ont été fort utiles, certes, mais ils n'offraient en fait qu'une thérapeutique des symptômes, sans toucher au fond du problème de nos entreprises qui manquent à la fois de rentabilité et de compétitivité.

Nous devons prioritairement éviter de créer de nouvelles charges, de quelque nature qu'elles soient, qui ne puissent être compensées par des gains de productivité nets, et cette exigence s'adresse à la fois aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux.

La conférence Tripartite que le Gouvernement a convoquée et qui est entrée dans sa phase décisive, du fait qu'il s'agit maintenant de définir les moyens à mettre en œuvre pour combattre le chômage, se prépare à élaborer des schémas par paliers, chaque palier devant correspondre à une aggravation ou à un prolongement éventuel de la crise. Il s'entend que les remèdes à utiliser doivent nécessairement suivre le degré de gravité de la situation, et cela veut dire en

clair que selon l'évolution de la crise, les sacrifices demandés, même sur les droits acquis, seront plus incisifs et leur juste répartition, par un mouvement de solidarité nationale, deviendra plus impérieuse.

Nous ne représentons qu'une communauté de dimension réduite et en raison même de l'interdépendance étroite de cette communauté humaine, il devrait être possible de réagir comme on avait l'habitude de le faire dans les anciennes familles rurales. Les bonnes comme les mauvaises récoltes étaient partagées entre tous et si l'heure était aux vaches maigres, tout le monde trouvait naturel que son assiette était moins bien remplie.

Cette comparaison peut vous paraître un peu primitive, mais elle a l'avantage de centrer le débat sur l'essentiel, à savoir la volonté d'être véritablement solidaire.

Nos sociétés modernes sont devenues des ensembles très complexes, leur caractère commun étant d'avoir créé en leur sein une multitude de groupements de défense professionnelle qui agissent comme autant de groupes de pression vis-à-vis du pouvoir public.

Les dirigeants de ces groupes ont tendance à présenter les revendications de leurs membres sous une forme à la fois ultimative et maximaliste, et ils jugent le pouvoir politique exclusivement d'après le degré de satisfaction qui a été donnée à leur « programme ».

La surenchère générale qui en résulte inévitablement sur le terrain politique, a pu être jusqu'ici plus ou moins contenue, mais au prix d'une escalade sauvage des dépenses publiques. L'Etat, dans sa faiblesse que tout le monde critique et exige en même temps, ne voyait d'autre issue que de renvoyer comme une simple courroie de transmission les revendications cumulées au budget public, si bien que le train de vie étatique se gonflait deux fois plus vite que celui de ses administrés.

Cette tactique de facilité touche à sa fin, ne fût-ce que parce que la révolte commence à gronder parmi les contribuables et que tout le monde commence à s'apercevoir qu'il est aberrant que l'Etat vous prenne auparavant d'une main pour vous le redonner ensuite de l'autre, et cela très souvent en quantité réduite.

La morale de cette petite histoire est qu'il serait illusoire de croire que les conséquences de cette crise structurelle puissent être exclusivement ou principalement prises en charge par l'Etat, sans que l'on touche le moins du monde aux privilèges acquis.

Déjà on commence à se rejeter la responsabilité de la crise et à se considérer comme étant le plus touché.

On n'hésite pas à exiger les uns de nationaliser la sidérurgie et les autres à demander à l'Etat de relancer à lui seul l'activité du bâtiment, sans penser qu'une nationalisation ne comportera pas une seule tonne de commande supplémentaire et que ce que l'Etat fait construire par anticipation maintenant, il le fera nécessairement en moins dans l'avenir.

Le problème de l'emploi ne saurait être résolu de cette façon.

Nous devons aider notre sidérurgie à redevenir compétitive, si nécessaire avec un effectif réduit, précisément pour sauvegarder les milliers d'emplois restants.

Nous allons aider notre secteur de la construction dans toute la mesure du possible, mais en l'orientant dans un rythme qui corresponde à nos véritables besoins, après sa phase d'hypertrophie du début des années 70.

Le secteur du textile continuera à être durement affecté et les entreprises qui ne sauront plus affronter la concurrence internationale, devront être converties ou leur personnel transféré dans d'autres secteurs plus productifs.

Dans toutes ces opérations, l'Etat assumera sa responsabilité et il agira également avec conséquence et persévérance dans son nouvel effort d'implantation d'entreprises nouvelles, car nous savons tous que la meilleure façon de nous tirer de la crise c'est de jouer la carte de la croissance économique.

On aurait tort toutefois de croire que les résultats d'une telle politique seront immédiats ou que l'on puisse les accélérer en déployant des banderoles dans la rue. Tous les pays et pas seulement le Luxembourg, voient dans l'industrialisation poussée la solution à leurs problèmes et bon nombre d'entre eux sont prêts à payer un prix beaucoup plus élevé que nous ne semblons décidés à le faire.

Le bon sens économique devra se substituer aux slogans faciles et la patience sera de mise, car l'opération dans laquelle nous sommes engagés mettra un certain temps à réussir.

D'ici là, c'est-à-dire jusqu'au moment où les surcapacités mondiales se seront résorbées et que le redéploiement industriel, artisanal et commercial aura créé suffisamment de nouveaux emplois, nous devons faire usage des moyens du bord et recourir, le cas échéant, à des solutions inédites, à l'instar de certaines grandes firmes japonaises qui, d'accord avec leur personnel, n'hésitent pas à réduire tous les traitements, du directeur général au garçon de course, d'un certain pourcentage, afin de surmonter les difficultés dans un esprit de solidarité exemplaire et d'éviter ainsi des licenciements.

Cet exemple, je ne vous le propose pas, mais il vaut la peine d'être médité. Il a l'avantage de montrer qu'à des situations exceptionnelles on doit avoir le courage d'opposer des moyens exceptionnels et que l'imagination créatrice vaut certainement mieux que la routine et la mesquinerie.

Que l'exemple de la magnifique Foire que nous allons visiter tout à l'heure nous remplisse d'optimisme et que les exposants tout comme les organisateurs y recueillent la juste récompense de leurs efforts et de leurs mérites.

« Der Eurobondmarkt in Luxemburg »,

par Monsieur Edmond Israel

Nous reproduisons ci-après le texte d'un article de Monsieur Edmond Israel, Directeur à la Banque Internationale de Luxembourg, paru dans le périodique « Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen », numéro 7/77, édité à Francfort/Main.

Gar manch Originelles und Zutreffendes ist über den Eurobondmarkt, ein nun fast 15 Jahre währendes Experiment in transnationaler mittel- und langfristiger Finanzierung, gesagt worden. So erklärt es sich auch, daß der Quell neuer Ideen über ein bereits sehr abgegrastetes Thema eine merkliche Tendenz zu versiegen an den Tag legt. Der Versuch, in die Schilderung des Eurobondmarktes gewisse Funktionen des Finanzplatzes Luxemburg mithineinzublenden, soll dazu beitragen, die Berührungspunkte und das organische Zusammenwachsen dieses internationalen Marktes mit den in Luxemburg bestehenden und noch zu ergänzenden Dienstleistungen und Institutionen zu erhellen.

Ursprung und Entwicklung des Eurobondmarktes

Der Eurobondmarkt entstand im Jahre 1963, als die Vereinigten Staaten eine Zinsausgleichsteuer zur Eindämmung der Ausfuhr amerikanischen Kapitals ins Ausland einführten. Diese Steuer, unter der Bezeichnung « I.E.T. » bekannt, hatte zum Ziel, Auslandsanleihen für amerikanische Anleger kostenspiegler zu gestalten. Europäische Emittenten sowie Anleihenehmer aus anderen Regionen sahen sich fortan veranlaßt, außerhalb der Vereinigten Staaten mittel- und langfristige Vorhaben zu finanzieren. Zusätzliche Maßnahmen, welche die Wirkung der Zinsausgleichsteuer noch verstärken sollten, betrafen die amerikanischen Großunternehmen mit Zweigniederlassungen im Ausland. Die Finanzierung dieser Filialen konnte fortan nicht mehr über den nordamerikanischen Kapitalmarkt erfolgen, sondern mußte außerhalb der Grenzen dieses Marktes gewährleistet werden. Der Markt selbst wurde und wird aus einer Reihe von Quellen, welche sich von internationalen Privatanlegern über den Bankensektor bis zu den Zentralbanken erstrecken, gespeist.

Der Eurobondmarkt entwickelte im Laufe der Jahre seine eigene Dynamik, die Palette der verschiedenen Anleiheformen, die Fächerung der Währungen, in denen diese Anleihen emittiert wurden, und die Grenzen des Marktes sowohl auf der Anleihenehmer- wie auf der Anleihegeberseite dehnten sich von Jahr zu Jahr aus und umfassen heute alle Kontinente unseres Erdballs. Das Gesamtmissionsvolumen überstieg Ende des letzten Jahres die 50-Mrd.-Dollar-Grenze, nachdem allein im Jahre 1976 Neuemissionen in einem Rekordbetrag von über 12 Mrd. Dollar an den Markt gelangt sind.

Die Ursachen dieser positiven Entwicklung sind die stark gefallenen kurzfristigen Zinssätze, die da-

raus erfolgte Verbilligung der Refinanzierung für die professionellen Marktteilnehmer sowie die weiter steigenden Finanzierungsbedürfnisse internationaler Schuldner.

Währungsanteile

Den im Laufe des letzten Jahres veröffentlichten Statistiken sind aufschlußreiche Zahlen zu entnehmen. Der US-Dollar konnte sich mit einem Anteil von über 60% am Gesamtmissionsvolumen behaupten gegenüber nur 45% im Jahre 1975. Die DM belegte mit 17% den zweiten Platz. Es folgen die Anleihen in kanadischen Dollars mit 12% und in bescheideneren Prozentsätzen holländische Gulden, französische Francs, Rechnungseinheiten, kuwaitische Dinars, Dirhams der Vereinigten Arabischen Emirate und australische Dollars. In bezug auf die geographische Streuung der Schuldner behält Europa mit einem Anteil von etwa 50% des Gesamtvolumens den ersten Rang (ein Rückgang von 7% im Vergleich zu 1975). Auf Kanada entfallen 25%, womit es an zweiter Stelle der Kreditnehmer liegt, gefolgt von Japan (8%), Australien, Neuseeland und Südafrika (6,1%), den Vereinigten Staaten (2,5%), und verschiedenen Ländern aus Lateinamerika, Nordafrika und Asien.

Aufschlußreich ist auch, daß der Eurobondmarkt im letzten Jahr zu längeren Laufzeiten der Anleihen zurückgefunden hat, während Anleihebeträge eine Tendenz nach oben wiesen und die Zinssätze sich in entgegengesetzter Richtung bewegten. Die « Floating Rate »-Anleihen, insgesamt 27, konnten sich verstärkt am Emissionsvolumen beteiligen. Hervorzuheben bleibt noch, daß die japanischen Kreditnehmer im vergangenen Jahr ihre bisherige Monopolstellung im Sektor der Wandelanleihen zu europäischen, australischen und amerikanischen Debitoren aufgeben mußten, die sich insgesamt 53% dieses Marktes teilen. Der Sekundärmarkt zeigte trotz der Flut von neuen Anleihen große Festigkeit und konnte ein bisher nie erreichtes Umsatzvolumen. Gemessen an den von den beiden Clearinginstitutionen veröffentlichten Zahlen, dürfte dieser Umsatz auf über 50 Milliarden Dollar für das Jahr 1976 geschätzt werden.

Beitrag Luxemburgs

zur Entwicklung des Eurobondmarktes

Bekanntlich sind weder die Anleger dieses Marktes noch die Anleihen selbst an ein spezifisches Land gebunden. Auch werden die Emissionen über internationale Bankenkonkorsortien an den Markt gebracht und sind in den meisten Fällen in anderen Währungen als den Nationalwährungen der Anleihenehmer ausgedrückt. Diese Hauptmerkmale der Eurobondanleihen veranlaßten manchen Kritiker dieses Marktes zu der irrigen Auffassung, daß es sich hier um heimatlose Anleihen handelt. Es trifft wohl zu, daß

die Anleihen an kein Land und also an keinen der nationalen Kapitalmärkte gebunden sind. Hingegen sind die meisten dieser Anleihen über den Weg der Börsennotierung, der materiellen Lagerung, des Zahlstellendienstes und, in nicht geringerem Maße, der Abwicklung der Geschäfte auf dem Sekundärmarkt an den Finanzplatz Luxemburg gekoppelt. Davon sind allerdings die DM-Auslandsanleihen auszuschließen, welche, obwohl zu einem großen Teil bei ausländischen d. h. nicht deutschen Anlegern untergebracht, sozusagen ausnahmslos an deutschen Börsennotiert sind. Unter Berücksichtigung dieser Einschränkung, hat gleich zu Beginn, d. h. schon im Jahre 1963, der Finanzplatz Luxemburg eine nicht unbedeutende Rolle im Rahmen des Eurobondmarktes gespielt.

In der Anfangsphase dieser Entwicklung fungierten die Luxemburger Banken vorrangig als Depot- und Zahlstellen der Eurobondanleihen und übten des weiteren eine Reihe administrativer Funktionen bei der Erstellung und Unterzeichnung der Verträge sowie der Börseneinführung aus. Da in Luxemburg auf ausländischen Wertpapieren keine Stempelgebühren und auf den Zinsen derselben keine Quellensteuern erhoben werden, bot der Luxemburger Bankplatz diesem sozusagen spontan entstandenen und grenzüberschreitenden Wertpapiermarkt diejenigen Vorteile, welche zu einer Entfaltung erforderlich waren. Darüber hinaus verfügt Luxemburg über eine Börse, welche seit ihrer Gründung Ende 1929 auf den Handel in ausländischen Wertpapieren ausgerichtet ist, aber diese Zielsetzung bis zu der Entstehung des Eurobondmarktes eigentlich nie in die Tat umzusetzen vermochte.

Optimale Bedingungen der Luxemburger Börse

Eine Reihe von Beweggründen, welche sich sowohl auf die Unterbringung bei der Herausgabe wie auch auf den Handel am Sekundärmarkt erstrecken, veranlaßten Emittenten und Konsortialführer die Eurobonds an einer europäischen, international ausgerichteten Börse zu notieren. In den meisten Fällen wurde und wird auch noch heute die Luxemburger Börse zu diesem Zwecke gewählt, da dieser Platz die Bedingungen für die offizielle Notierung internationaler Wertpapiere optimal erfüllt. Die Zulassung kann in einer relativ kurzen Zeit durchgeführt werden. Das Verfahren an sich ist unkompliziert und die Kosten sind nicht sehr hoch; hingegen entsprechen die Prospekt- und Publizitätsvorschriften, welche über den Weg des Bankenkontrollamtes erlassen sind, den europäischen und internationalen Prinzipien und Kriterien, so daß die Luxemburger Börsenzulassung auch den Schutz des Sparer und Anlegers im Hinblick auf eine umfassende Information gewährleistet. So erklärt es sich, daß im Laufe der Zeit der weit-aus größte Teil aller Eurobondanleihen unter Ausklammerung der bereits erwähnten Euro-DM-Anleihen sowie der nicht offiziell notierten Euro-Gulden-Anleihen, an der Luxemburger Börse notiert wurde. Per Ende Dezember 1976 belief sich die Zahl der in Luxemburg zum offiziellen Börsenhandel zugelassenen Eurobondanleihen auf 962.

Übrigens wirken eine Reihe von Banken, die von Luxemburg aus internationale Bankgeschäfte ausüben, neben den soeben aufgeführten Tätigkeiten eher administrativer Art, auch aktiv bei der Festübernahme sowie der Unterbringung und dem Handel der Eurobondanleihen mit. Die Namen dieser Banken sind aus den Eurobondanzeigen, welche im angelsächsischen Sprachbereich mit der eher makabren Vokabel « romestone » bezeichnet werden, nicht mehr wegzudenken. Da sich seit 1963 und in gesteigertem Maße in den letzten Jahren ein reger grenzüberschreitender Handel zwischen spezialisierten Banken und Maklerfirmen auf dem Sekundärmarkt der Euroanleihen entwickelte, ergab sich die Notwendigkeit der Schaffung einer internationalen, neutralen und selbständig operierenden Clearingstelle, die den Erfordernissen aller Beteiligten Rechnung tragen sollte.

Die CEDEL

Nach einer eingehenden Marktstudie wurde im September 1970 in Luxemburg die CEDEL S. A. (Centrale de Livraison de Valeurs Mobilières) von einer Gruppe von 71 Banken aus 11 Ländern gegründet; heute zählt die CEDEL 91 Aktionäre aus 15 Ländern. Am 4. Januar 1971 begann CEDEL ihre eigentliche Tätigkeit und hat bis zum heutigen Tag Transaktionen im Gegenwert von über 73 Milliarden Dollar abgewickelt. In der gleichen Zeitspanne hat sich die Zahl der dem System angegliederten Banken und Finanzinstitute, für die CEDEL Wertpapier- und Geldkonten führt, von 71 auf 766 erhöht, während der Nennwert der durch CEDEL verwalteten Titel gegenwärtig die 12-Milliarden-Dollar-Grenze überschritten hat. Ziel des CEDEL-Systems ist die Zentralisierung der Wertpapierdepots und die automatische Abwicklung der Geschäfte, Lieferung gegen Zahlung, durch einfachen Buchübertrag. Dadurch, daß die effektive Lieferung der Papiere entfällt und CEDEL die Verwaltung der Papiere mit den damit verbundenen Dienstleistungen übernimmt, können CEDEL-Mitglieder sich voll und ganz den eigentlichen Kauf- und Verkaufsgeschäften widmen. Die Kosteneinsparung, die dadurch erreicht wird, kommt nicht nur den CEDEL-Teilnehmern zugute, sondern indirekt auch dem großen Kreis der Wertpapiereigentümer.

Um den gegenwärtigen Ansprüchen des internationalen Marktes gerecht zu werden und auch den zukünftigen Bedürfnissen dieses Marktes Rechnung tragen zu können, verwendet CEDEL modernste elektronische Datenverarbeitungsanlagen.

Auf dem Gebiet der auf DM lautenden Eurobond-Geschäfte wurde Anfang letzten Jahres mit dem deutschen Auslandskassenverein, Frankfurt, eine Vereinbarung getroffen mit dem Ziel, die Abwicklung dieser Geschäfte zu erleichtern. Um eine Verbindung zwischen dem internationalen Markt und den deutschen Banken herstellen zu können und buchmäßige Übertragungen zwischen den bei der CEDEL und den bei den verschiedenen deutschen Kassenvereinen geführten Depotkonten zu verwirklichen, wurden die auf DM lautenden Eurobonds nach Frankfurt verlagert. Als Depotstelle fungiert der AKV, während die Stücke effektiv beim Frankfurter Kassenverein ver-

wahrt werden. Auch hier erfolgte die Datenübertragung zwischen beiden Systemen mittels einer direkten Computer-Verbindung. Diese Übermittlungsart gewährleistet ein Höchstmaß an Schnelligkeit und Leistung und ermöglicht die buchmäßige Übertragung zwischen Depotkonten der CEDEL-Teilnehmer und der Teilnehmer des deutschen Effektingiros.

Das EUREX-Syndikat

Hier soll auch auf ein Projekt hingewiesen werden, welches es sich zum Ziel setzt, den Sekundärhandel in Eurobonds an Hand eines EDV gesteuerten Zentralmarktsystems zu untermauern. Das sogenannte EUREX-Syndikat, dem eine Reihe namhafter internationaler Banken sowie die Luxemburger Börse angehören, befaßt sich mit diesem Projekt, dessen Verwirklichung die Infrastruktur des transnational und auch transkontinental funktionierenden Eurobondmarktes vervollkommen soll. Allem Anschein nach haben sich die Aussichten für die Errichtung dieses Systems in letzter Zeit verbessert, da die Marktteilnehmer sich in wachsendem Maße bewußt werden, daß die Leistungsfähigkeit eines transnational funktionierenden Marktes über ein EDV-

gesteuertes System wesentlich verstärkt werden kann.

Abschließend sei hier noch hervorgehoben, daß besonders in den letzten Jahren die in Luxemburg international ausgerichteten Banken — und hier handelt es sich sowohl um einheimische als auch um spezialisierte Eurobanken — eine rege Tätigkeit im kurz- und mittelfristigen Eurodevisengeschäft entwickelt haben. Zweifelsohne ist die Zukunft des Luxemburger Finanzplatzes eng an diejenige des kurz-, mittel- und langfristigen Eurogeld- und Eurokapitalmarktes gekoppelt. Da aller Wahrscheinlichkeit nach dieser Markt in steigendem Maße als internationale Liquiditätsquelle in Anspruch genommen werden wird, ist anzunehmen, daß sein Wirkungsbereich sich in den kommenden Jahren noch weiter ausdehnen wird. Wenn auch diese Entwicklung nicht ohne etliche turbulente Phasen vonstatten gehen dürfte, so scheint doch eine zuversichtliche Beurteilung der Zukunft des Finanzplatzes Luxemburgs unter den gegebenen Umständen vollauf berechtigt zu sein. Diese Prognose findet übrigens ihre Bestätigung in der stets wachsenden Zahl von neuen Bankgründungen in Luxemburg.

Nouvelles diverses

Le Conseil européen les 29 et 30 juin à Londres

Le Conseil européen a tenu les 29 et 30 juin à Londres sa deuxième réunion de l'année 1977 sous la présidence de Monsieur James Callaghan, premier ministre du Royaume-Uni. Notre pays était représenté à cette réunion par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Les travaux du Conseil européen ont porté notamment sur les thèmes suivants : les problèmes économiques et sociaux de la Communauté, les problèmes du Moyen-Orient, le site du JET (Joint European Torus), l'élargissement de la Communauté, les problèmes causés par la détente, les relations de l'Europe avec le reste du monde et particulièrement avec l'Afrique, l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et l'organisation des futurs Conseils européens.

A l'issue de la réunion trois déclarations ont été rendues publiques : la première relative à la croissance économique, à l'inflation et à l'emploi, la deuxième sur le Moyen-Orient et la troisième sur l'organisation des Conseils européens.

La troisième Conférence tripartite des Communautés européennes à Luxembourg

La troisième Conférence tripartite au niveau européen a eu lieu le 27 juin 1977 à Luxembourg et a réuni comme les précédentes, celle du 18 novembre 1975 à Bruxelles et celle du 24 juin 1976 à Luxem-

bourg, les représentants des gouvernements des neuf Etats membres de la Communauté européenne, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que de la Commission des Communautés européennes.

Des représentants du Parlement européen et du Conseil économique et social des Communautés européennes ont assisté avec le statut d'observateur à la Conférence qui a été présidée par Monsieur Denis Healey, chancelier de l'Echiquier du Royaume-Uni et président en exercice du Conseil des Communautés européennes.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté par Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances et Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Travail et à l'Immigration.

La Conférence tripartite a été caractérisée par une atmosphère de débats plutôt que de négociations. Les discussions ont fait apparaître qu'un accord entre les participants était assez facile à réaliser en ce qui concerne l'analyse de la situation, quant aux mesures à prendre, les opinions se sont révélées assez partagées.

A l'issue de la conférence, le président, Monsieur Denis Healey, a fait ressortir les points d'accord et les divergences de vues, formulé des suggestions quant aux questions à étudier à la lumière des différentes pièces apportées au dossier et a évoqué la nécessité d'une nouvelle conférence tripartite à une date et dans des conditions à déterminer.

Le marché financier au Grand-Duché de Luxembourg en 1976

Dans un contexte économique national marqué, comme chez nos voisins, par l'essoufflement de la reprise, le secteur des services financiers a enregistré contrairement à certaines branches industrielles des résultats dans l'ensemble encourageants.

Soulignons que le nombre des banques au Grand-Duché de Luxembourg s'est élevé au 31 décembre 1976 à 84 unités, contre 80 à la même époque en 1975. Ces établissements ont occupé 6042 personnes, ce qui correspond à un accroissement de 191 unités par rapport à l'année précédente.

Il est intéressant de noter que dans l'ensemble des emplois bancaires, la part du personnel féminin intervient pour environ 44%. Pour ce qui est du total des sommes de bilan des établissements bancaires et d'épargne, celui-ci s'est chiffré à 1710,5 milliards de francs, ce qui représente une progression de 15,7% au cours de l'année.

L'année 1976 avec un volume d'émission d'une contrevaletur de 11 591,9 millions de \$, se révèle comme être l'année record dans l'histoire du marché des euro-obligations.

Le résultat, déjà remarquable, de 1975 est dépassé de 5649,7 millions de dollars, ce qui représente un accroissement de 95,1%. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée au cours d'une année loin d'être caractérisée par la reprise économique mondiale.

Parmi les facteurs ayant poussé à l'expansion du marché un rôle primordial revient aux taux d'intérêt à court terme qui se sont pendant la plus grande partie de l'année maintenus à un niveau inférieur aux loyers payés pour les fonds à moyen ou à long terme.

En conséquence, les trois principales caractéristiques du marché des euro-émissions ont été les suivantes :

- retour à des échéances plus longues
- hausse générale des montants empruntés
- détente des intérêts des coupons.

Du côté des monnaies d'emprunt, c'est le dollar américain qui a bénéficié de la faveur des emprunteurs. Aussi intervient-il dans 66% des nouvelles émissions. Malgré les courants spéculatifs, dont il a été le centre d'intérêt tout au long de l'année, le DM allemand a réussi à défendre sa position. Il a enregistré ses meilleurs résultats au cours des deuxième et quatrième trimestres. Sur l'ensemble de l'année la devise allemande occupe le second rang avec 17,6%.

Le dollar canadien, quant à lui, occupe une excellente troisième place avec 12,5% quoique son cours ait été relativement élevé par rapport au \$ US durant la plus grande partie de l'année.

Parmi les autres monnaies véhiculaires mentionnons encore le dinar koweïtien (2,15%), l'unité de compte (0,9%), le franc français (0,45%), ainsi que la première apparition du dollar australien (0,15%) sur l'euro-marché.

En ce qui concerne l'origine géographique des emprunteurs, l'Europe représente 50,3% du volume

émis, ce qui constitue néanmoins une régression par rapport à 1975 de 4,9 points. Elle précède toutefois dans l'ordre le Canada (25,3%) et le Japon (8,7%).

Deux faits nous semblent encore dignes d'être signalés : il s'agit d'une part du regain d'intérêt pour les émissions à taux variable, ainsi que la multiplication et la diversification des emprunts convertibles.

Le marché secondaire quant à lui a bénéficié de la stabilisation des taux d'intérêt qui lui a assuré un développement soutenu.

Remarquons encore que beaucoup d'emprunteurs nouveaux ont accédé l'année dernière pour la première fois à ce moyen de financement qui a ainsi prouvé qu'il est devenu un véhicule international communément accepté et d'une vitalité exemplaire.

La croissance du marché des euro-crédits en 1976 peut être estimée à quelque 20%, sa contrevaletur globale s'établissant aux environs de 28 milliards de dollars contre 23 milliards en 1975. Du côté de l'offre de fonds, trois facteurs ont poussé à l'expansion du marché.

Mentionnons en premier lieu la faiblesse persistante des activités de crédit national, en second lieu la reprise des surplus de liquidité des pays producteurs de pétrole et pour terminer l'afflux en grande quantité de ressources cherchant à profiter des avantages de l'euro-marché.

Pour ce qui est de la demande, la mollesse des investissements dans la plupart des pays industrialisés suite à l'essoufflement de la reprise économique a été compensée par le gonflement des besoins émanant principalement des pays du COMECON et des pays en voie de développement. Ceci explique que les emprunts nets des pays de l'est ont progressé très fortement dans les 12 mois passés pour atteindre un chiffre global estimé à 14 milliards de \$. Une tendance similaire s'est vérifiée pour certains pays d'Amérique du Sud.

Les pays de l'Europe de l'ouest, tout en augmentant également leur position débitrice viennent toutefois loin derrière les nations précitées pour ce qui est de l'appel au marché.

Les taux d'intérêt qui avaient accusé une légère remontée au mois de mai ont de nouveau reculé par la suite. C'est ainsi que le taux à 6 mois de l'euro-dollar, qui est traditionnellement considéré comme taux pivot, n'était que de 5,35% en fin d'année.

Il est vrai que la plupart des banquiers s'attendent dans les prochains mois à un redémarrage.

Une fois de plus, les marchés boursiers jouant le rôle de baromètre ont assez fidèlement reflété l'évolution de la conjoncture ainsi que le degré de confiance des investisseurs à l'égard des différentes économies. D'une manière générale un clivage s'est produit entre les pays dont la situation s'est trouvée plus ou moins assainie et les nations en proie à la stagnation et au déficit commercial.

Dans ces conditions il est normal que les places de NY et de Tokyo ont réalisé les performances les plus remarquables. A l'inverse il n'est pas moins normal que Londres et Milan aient figuré parmi les perdants.

Quant à l'Allemagne fédérale, à la Suisse et aux Pays-Bas, la fermeté de leurs monnaies et surtout la confirmation de perspectives conjoncturelles favorables ont compensé le ralentissement économique ce qui a permis aux bourses de ces pays de terminer l'année sous de bons auspices.

La Bourse de Luxembourg a en gros suivi les fluctuations de ses consœurs étrangères. En début de l'année la hausse de valeurs qui s'était déclenchée en 1975 s'est poursuivie et donnait par là même naissance à des conjectures optimistes.

Ce mouvement ascendant fut cependant stoppé dès le début du second trimestre et fit place à une érosion progressive des cours jusqu'au mois d'octobre, à partir duquel un léger redressement a commencé à s'opérer qui devait se maintenir jusqu'en fin d'année.

Dans ce contexte l'indice des actions luxembourgeoises n'a progressé que d'une manière peu significative puisque la cote correspondante n'a progressé que de 3,4% d'une année à l'autre. Dans le domaine des actions indigènes les revers rencontrés en 1976 par la sidérurgie luxembourgeoise ont entraîné un recul marqué des valeurs sidérurgiques.

Quant aux valeurs étrangères à revenu variable, leur cote a été modulée en fonction de l'évolution des places financières internationales. Les valeurs à revenu fixe ont été positivement influencées par l'excellente tenue du marché des euro-obligations.

Les émissions libellées en francs luxembourgeois se sont légèrement effritées par rapport au cours en vigueur en décembre 1975.

La raison en tient au niveau élevé des taux d'intérêt sur le marché de l'argent à court terme pendant la majeure partie de l'année. La détente intervenue en fin d'année sur le marché monétaire de l'UEBL a cependant contribué à un certain redressement des obligations en monnaie nationale.

Relevons enfin qu'au cours de l'exercice sous revue le volume des transactions a augmenté de 28,3% par rapport à 1975 et de 70,3% par rapport à 1974.

Cette évolution est due aussi bien à l'accroissement des cours des obligations qu'au gonflement des transactions.

Par ailleurs l'exercice 1976 a vu l'admission à la Cote Officielle d'un nombre record de nouvelles valeurs. Le chiffre global des nouvelles admissions a été de 229 contre 141 en 1975.

(Source : Extrait des rapports et bilans de la Caisse d'Épargne de l'État pour l'exercice 1976.)

L'évolution de l'épargne en 1976

Pour l'exercice 1975 nous avons pu annoncer un excédent record sur nos livrets d'épargne de 3235,— millions de francs.

Il était peu probable que ce phénomène se reproduisit l'année après avec la même intensité. Néanmoins l'excédent en question s'est encore élevé pour 1976 à 2 367 398 990,— francs et reste ainsi malgré tout au-dessus de la normale.

Il est du reste certain que les deux vagues de spéculation de février-mars et d'août-septembre 1976 contre le franc belge avec comme conséquence inévi-

table les mesures de défense de la part de la Banque Nationale de Belgique sous forme de restrictions de crédit et de taux d'intérêt élevés ont drainé des capitaux importants vers le marché de l'argent.

Le même phénomène s'était produit en 1974 et déjà à cette époque nous avions, mais en vain, fait appel à la compréhension et à l'esprit de discipline nécessaires afin d'endiguer ces mouvements de fonds. Nous n'avons pas eu plus de chance cette fois-ci.

Le mouvement des capitaux sur le plan de l'épargne et sur le marché de l'argent a du reste été important dans son ensemble et il est naturellement difficile de faire la part des capitaux du secteur de l'épargne traditionnelle qui ont ainsi été détournés vers le marché de l'argent à la recherche de taux exceptionnellement rémunérateurs.

Quoi qu'il en soit, l'épargne sur livrets d'épargne a été malgré tout importante. Certains mois, notamment ceux du début de l'année ainsi que le mois de décembre révèlent un accroissement plus élevé que les autres alors que les mois d'avril et de septembre accusent même une désépargne.

Le solde des dépôts d'épargne au 31 décembre 1976 s'élève à 21 460 084 076,— francs contre 19 092 685 686,— francs au 31 décembre 1975. L'analyse des différentes catégories de dépôts révèle une certaine stabilité par rapport aux exercices précédents. C'est ainsi que les dépôts payables à vue représentent une proportion de 76,5% avec un chiffre total de 16 423 419 192,— francs, proportion qui est légèrement inférieure à celle de l'année 1975 où elle était de 77,7%. Ce léger changement a profité notamment aux systèmes d'épargne comportant un blocage pendant une période déterminée, tels que l'épargne des Jeunes et l'épargne professionnelle. Il est intéressant de voir que le pourcentage des dépôts à terme est tombé de 13,1 en 1975 à 12,9 en 1976. Les 10,6% restants appartiennent au système de l'épargne des Jeunes qui est passée de 597 487 156,— francs à 906 768 188,— francs et l'épargne professionnelle de 1 152 409 222,— à 1 347 387 176,— francs.

L'avoir moyen sur l'ensemble de tous les comptes d'épargne par compte est passé de 75 000,— francs à 83 700,— francs.

Les intérêts capitalisés ont dépassé le milliard pour atteindre 1 041 869 858,— francs en 1976 contre 879 821 242,— francs en 1975. La prime de fidélité passe de 82 426 782,— fr. en 1975 à 95 659 323,— fr. en 1976. Les mouvements totaux sur le compte général accusent un chiffre global de 14,7 milliards contre 13,4 milliards de francs en 1975. Pendant l'année 1976 les taux bonifiés sur les comptes d'épargne sont restés inchangés, rien n'ayant justifié une baisse des taux telle qu'elle a été appliquée partiellement dans certains pays de la Communauté.

L'analyse de la structure des différentes catégories de comptes d'épargne pousse notre curiosité à rechercher les causes du comportement de l'épargnant. En particulier il serait intéressant de pouvoir dégager des tendances en se basant sur certains phénomènes pouvant permettre d'établir des prévisions pour l'avenir, notamment en ce qui concerne les fluctuations des versements et des retraits de fonds pendant les

périodes de régression et de désépargne. Si en général l'ampleur de l'accroissement des dépôts a été moindre qu'en 1975, elle reflète une situation qui s'est présentée dans presque tous les pays de la Communauté et n'est donc pas propre à notre pays. Il s'agit d'un phénomène dominé par des contingences pragmatiques et inhérents à la conjoncture et à la mentalité des épargnants. Quoique certaines périodes de l'année puissent être considérées comme creuses par rapport à d'autres, l'observation des faits ne permet cependant pas d'en tirer une ligne générale, toute velléité de génération échouant à l'éceuil de la dissemblance et de l'irrégularité de ces faits. En ce qui concerne l'exercice 1976, il est indéniable qu'il se place toujours sous le signe de la récession en ce que l'accumulation des capitaux versés a continué, quoique dans une mesure plus faible. D'un autre côté, le ralentissement dudit accroissement peut être attribué dans une certaine mesure à la reprise d'investissements dans des valeurs réelles ou dans des biens de consommation durables. Quoique le taux d'inflation ait baissé par rapport à l'année précédente, l'augmentation des revenus sur la base de trois augmentations indiciaires de l'ordre de 7,5% ne suffit pas à compenser le taux d'inflation qui est de 9,8%. Somme

toute, l'année 1976 se présente sous un aspect mixte, favorable à l'épargne sans être défavorable à une certaine recrudescence de la consommation, même si dans notre pays les signes d'une réelle reprise économique font toujours défaut et s'il se trouve toujours aux prises avec les difficultés nées de la crise économique.

(Source : Rapport et bilans de la Caisse d'Epargne de l'Etat pour l'exercice 1976.)

La sidérurgie au 1^{er} trimestre 1977

Production

Au Luxembourg la production d'acier brut a atteint 325 902 t en janvier, 341 786 t en février, 407 468 t en mars et 368 929 t en avril. Au total la production des 4 premiers mois de 1977 est donc inférieure de 8,9% à celle de la période correspondante de 1976.

L'indice de la production sidérurgique (qui est calculé à partir de la production de produits laminés pondérés en tenant compte de la valeur relative unitaire moyenne (sur plusieurs années) des produits a cependant très légèrement progressé (+0,3%) (1^{er} trimestre).

Production d'acier brut (moyenne mensuelle par trimestre)

A = production en 1000 t = moyenne mensuelle

B = variation en % par rapport à période précédente

	1974		1975		1976		1977	
	A	B	A	B	A	B	A	B
1 ^{er} trimestre	529,2	+5,4	432,4	-18,5	391,4	+5,8	358,4	+1,0
2 ^e trimestre	535,9	+1,3	416,6	-22,3	406,3	+3,8		
3 ^e trimestre	553,8	+3,3	322,6	-22,6	369,2	-9,1		
4 ^e trimestre	530,7	-4,2	369,9	+14,7	355,0	-3,9		
Année	6 448,4	+8,8	4 624,4	-28,3	4 565,8	-1,3		

Volume de travail presté

Il est intéressant de noter, alors que la production pondérée de laminés a augmenté de 0,3%, que

le volume de travail presté exprimé en heures-ouvriers a augmenté de 3%. On note donc des pertes de productivité par rapport au travail presté.

Expéditions

Destination géographique des livraisons luxembourgeoises de laminés (4 premiers mois de 1977).

Source : G.I.S.L.

Unité : t

Pays	Tonnage	Evolution par rapport à 1976 en %	en % du total
République Fédérale d'Allemagne	362 873	- 22,6	30,2
France	196 203	- 3,5	16,4
Italie	11 981	- 39,5	1,0
Pays-Bas	71 623	- 16,0	6,0
Belgique	151 170	- 20,9	12,6
Luxembourg	98 617	- 4,0	8,2
Europe des Six	892 467	- 16,7	74,4
Royaume-Uni	14 468	+149,3	1,2
Irlande	111	- 35,1	—
Danemark	9 360	- 39,3	0,8
Europe des Neuf	916 406	- 16,1	76,4
Pays tiers	283 238	- 36,0	23,6
Total	1 199 644	- 7,8	100,0

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises sidérurgiques au cours du 1^{er} trimestre de 1977 est inférieur de 2,2% au niveau atteint à pareille époque en 1976.

Les livraisons de laminés en volume ont accusé pour la même période un recul de 6,4%. L'amélioration des prix par rapport à 1976 n'est donc pas très sensible.

Le tableau précédent permet d'observer, en ce qui concerne la répartition géographique des livraisons luxembourgeoises de laminés, une évolution diamétralement opposée à celle notée en 1976. Alors qu'au 1^{er} trimestre de 1976 les débouchés européens étaient

les seuls à se développer, on note qu'au début de 1977 des livraisons vers les pays tiers progressent de nouveau, alors que les marchés européens sont tous en recul, à la seule exception du Royaume-Uni.

Situation des commandes

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'afflux de commandes nouvelles ainsi que la situation des carnets de commandes en 1976 et au premier trimestre de 1977. Si l'on note une légère reprise des commandes au dernier trimestre de 1976 et au 1^{er} trimestre de 1977, elle est cependant moins vigoureuse que celle, tout à fait passagère il est vrai, observée il y a un an. Aussi la situation des carnets est-elle encore très déprimée.

		Commandes nouvelles	Carnets de commandes
		Variation en % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente	
1975	1 ^{er} trimestre	— 39,4	— 51,0
	2 ^e trimestre	— 34,4	— 60,2
	3 ^e trimestre	— 35,1	— 57,5
	4 ^e trimestre	+ 0,2	— 44,2
	Total de l'année	— 30,0	— 53,9
1976	1 ^{er} trimestre	+ 18,2	— 12,3
	2 ^e trimestre	+ 0,2	— 1,0
	3 ^e trimestre	+ 8,6	— 16,5
	4 ^e trimestre	+ 2,1	— 26,8
	Total de l'année	+ 7,3	— 14,0
1977	1 ^{er} trimestre	— 11,2	— 21,0
		Variation en % par rapport au trimestre précédent	
1975	1 ^{er} trimestre	+ 5,0	— 31,7
	2 ^e trimestre	— 3,4	— 16,3
	3 ^e trimestre	— 11,5	+ 0,2
	4 ^e trimestre	+ 11,6	— 2,5
1976	1 ^{er} trimestre	+ 23,9	+ 7,4
	2 ^e trimestre	— 18,2	— 5,5
	3 ^e trimestre	— 3,9	— 15,6
	4 ^e trimestre	+ 5,0	— 14,6
1977	1 ^{er} trimestre	+ 7,7	— 15,9

Compétitivité — Emploi — Investissements

Au cours des dernières années, la compétitivité de la sidérurgie luxembourgeoise, et d'ailleurs de plusieurs autres producteurs sidérurgiques européens — par rapport notamment à la concurrence japonaise — n'a cessé de se détériorer, du fait de la progression des coûts, dont l'incidence est encore aggravée par une utilisation des capacités limitée à quelque 60%. Cette situation a déjà donné lieu à une réduction de personnel qui a toutefois été obtenue sans mise en chômage, par non-remplacement des départs naturels. La persistance de la situation déficitaire a amené la plus grande société à élaborer un plan de crise qui prévoit, en plus d'une réduction supplémentaire de l'effectif, une restructuration des activités auxiliaires

ainsi qu'une « désimbrication irréversible de certaines d'entre elles vers leurs secteurs, relevant de l'artisanat ou de la petite et moyenne industrie ». Cette décision est sans doute influencée par l'exemple japonais.

Au début de juin, un accord spécial en vue de surmonter la crise de l'emploi dans la sidérurgie et les mines de fer est intervenu entre syndicats et patrons.

Quant aux investissements qui, depuis 1970, étaient de l'ordre de 2 à 3 milliards de francs par an, ils ne seront pas réduits, mais fortement augmentés.

(Source : Extraits de la note trimestrielle de conjoncture du STATEC, juin 1977.)

Mémorial

Mois de mai

Ministère d'Etat

Un règlement ministériel du 28 avril 1977 porte nouvelle fixation des quotients applicables aux journaux luxembourgeois concernant la répartition de l'aide directe de l'Etat à la presse écrite. (page 524)

Un règlement ministériel du 12 mai 1977 modifie le règlement ministériel du 26 janvier 1973 fixant les indemnités forfaitaires spéciales revenant au personnel de l'administration des postes et télécommunications occupé aux divers services de transport et de distribution postaux. (page 572)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 20 avril 1977 porte approbation du Protocole concernant la coopération commerciale et économique entre la Commission Européenne du Charbon et de l'Acier et le Canada ainsi que l'Acte final, signés à Bruxelles, le 26 juillet 1976. (page 510)

Un règlement grand-ducal du 27 avril 1977 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 516)

La loi du 27 avril 1977 porte approbation de la Convention sur la nationalité de la femme mariée, ouverte à la signature à New York, le 20 février 1957. (page 534)

La loi du 5 mai 1977 porte approbation de la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger, signée à Londres, le 7 juin 1968. (page 537)

La loi du 20 avril 1977 porte approbation du Protocole fixant certaines dispositions relatives à l'Accord créant une Association entre la Communauté Economique Européenne et Malte, du Protocole financier ainsi que de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 4 mars 1976. (page 611)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

La loi du 20 avril 1977 modifie la loi du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole. (page 511)

Un règlement grand-ducal du 28 avril 1977 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres de l'institut vitivinicole. (page 524)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 29 avril 1977 concerne l'affichage des prix au public obligatoire à l'occasion de foires commerciales, bourses et salons spécialisés. (page 517)

Ministère de l'Education Nationale

La loi du 20 avril 1977 modifie la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur. (page 509)

Un règlement grand-ducal du 28 avril 1977 porte modification du règlement grand-ducal du 18 décembre 1970 pris en exécution de l'article 3 de la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur, et concernant la composition des commissions d'homologation, leurs attributions et la procédure à suivre, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 9 décembre 1971. (page 565)

Un règlement grand-ducal du 29 avril 1977 porte organisation de l'examen de fin d'études de l'Ecole de Commerce et de Gestion. (page 566)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 20 avril 1977 porte fixation de la rémunération des experts en matière d'application du tarif des douanes. (page 532)

Un règlement grand-ducal du 20 avril 1977 porte suspension pour l'exercice budgétaire 1976 de l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale. (page 532)

La loi du 20 avril 1977 autorise l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle de labour dépendant du domaine curial de Nommern. (page 533)

La loi du 20 avril 1977 autorise l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine curial de Medernach. (page 533)

La loi du 20 avril 1977 autorise l'aliénation d'immeubles domaniaux à Mertert. (page 534)

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1977 porte modification du règlement grand-ducal du 27 mars 1969 fixant les titres des grades, les insignes et uniformes que porteront les sous-officiers de l'armée détachés à l'administration des Douanes et à l'administration des Eaux et Forêts. (page 508)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 28 mars 1977 détermine le modèle et les modalités d'émission de l'autorisation de pêcher délivrée par l'ayant droit à la pêche. (page 508)

Un règlement grand-ducal du 29 avril 1977 porte interdiction de la pêche dans la partie de la Sûre comprise entre le confluent de l'Alzette et l'emplacement de l'ancien pont d'Ettelbruck. (page 517)

Un règlement grand-ducal du 27 avril 1977 détermine des cas d'exception et de tempérament aux con-

ditions d'examen et de stage de certains fonctionnaires communaux. (page 564)

Ministère de la Justice

La loi du 20 avril 1977 concerne l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives. (page 548)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement ministériel du 15 avril 1977 fixe la méthode d'analyse de référence pour la recherche et l'identification des colorants liposolubles présents dans les denrées alimentaires. (page 556)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1977 modifie

le règlement grand-ducal du 17 mars 1975 concernant les poudres et autres produits composés destinés à la préparation du pudding et de denrées analogues. (page 572)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1977 porte exécution des articles 4 et 9 de la loi du 14 août 1976 fixant le cadre définitif du personnel de l'inspection générale de la sécurité sociale. (page 513)

Ministère des Travaux Publics

La loi du 25 avril 1977 autorise le Gouvernement à procéder à la transformation et au réaménagement du sanatorium de Vianden. (page 559)

Mois de juin

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 25 mai 1977 porte approbation du Protocole additionnel au Protocole du 13 avril 1962 concernant la création d'écoles européennes, signé à Luxembourg, le 15 décembre 1975. (page 716)

La loi du 25 mai 1977 porte approbation de la Convention sur l'unification de certains éléments du droit des brevets d'invention, signée à Strasbourg, le 27 novembre 1963. (page 777)

La loi du 27 mai 1977 porte a) approbation du Traité de coopération en matière de brevets, fait à Washington, le 19 juin 1970; b) adaptation de la législation nationale en matière de brevets. (page 781)

La loi du 27 mai 1977 porte a) approbation de la Convention sur la délivrance de brevets européens, signée à Munich, le 5 octobre 1973; b) adaptation de la législation nationale en matière de brevets (page 872)

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1977 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 981)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

La loi du 25 mai 1977 porte fusion des services administratifs de la caisse de pension et de la caisse de maladie agricoles et modification du statut de leur personnel. (page 715)

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1977 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres de l'administration des services vétérinaires. (page 984)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 3 juin 1977 concerne les prix de vente maxima à la consommation du beurre. (page 774)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 13 mai 1977 modifie le règlement grand-ducal du 13 mars 1970 ayant pour objet a) la formation des élèves de l'Institut Pédagogique; b) la promotion des élèves; c) l'organisation de l'examen pour l'obtention du brevet d'aptitude pédagogique. (page 973)

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1977 porte institution et organisation d'un stage pratique à l'intention des élèves de l'Ecole de Commerce et de Gestion. (page 974)

Un règlement grand-ducal du 3 juin 1977 porte fixation des indemnités des commissions chargées de procéder aux examens d'admission en classe d'orientation ou en 7^e commune de tous les ordres d'enseignement, en classe de huitième différentes options de l'enseignement technique et professionnel, en classe de neuvième différentes sections de l'enseignement technique et professionnel et en classe de dixième de la section des beaux-arts à l'école des arts et métiers. (page 980)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 10 février 1977 modifie le régime d'accise du tabac. (page 761)

Un règlement ministériel du 13 mai 1977 concerne le régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 763)

Un règlement ministériel du 13 mai 1977 modifie le régime d'accise du tabac. (page 972)

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1977 porte modification du règlement grand-ducal du 4 août 1974 concernant l'organisation des examens-concours pour l'admission au stage dans les carrières de l'expéditionnaire administratif et de rédacteur des administrations de l'Etat et des établissements publics. (page 718)

Ministère de la Force Publique

La loi du 22 juin 1977 porte réforme des cadres officiers de la Force Publique. (page 989)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 20 mai 1977 concerne l'ouverture de la chasse. (page 715)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 31 mai 1977 réglemente les études et les attributions de la profession d'infirmier. (page 720)

Un règlement ministériel du 15 avril 1977 fixe les méthodes d'analyse de référence en matière de moutarde. (page 730)

Un règlement ministériel du 15 avril 1977 fixe les méthodes d'analyse de référence des extraits de viande, des bouillons de viande et des potages. (page 736)

Un règlement ministériel du 15 avril 1977 fixe les méthodes d'analyse de référence en matière de sel destiné à la consommation humaine. (page 744)

Un règlement ministériel du 15 avril 1977 fixe la méthode de référence pour la recherche et l'identification des colorants synthétiques, solubles dans l'eau, présents dans les denrées alimentaires. (page 754)

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1977 concerne les jus de fruits et certains produits similaires. (page 766)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1977 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 708)

Un règlement ministériel du 27 mai 1977 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction de candidats-conducteurs de véhicules automobiles ainsi que le coût des leçons. (page 975)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 8 juin 1977 pris en application de l'article 7 du règlement grand-ducal du 30 mars 1977 concerne le statut du personnel de l'Office des assurances sociales et porte organisation des examens-concours de la carrière inférieure de l'expéditionnaire-informaticien et de la carrière moyenne de l'informaticien diplômé du Centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de sécurité sociale. (page 976)

Mois de juillet

Ministère d'Etat

La loi du 28 juin 1977 porte habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières. (page 1000)

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1977 concerne les emplois de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration gouvernementale, à la Trésorerie de l'Etat, à la Caisse générale de l'Etat et au Service de contrôle de la comptabilité des communes. (page 1327)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 20 juin 1977 porte approbation de l'Avant à la Convention de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération suisse, signé à Berne, le 26 mars 1976. (page 996)

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1977 porte publication au Mémorial des amendements apportés à la Convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim, le 17 octobre 1868, par la Convention de Strasbourg du 20 novembre 1963 et par le Protocole additionnel de Strasbourg du 25 octobre 1972. (page 1001)

La loi du 20 juin 1977 porte approbation du Protocole complétant et modifiant le Traité Benelux d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale, signé à Bruxelles, le 11 mai 1974. (page 1012)

La loi du 28 juin 1977 porte approbation de la Convention Benelux portant unification des droits d'accise, signée à Luxembourg, le 29 mai 1972. (page 1300)

La loi du 28 juin 1977 porte approbation du Deuxième Protocole, signé à Bruxelles, le 19 juillet 1976, modifiant la Convention Benelux portant unification des droits d'accise, signée à Luxembourg, le 29 mai 1972. (page 1308)

La loi du 28 juin 1977 porte approbation de la Convention relative à l'unification du territoire Benelux en matière d'accise, signée à Bruxelles, le 10 juin 1970. (page 1313)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 7 juillet 1977 concerne l'octroi d'une aide à la consommation du beurre. (page 1279)

Un règlement grand-ducal du 29 juin 1977 complète le règlement grand-ducal du 20 mars 1975 concernant l'interdiction de certaines matières actives entrant dans la composition des produits phyto-pharmaceutiques. (page 1288)

Un règlement grand-ducal du 26 juillet 1977 concerne le statut du personnel de l'administration commune de la caisse de pension et de maladie agricoles. (page 1333)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1977 porte application de la directive 75/324 CEE du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations relatives aux générateurs aérosols. (page 1042)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 21 juillet 1977 porte fixation des conditions de nomination et de classement des enseignants-stagiaires de l'enseignement technique et professionnel. (page 1332)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1977 a pour objet de modifier le règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée accordées dans le trafic international de voyageurs. (page 1016)

Un règlement ministériel du 29 juin 1977 complète le règlement ministériel du 28 novembre 1973 concernant les bureaux de recette de l'administration des douanes et leurs succursales. (page 1059)

Un règlement ministériel du 29 juin 1977 modifie le règlement ministériel du 23 décembre 1975 concernant les lieutenances et brigades de l'administration des douanes. (page 1059)

La loi du 7 juillet 1977 autorise le Gouvernement à procéder à la construction d'un nouveau central téléphonique à Esch-sur-Alzette. (page 1060)

La loi du 7 juillet 1977 autorise le Gouvernement à procéder à la construction d'un nouveau central téléphonique à Luxembourg-Belair. (page 1060)

La loi du 12 juillet 1977 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1972. (page 1063)

Un règlement ministériel du 28 juin 1977 concerne le tarif des droits d'entrée. (page 1275)

La loi du 12 juillet 1977 modifie et complète a) la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies) modifiée par l'article 21 de la loi du 29 décembre 1971 et b) l'arrêté grand-ducal du 17 décembre 1938, sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies) qui reçoivent des apports comprenant l'avoir d'une société étrangère s'élevant à un milliard au moins, modifié par l'article 22 de la loi du 29 décembre 1971. (page 1280)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1977 modifie les dispositions des articles 1^{er} et 2 du règlement grand-ducal du 15 juillet 1975 fixant l'organisation des services d'exécution de l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 1289)

La loi du 14 juillet 1977 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global d'un milliard de francs. (page 1323)

Ministère de la Fonction Publique

La loi du 25 juillet 1977 remplace la loi du 22 avril 1974 concernant les emplois des carrières moy-

ennes du rédacteur et du technicien diplômé dans les administrations de l'Etat. (page 1291)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1977 porte réglementation de la pêche exercée par les mineurs dans les eaux intérieures. (page 996)

Un règlement ministériel du 21 juin 1977 porte nouvelle fixation des taux de cotisation à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (page 1056)

Un règlement ministériel du 28 juin 1977 concerne l'ouverture de la chasse. (page 1057)

Un règlement grand-ducal du 18 juillet 1977 modifie l'article 3 du règlement grand-ducal du 11 juillet 1972 concernant les conditions et modalités de l'examen d'aptitude pour la délivrance du premier permis de chasse. (page 1290)

Un règlement ministériel du 24 juin 1977 porte organisation de cours et d'examens pour les instructeurs de la Protection Civile. (page 1316)

Un règlement grand-ducal du 11 juillet 1977 détermine les conditions d'admission au stage, de nomination et de promotion des cadres moyens et inférieurs du personnel de la Protection Civile. (page 1319)

Ministère de la Justice

La loi du 20 juin 1977 porte modification de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 26 juin 1975. (page 1268)

La loi du 7 juillet 1977 porte modification de l'article 461 du Code Pénal. (page 1318)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1977 détermine la composition et arrête le fonctionnement de la commission spéciale prévue à l'article 13 de la loi du 17 décembre 1976 ayant pour objet de garantir un équipement médical et hospitalier ainsi qu'une répartition régionale des prestations médicales conformes aux besoins du pays. (page 1015)

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1977 concerne les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine. (page 1020)

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1977 concerne la réduction de la teneur en plomb des essences. (page 1048)

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1977 concerne les produits d'œufs. (page 1269)

La loi du 20 juin 1977 a pour objet 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge; 2) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance. (page 1284)

Un règlement grand-ducal du 11 juillet 1977 détermine la durée du travail obligatoire des médecins-

fonctionnaires à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, et arrête l'organisation du service de disponibilité. (page 1322)

Un règlement ministériel du 21 juillet 1977 porte modification du règlement ministériel du 17 juin 1974 fixant le tarif des médicaments, modifié par règlements ministériels des 20 mars 1975, 22 décembre 1975, 22 juillet 1976 et 28 février 1977. (page 1324)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1977 a pour objet de modifier temporairement le nombre des em-

ploi des fonctions de premier artisan principal et d'artisan principal à l'aéroport de Luxembourg. (page 1278)

Ministère des Travaux Publics

La loi du 28 juin 1977 autorise le Gouvernement à procéder à la construction et à l'équipement d'un bâtiment administratif à Ettelbruck, y compris l'aménagement des alentours. (page 1056)

La loi du 7 juillet 1977 autorise la construction d'une piscine à Luxembourg-Kirchberg, y compris l'aménagement des alentours. (page 1289)

Mois d'août

Ministère d'Etat

La loi du 27 août 1977 concerne le statut des fonctionnaires entrés au service d'institutions internationales. (page 1528)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 2 août 1977 porte approbation : 1. du Protocole additionnel modifiant la Convention belgo-franco-luxembourgeoise réglant l'exploitation du réseau des chemins de fer luxembourgeois, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946, conclu entre le Luxembourg, la Belgique et la France à Luxembourg le 21 juin 1977; 2. de la modification des articles 6, 8 et 13 des statuts de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. (page 1355)

Un arrêté grand-ducal du 4 juillet 1977 porte publication des modifications apportées au tarif des péages sur la Moselle ainsi qu'aux annexes 1, 2a, 2b, 2c, 3a, 3b et 3c du tarif des péages, publiés par arrêté grand-ducal du 23 mai 1964. (page 1436)

Un arrêté grand-ducal du 4 juillet 1977 porte publication des modifications apportées au règlement de police pour la navigation de la Moselle, publié par arrêté grand-ducal du 18 juin 1971. (page 1446)

Un arrêté grand-ducal du 14 juillet 1977 porte publication des modifications apportées au règlement pour le transport de matières dangereuses sur la Moselle, publié par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1971. (page 1447)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1977 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 1448)

La loi du 3 août 1977 porte approbation de la Convention Benelux en matière d'armes et de munitions et de son annexe, signées à Bruxelles, le 9 décembre 1970. (page 1480)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 27 juillet 1977 fixe les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un

prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle de laboratoire. (page 1344)

Un règlement ministériel du 27 juillet 1977 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1977. (page 1344)

Un règlement ministériel du 14 juillet 1977 complète la liste des maladies des animaux domestiques soumises à déclaration obligatoire. (page 1449)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 porte fixation d'un supplément de pension en faveur d'un employé retraité de la caisse de pension et de la caisse de maladie agricoles. (page 1527)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 établit les cotisations à la caisse de maladie agricole. (page 1528)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

La loi du 3 août 1977 a pour objet : 1. d'interdire le travail clandestin; 2. de modifier l'article 26 a) de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises, modifiée et complétée par la loi du 26 août 1975. (page 1357)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 porte création d'un Collège d'enseignement moyen à Mersch. (page 1468)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

La loi du 29 juillet 1977 modifie les articles 5 et 6 de la loi du 24 juillet 1972 concernant l'action sociale en faveur des immigrants. (page 1347)

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 porte fixation des attributions du conseil national de l'immigration. (page 1348)

Un règlement ministériel du 4 août 1977 porte abrogation du règlement ministériel du 2 mars 1964

portant institution d'un comité d'assistance sociale aux travailleurs étrangers. (page 1458)

Ministère des Finances

La loi du 25 juillet 1977 porte aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 1341)

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 fixe le minimum du capital social libéré dont doit disposer une société holding pour être admise au bénéfice des dispositions fiscales de l'article premier de la loi du 31 juillet 1929. (page 1349)

La loi du 2 août 1977 porte création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement. (page 1350)

Un règlement grand-ducal du 3 août 1977 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 novembre 1973 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique. (page 1364)

Un règlement grand-ducal du 3 août 1977 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 novembre 1973 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures matérialisées de longueur. (page 1413)

Un règlement grand-ducal du 3 août 1977 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 4 mars 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux poids de 1 mg à 50 kg d'une précision supérieure à la précision moyenne. (page 1421)

Un règlement grand-ducal du 3 août 1977 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide. (page 1426)

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 porte désignation de dix emplois à attributions particulières de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration des contributions. (page 1453)

Un règlement ministériel du 12 juillet 1977 modifie le règlement ministériel du 9 mars 1976 réglant, en matière de perfectionnement actif, la franchise des droits à l'importation. (page 1520)

Ministère de la Justice

La loi du 25 juillet 1977 concerne l'organisation judiciaire. (page 1465)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement ministériel du 12 juillet 1977 modifie le règlement ministériel du 11 novembre 1961 portant exécution de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 sur le contrôle des viandes. (page 1452)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1977 concerne certains laits de conserve partiellement ou totalement déshydratés destinés à l'alimentation humaine. (page 1460)

La loi du 2 août 1977 concerne l'exercice de la profession de médecin. (page 1469)

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 rend applicables au Grand-Duché de Luxembourg les modes de prélèvement communautaires d'échantillons pour le contrôle officiel des aliments des animaux. (page 1480)

Un règlement ministériel du 2 août 1977 modifie l'annexe II du règlement grand-ducal du 30 juin 1976 concernant l'emploi et le contrôle des additifs dans l'alimentation des animaux. (page 1504)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

La loi du 29 juillet 1977 porte modification de l'article 27 de la loi du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers, 2. le contrôle médical des étrangers, 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. (page 1345)

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 porte modification des articles 2, 3 et 10 du règlement grand-ducal du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. (page 1345)

Un règlement ministériel du 25 juillet 1977 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes-accidents agricoles et forestières. (page 1450)

Un arrêté ministériel du 29 juillet 1977 approuve les modifications apportées au tarif des risques en matière d'assurance-accidents industrielle. (page 1454)

Un arrêté grand-ducal du 29 juillet 1977 approuve la modification du 21 juin 1977 apportée à l'article 33 des statuts de la caisse de pension des employés privés. (page 1457)

Ministère des Travaux Publics

La loi du 11 juillet 1977 autorise le Gouvernement à procéder à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les besoins de l'administration des contributions à Esch-sur-Alzette. (page 1340)

La loi du 11 juillet 1977 autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction, à l'équipement ainsi qu'à l'aménagement des alentours d'un centre sportif scolaire à Luxembourg-Limpertsberg. (page 1340)

La loi du 29 juillet 1977 autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un nouveau pavillon de l'hôpital neuro-psychiatrique à Ettelbruck ainsi qu'à l'aménagement des alentours. (page 1467)

La loi du 2 août 1977 autorise le Gouvernement à procéder à l'agrandissement du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg, y compris l'équipement des nouveaux locaux ainsi que l'aménagement des alentours. (page 1468)

Chambre des Députés

Mois de mai

3 mai : 51^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Démission de l'honorable M. Grandgenet. — Prestation de serment de M. Aloyse Bisdorff. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge, 2) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance (n° 2037). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 26 juin 1976 (n° 2054). Rapport de la commission juridique. Discussion générale.

4 mai : Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Projet de loi portant modification de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 26 juin 1976 (n° 2054). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole complétant et modifiant le Traité Benelux d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale, signé à Bruxelles, le 11 mai 1974 (n° 2013). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant la construction et l'équipement d'un bâtiment administratif à Ettelbruck (n° 2065). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

12 mai : 53^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Institution de deux commissions spéciales. — Lecture d'une proposition de loi. — Questions au Gouvernement. — Interpellation de l'honorable M. Mosar au sujet de la libéralisation du régime pénitentiaire.

17 mai : 54^e séance publique. Dépôt d'un projet de loi. — Questions au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Interpellation de l'honorable M. Useldinger au sujet de la fermeture de l'usine Arbed-Terre-Rouge.

18 mai : 55^e séance publique. — Projet de loi autorisant la construction d'une piscine à Luxembourg-Kirchberg, y compris l'aménagement des alen-

tours (n° 1962). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote du texte du projet de loi. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de l'article 461 du Code Pénal (n° 2077). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte du projet de loi. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

24 mai : 56^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. Dépôt de deux propositions de loi. — Questions au Gouvernement. — a) Projet de loi portant approbation de la Convention relative à l'unification du Territoire Benelux en matière d'accise, signée à Bruxelles, le 10 juin 1970 (n° 1553); b) Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux portant unification des droits d'accise, signée à Luxembourg, le 29 mai 1972 (n° 1626); c) projet de loi portant approbation du deuxième Protocole, signé à Bruxelles, le 19 juillet 1976, modifiant la Convention Benelux portant unification des droits d'accise, signée à Luxembourg, le 29 mai 1972 (n° 2061). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale.

25 mai : 57^e séance publique. — a) Projet de loi portant approbation de la Convention relative à l'unification du territoire Benelux en matière d'accise, signée à Bruxelles, le 10 juin 1970 (n° 1553); b) projet de loi portant approbation de la Convention Benelux portant unification des droits d'accise, signée à Luxembourg, le 29 mai 1972 (n° 1662); c) projet de loi portant approbation du deuxième Protocole, signé à Bruxelles, le 19 juillet 1976, modifiant la Convention Benelux portant unification des droits d'accise, signée à Luxembourg, le 29 mai 1972 (n° 2061). Discussion et vote de la motion. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble des projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (n° 2095). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'honorable M. René Burger au sujet du nouvel hôpital de Differdange-Pétange-Bascharage dans l'optique d'une politique sanitaire nationale.

26 mai : 58^e séance publique. — Lecture de deux propositions de loi. — Communications. — Interpellation de l'honorable M. Burger au sujet du nouvel hôpital de Differdange-Pétange-Bascharage dans l'optique d'une politique sanitaire nationale. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Interpellation de l'honorable M. Frank Wolff au sujet de la protection de l'environnement naturel et humain.

Mois de juin

8 juin : 59^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Interpellation de l'honorable M. Ney au sujet de l'orientation future de la politique agricole.

9 juin : 60^e séance publique. — a) Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un nouveau central téléphonique à Luxembourg-Belair (n° 2092); b) projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un nouveau central téléphonique à Esch-sur-Alzette (n° 2093). Rapports de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'honorable M. Ney au sujet de l'orientation future de la politique agricole.

14 juin : 61^e séance publique. — Communications. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi modifiant et complétant a) la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies) modifiée par l'article 21 de la loi du 29 décembre 1971 et b) l'arrêté grand-ducal du 17 décembre 1938 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies) qui reçoivent des apports comprenant l'avoir d'une société étrangère s'élevant à un milliard de francs au moins (n° 1817). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale.

15 juin : 62^e séance publique. — Projet de loi modifiant et complétant a) la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies) modifiée par l'article 21 de la loi du 29 décembre 1971 et b) l'arrêté grand-ducal du 17 décembre 1938 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies) qui reçoivent des apports comprenant l'avoir d'une société étrangère s'élevant à un milliard de francs au moins (n° 1817). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réforme des cadres-officiers de la Force publique (n° 2079). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction et à l'aménagement d'un nouveau bâtiment pour les besoins de l'Administration des Contributions à Esch-sur-Alzette (n° 2088). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles.

16 juin : 63^e séance publique. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction, à l'équipement ainsi qu'à l'aménagement des alentours d'un centre sportif scolaire à Luxembourg-Limpertsberg (n° 2087). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi

par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction et à l'aménagement d'un nouveau bâtiment pour les besoins de l'administration des contributions à Esch-sur-Alzette (n° 2088). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un nouveau pavillon de l'hôpital neuro-psychiatrique d'Ettelbruck ainsi qu'à l'aménagement des alentours (n° 2089). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. — Communications.

22 juin : 64^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un nouveau pavillon de l'hôpital neuro-psychiatrique d'Ettelbruck, ainsi qu'à l'aménagement des alentours (n° 2089). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1972 (n° 1868); b) projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1973 (n° 1989). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale.

28 juin : 65^e séance publique. — Question au Gouvernement. — a) Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1972 (n° 1868); b) projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1973 (n° 1989). Réponse de M. le Ministre des Finances. Lecture et vote des articles des textes. Vote sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Décision et de l'Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, signés à Bruxelles, le 20 septembre 1976 (n° 2062). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. — a) Projet de loi portant modification de l'article 27 de la loi du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (n° 2097); b) projet de loi modifiant les articles 5 et 6 de la loi du 24 juillet 1972 concernant l'action sociale en faveur des immigrants et créant un Conseil national de l'immigration (n° 2098). Rapports de la commission des affaires sociales. Discussion générale.

30 juin : 67^e séance publique. — Communications. — a) Projet de loi portant modification de l'article 27 de la loi du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (n° 2097); b) projet de loi modifiant les articles 5 et 6 de la loi du 24 juillet 1972 concernant l'action sociale en faveur des immigrants et créant un Conseil national de l'immigration (n° 2098). Réponse de M.

Thoss, Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale. Lecture et vote des articles des deux projets de loi. Vote sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés de l'exercice 1976. — Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux en matière d'armes et de munitions et de son annexe, signées à Bruxelles, le 9 décembre 1970 (n° 1953).

Mois de juillet

5 juillet : 68^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation de la Décision et de l'Acte portant électioin des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, signés à Bruxelles, le 20 septembre 1976 (n° 2062). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le statut des fonctionnaires entrés au service d'institutions internationales (n° 1632). Seconde lecture. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 22 avril 1974 concernant les emplois des carrières moyennes du rédacteur et du technicien diplômé dans les administrations de l'Etat (n° 2099). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création d'un service des sites et monuments nationaux (n° 2080). Rapport de la commission de la fonction publique.

6 juillet : 69^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global d'un milliard de francs (n° 2096). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à l'agrandissement du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg (n° 2028). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale.

7 juillet : 70^e séance publique. — Communication. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à l'agrandissement du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg (n° 2028). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à l'extension de l'Ecole des Arts et Métiers à Luxembourg (n° 2090). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du

Rapport de la commission de la force publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles du projet de loi. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le statut des fonctionnaires entrés au service d'institutions internationales (n° 1632). Seconde lecture. Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles du projet de loi.

second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création d'un service des sites et monuments nationaux (n° 2080). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'exercice de la profession de médecin (n° 2069). Rapport de la commission de la santé publique. Discussion générale. — Procédure budgétaire.

12 juillet : 71^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant l'exercice de la profession de médecin (n° 2069). Lecture et vote des articles du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Procédure budgétaire. — Projet de loi modifiant la loi du 22 avril 1974 concernant les emplois des carrières moyennes du rédacteur et du technicien diplômé dans les administrations de l'Etat (n° 2099). Seconde lecture. Rapport de la commission de la fonction publique. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation : 1) du Protocole additionnel modifiant la Convention belgo-franco-luxembourgeoise réglant l'exploitation du réseau des chemins de fer luxembourgeois, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946, conclu entre le Luxembourg, la Belgique et la France à Luxembourg, le 21 juin 1977; 2) de la modification des articles 6, 8 et 13 des statuts de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (n° 2103). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale.

13 juillet : 72^e séance publique. — Projet de loi portant approbation : 1) du Protocole additionnel modifiant la Convention belgo-franco-luxembourgeoise réglant l'exploitation du réseau des chemins de fer luxembourgeois, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946, conclu entre le Luxembourg, la Belgique et la France à Luxembourg, le 21 juin 1977; 2) de la modification des articles 6, 8 et 13 des statuts de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (n° 2106). Lecture et vote des articles. — Projet de loi sur l'organisation judiciaire (n° 2103). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi por-

tant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement (n° 1399); b) projet de loi portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement (n° 2091). Rapports de la commission des finances et du budget. Discussion générale.

14 juillet : 73^e séance publique. — a) Projet de loi portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement (n° 1399); b) projet de loi portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement (n° 2091). Discussion générale. Lecture et vote des articles des deux projets de loi. Vote sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation : 1) du Protocole additionnel modifiant la Convention belgo-franco-luxembourgeoise réglant l'exploitation des chemins de fer luxembourgeois, signée à Luxembourg, le 17 avril

1946, conclu entre le Luxembourg, la Belgique et la France à Luxembourg, le 21 juin 1977; 2) de la modification des articles 6, 8 et 13 des statuts de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (n° 2106). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet : 1. d'interdire le travail clandestin, 2. de modifier l'article 26 a) de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises, modifiée et complétée par la loi du 26 août 1975 (n° 2081). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Le Mois en Luxembourg

Mois de mai

Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique, et Madame Ingrid Leodolter, Ministre fédéral de la Santé Publique et de l'Environnement de la République d'Autriche, ont signé le 3 mai à Genève un accord sur la formation post-universitaire des médecins luxembourgeois en Autriche.

Du 9 au 12 mai 1977, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, a effectué une visite officielle en Espagne sur invitation du Vice-Président du Gouvernement espagnol. Au cours de cette visite Monsieur Benny Berg a été reçu en audience par le roi Juan Carlos et il a été procédé à l'échange des instruments de ratification d'un avenant du 27 juin 1975 à la Convention entre l'Espagne et le Grand-Duché de Luxembourg concernant la sécurité sociale signée à Luxembourg le 8 mai 1969.

Du 17 au 21 mai, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, a fait une visite au Portugal. Au cours de cette visite il a été reçu par Monsieur Ramalho Eanes, Président de la République du Portugal et il a eu des entretiens avec Monsieur Mario Soares, Premier Ministre portugais, Monsieur Armando Bacelar, Ministre des Affaires sociales, Monsieur Medeiros Ferreira, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Joao Lima, Secrétaire d'Etat à l'Immigration. Le 19 mai, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et Monsieur Armando Bacelar, Ministre portugais des Affaires sociales, ont

signé à Lisbonne un accord entre les autorités des deux pays au sujet de l'adaptation des allocations familiales au coût de la vie. Le 20 mai, Monsieur Benny Berg et Monsieur Medeiros Ferreira, Ministre des Affaires étrangères, ont signé un deuxième avenant à la Convention luso-luxembourgeoise sur la sécurité sociale.

Economie, Finances, Prix

Le 16 mai les ministres des Affaires économiques du Grand-Duché de Luxembourg et de la Belgique, Messieurs Marcel Mart et Fernand Hernan, se sont rencontrés à Bruxelles pour examiner les problèmes intéressant la Société Métallurgique et Minière de Rodange-Athus.

Congrès, séminaires, colloques

Du 29 avril au 2 mai a lieu à Luxembourg le congrès annuel de la « Arbeitsgemeinschaft für Werbung, Markt- und Meinungsforschung », qui a son siège à Zurich et qui est présidée par le Dr. Hans Fielitz.

La Commission des Communautés européennes organise du 3 au 6 mai au Théâtre municipal de Luxembourg un congrès consacré aux problèmes du multi-linguisme et plus particulièrement de la traduction automatique. Les séances de travail sont consacrées à l'enseignement et l'utilisation des langues dans la Communauté, à la terminologie multilingue, à la traduction humaine et à la traduction semi-automatique, au thesaurus multilingue et à la traduction automatique.

Le 6 mai a lieu au Bâtiment Robert Schuman au Kirchberg un colloque sur le thème : « L'Europe, vingt ans après », organisé par l'Association internationale des anciens des Communautés européennes.

A ce colloque ont pris la parole : M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement, M. Georges Spéna, ancien Président du Parlement européen, M. Robert Lecourt, ancien Président de la Cour de Justice des Communautés européennes, M. Jean Rey, ancien Président de la Commission des Communautés européennes, M. Antonio Giolitti, Membre de la Commission des Communautés européennes, M. Hans Von den Groeben, ancien Membre de la Commission des Communautés européennes, Lord Bruce of Donington, Membre du Parlement européen.

Le groupe lorrain et le groupe luxembourgeois de sciences politiques invitent du 7 au 8 mai au Centre Universitaire de Luxembourg, au « 1^{er} colloque sur la sociologie politique du Grand-Duché de Luxembourg » au cours duquel des exposés sont faits par MM. Gilbert Trausch, Jules Gérard-Libois, Michel Delvaux, Jules Stoffels et Mario Hirsch.

La réunion du Comité scientifique de « Internationales Burgeninstitut » se déroule du 10 au 13 mai au château d'Ansembourg. Cette réunion de travail est inaugurée par Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles, en présence d'une quinzaine d'experts internationaux.

Le 4^e colloque régional de l'Institut international de droit d'expression française débute le 16 mai au Centre Universitaire de Luxembourg. Des juristes belges, suisses, français et luxembourgeois traitent de la procédure administrative non contentieuse en présence de M. Robert Krieps, Ministre de la Justice et M^{me} Marie-Madeleine Dienesch, Ambassadeur de France à Luxembourg.

Le 20 mai ont lieu au Kirchberg à Luxembourg les « Premières Journées luxembourgeoises de droit social comparé et de médecine sociale. » Des spécialistes français, allemands et luxembourgeois discutent durant deux jours de l'indemnisation de la perte de la capacité de gain par la sécurité sociale et des problèmes de l'expertise médicale.

La Commission Internationale Médico-Physiologique de la Fédération Aéronautique Internationale tient son assemblée annuelle le 20 mai à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur le Dr. Dominique Weibel (Suisse). Treize pays, dont les Etats-Unis d'Amérique et l'Égypte, ont pris part à cette réunion au cours de laquelle les problèmes en rapport avec les examens médicaux des pilotes ont été discutés.

Le 24 mai a lieu à Luxembourg la 50^e réunion du comité permanent de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne sous la présidence de Madame Colette Flesch, bourgmestre de la ville de Luxembourg.

Conférences, soirées littéraires

Le 3 mai le professeur David Jacoby, titulaire de la chaire d'histoire médiévale à l'Université de Jérusalem, donne à la synagogue de Luxembourg une conférence sur le sujet : « Le rôle de l'Université dans la société israélienne ».

L'Association des femmes libérales de Luxembourg invite le 3 mai à une conférence donnée par M^{me}

Colette Flesch sur le thème : « La femme et la consommation ».

M^{me} Gertrud Schreyer, écrivain, donne le 5 mai à la Bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg une conférence sur « Franz Kafka, Wegzeichen einer möglichen Interpretation ».

Au centre universitaire de Luxembourg, le professeur Raymond Chevallier, directeur du centre André-Piganiol à l'Université de Tours, donne le même jour une conférence sur les thèmes suivants : « La romanisation, introduction et caractéristiques »; « Archéologie et histoire en Gaule d'après les découvertes récentes ».

Au Foyer technique des associations réunies des ingénieurs, architectes et industriels, M. Lucien Kieffer, directeur du Collège d'enseignement moyen, donne le 5 mai une conférence sur le sujet : « Pour ou contre les mathématiques modernes ? ».

Au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, le docteur Félix Labhart, professeur de psychiatrie à l'Université de Bâle, donne le 6 mai une conférence sur le thème : « Zielsetzung einer modernen Psychiatrie ».

Aux Musées de l'Etat à Luxembourg, M. Robert Humbert donne le 9 mai une conférence sur « Les Schwartz — Une dynastie d'armuriers luxembourgeois ».

Monsieur Fernand Rau, économiste, donne le 10 mai au Foyer Européen de Luxembourg une conférence sur le thème : « Le défi japonais ».

Le 12 mai, le Père Joseph Wresinski, animateur du mouvement international « Aide à Toute Détresse — Quart Monde », donne au Centre culturel français à Luxembourg une conférence sur le sujet : « Le Quart-Monde en Europe, 10 millions d'exclus ».

Au cours de la « Journée Médicale 1977 » qui a lieu le 14 mai à Mondorf-les-Bains, des exposés sont faits par le D^r P. Bourgeois sur le traitement de la Polyarthrite rhumatoïde, par le professeur M. F. Kahn sur les connectivites, par le docteur H. Olivier sur la chirurgie de la coxarthrose, par le D^r Ch. Best sur les chondrocalcinoses, par le D^r Ph. May sur la chirurgie de la gonarthrose et enfin par le D^r Ph. Vinceneux sur le traitement de l'ostéoporose.

A la Bibliothèque Nationale de Luxembourg, le D^r Dan Berindei (Roumanie) donne le 16 mai une conférence sur « Le centenaire de l'indépendance d'Etat de la Roumanie », suivie de la projection d'un film documentaire sur l'histoire de la Roumanie.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le professeur Henri Janne, président du collège scientifique de l'Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, donne le même jour une conférence sur le sujet : « Plan 2000 éducation ».

A l'Ecole européenne de Luxembourg Monsieur Vanbergen, directeur au Ministère de l'Education Nationale à Bruxelles, donne le 16 mai une conférence sur le thème : « Les problèmes de l'école d'aujourd'hui ».

Le 17 mai a lieu au Foyer Européen de Luxembourg une conférence-débat sur le thème : « The English Comprehensive School System », donnée par

Miss Hilary Dawson (langues étrangères); M. John Plewes (mathématiques et sciences) et M. David Valentine (langue maternelle et histoire).

A Waldbredimus, M^{me} Weicherding-Goergen, membre de la Commission des Sites et Monuments Nationaux, donne le 17 mai une conférence sur le sujet « D'Erhaltung vun eisem Duerfbild ».

« L'éducation sexuelle du petit enfant » est le thème de l'exposé qui est fait le 20 mai à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg par Monsieur Klaus Verch, pédagogue.

« Publicité et Communications sociales — avantages — dangers — responsabilités » est le thème de la 11^e Journée mondiale des communications sociales qui est célébrée le 22 mai en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg. Le professeur André Ruskowski, directeur de l'Institut des Communications Sociales à l'Université Saint-Paul, Ottawa, prononce l'allocation de circonstance.

Le 23 mai, le professeur André Ruskowski donne au Centre culturel français à Luxembourg une conférence sur « Les Media de masse — Détente ou confrontation entre les Hommes et les Nations ? ».

Au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg Monsieur Indro Montanelli, fondateur et directeur du journal « Il Giornale », donne le même jour une conférence sur le thème : « La crise dans le contexte européen ».

Au Centre culturel A. S. Pouchkine à Luxembourg a lieu le 26 mai une soirée littéraire avec le concours de Tun Deutsch.

Le même jour, M. Derrick Hurd M. A., magistrate and principal of Easthampstead Park College, parle au Foyer européen à Luxembourg sur le sujet : « Evolution in Great Britain and in Europe ».

Monsieur l'abbé Paul Colling, professeur, fait le 26 mai à Luxembourg un exposé sur le thème : « Der Gymnasiallehrer vor der Problematik : Begabung und Schulleistung ».

Théâtre, cinéma, spectacles

A Esch-sur-Alzette est présenté en première le 5 mai par un groupe d'élèves du Lycée de Garçons la pièce de Konrad Wünsche, intitulée « Jérusalem, Jérusalem ».

Le « Saarländisches Staatstheater Saarbrücken » donne le 10 mai au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation de la pièce « Die heilige Johanna der Schlachthöfe » de Bertolt Brecht.

Au Foyer Européen de Luxembourg sont présentés, dans le cadre du « Silver Jubilee film show », le film anglais « 25 years — Impressions » et le film tourné par Radio-Télé-Luxembourg lors de la visite d'Etat de Sa Majesté la Reine de Grande-Bretagne à Luxembourg, en novembre 1976.

Le 14 mai a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation par le « Saarländisches Staatstheater Saarbrücken » de la comédie « Der Rosenkavalier » de Richard Strauss.

Au casino syndical de Bonnevoie a lieu le 14 mai une soirée espagnole animée par l'orchestre « Los

Gringos » et un groupe de danseurs de Flamenco, en présence de l'Ambassadeur d'Espagne à Luxembourg.

Les 16, 17 et 18 mai, le « Saarländisches Staatstheater Saarbrücken » donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de « Aladin und die Wunderlampe », conte de fée des 1001 nuits de Félix Sommer.

Le 22 mai a lieu à la patinoire de Kockelscheuer près de Luxembourg un gala international de patinage artistique.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Slowakische Operettentheater Bratislava » présente le 22 mai l'opérette « Polenblut » de Oskar Nedbal.

Les 25 et 26 mai est présentée au Théâtre municipal de Luxembourg l'opéra phantastique « Hoffmanns Erzählungen » de Jacques Offenbach.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 6 mai, le Jazzclub Luxembourg présente à Luxembourg le groupe Riot.

Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg Lilia Beretti, violoniste, donne le 6 mai un concert de musique française avec le concours de Anita Tyteca.

L'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette, placée sous la direction de Georges Wagner, donne le 7 mai au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un concert de clôture des auditions musicales 1976-77.

Le 8 mai a lieu à Bettembourg une matinée musicale et folklorique donnée par « Les enfants de l'Alzette ».

A l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, un jeune ensemble luxembourgeois, le « Trio Hengarec », donne le même jour un concert au profit des Villages internationaux d'Enfants.

L'Association Musica Nova invite le 13 mai au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à un récital donné par le pianiste et compositeur Christoph Delz.

Au Centre culturel français à Luxembourg a lieu le même jour une soirée New Orleans avec la participation du « Maurice Jazz Band » de l'Université de Nancy.

Le chœur enfantin « Les Mésanges » de Belvaux-Metzerlach donne le 14 mai un concert de chant à l'Hôtel de Ville de Belvaux, sous le thème « Servus Österreich ».

Le 15 mai, le « Saarländisches Zupforchester » placé sous la direction de Marcel Wengler, donne un concert en l'église SS-Pierre et Paul à Echternach.

En l'église Saint-Michel à Luxembourg, un récital d'orgue est donné le 17 mai par Jean Boyer, titulaire du grand orgue de St-Séverin à Paris.

Le 20 mai a lieu au Cercle municipal de Luxembourg un concert donné par le « Siemens-Chor » de Berlin, sous la direction du compositeur Otto Ruthenberg.

Le Jazzclub Luxembourg présente le même jour le Trio Contact.

A l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de l'amicale des Néerlandais à Luxembourg a lieu au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg un concert donné par le Leids Studenten Muziekgezelschap Sempre Crescendo.

Le 22 mai a lieu à Dudelange une audition commune donnée par les élèves des Ecoles de musique de Bascharage, Diekirch, Dudelange, Echternach, Ettelbruck, Pétange et Wiltz.

Les Amis de la chanson de Kayl organisent le 22 mai, en collaboration avec la chorale de Lamadeleine, un concert vocal placé sous le thème « Soirée du vin ».

Le 27 mai, le Conservatoire de musique de Luxembourg présente au studio de Radio-Luxembourg une audition hors programme avec le concours de l'orchestre de chambre et une sélection de solistes.

La chorale Louis-Petit et le « Kinderchor Volkschor » d'Offenbach donnent le 28 mai au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un concert vocal sous la direction de Joël Wunsch.

Le « Gardner Webb College Choir » de Boiling Springs en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique) donne le 30 et 31 mai un concert à Wiltz, à Belvaux-Metzerlach et à Luxembourg.

Foires et expositions

Le peintre Basilio Lazzara de Riva del Garda expose ses toiles à partir du 1^{er} mai à Bonnevoie.

Une sélection de 150 volumes de la production littéraire helvétique, intitulée « Les beaux livres suisses », est exposée à partir du 3 mai à Pétange et à partir du 24 mai au Lycée classique de Diekirch.

Le 5 mai a lieu l'ouverture de l'exposition des gravures de l'artiste espagnol Vitalo à la Galerie München à Luxembourg.

Le même jour a lieu dans les salons de la mairie à Clervaux le vernissage d'une exposition de 190 estampes contemporaines japonaises.

Le peintre danois Paul K. Hansen expose ses peintures à partir du 6 mai à Luxembourg.

Le peintre français Engelen présente des peintures récentes à la Galerie « Marly » à partir du 7 mai. A la Galerie Horn a lieu le même jour le vernissage de l'exposition de gravures de Raphaël Mergui.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 7 mai l'ouverture de l'exposition « Le monde merveilleux des insectes ».

A Rumelange, les artistes amateurs exposent à partir du même jour leurs œuvres récentes.

A partir du 12 mai sont exposées, à la Nouvelle galerie de l'abbaye à Echternach, des estampes de Fritz Baumgartner.

Le peintre belge Albert Le Mort expose ses œuvres à partir du 13 mai à la Galerie « Le Hibou » à Luxembourg.

Le vernissage de l'exposition des peintres belges Katharina Roosenroth et Thomas Van Gniderteal a lieu le 14 mai à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg. Le peintre français Pierre Bastin expose ses tableaux à partir du même jour à la Galerie des Arcades à Luxembourg.

Dans le cadre du mois culturel de Rédange a lieu le 18 mai à la salle communale d'Useldange une exposition d'aquarelles du peintre Mars Schmit.

A Mondorf-les-Bains est ouverte à partir du même jour une exposition de gravures anciennes de la galerie d'art J. Eibner de Carpentras.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le 20 mai le vernissage de l'exposition de photographies d'Ansel Adams.

La Galerie Kutter à Luxembourg présente à partir du même jour des œuvres de l'artiste japonais Key Sato.

A Waldbredimus a lieu le 20 mai l'ouverture d'une exposition intitulée « D'Gemeng Waldbredimus gëschter an haut » avec des photographies et du mobilier ancien.

Au 3^e Salon des Arts et Loisirs, dont le vernissage a lieu le 22 mai à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette, sont exposées des œuvres de peintres, sculpteurs et graveurs amateurs luxembourgeois et étrangers résidant au Grand-Duché.

L'artiste-peintre Louis Muller expose à partir du même jour à Echternach une sélection de ses œuvres récentes.

Dans le cadre du 125^e anniversaire de la Philharmonie grand-ducale et municipale d'Ettelbruck, l'Union Grand-Duc Adolphe organise une exposition dédiée à J. A. Zinnen et Michel Rodange. L'ouverture a lieu le 24 mai en présence de M. Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles.

Le 26 mai a lieu à la Galerie München à Luxembourg le vernissage de l'exposition de dessins et gravures de l'artiste-peintre Dahmen.

A Walferdange a lieu le 27 mai l'ouverture de l'exposition artistique du Club des Jeunes, en présence du Ministre des Affaires Culturelles.

A Mondorf-les-Bains a lieu le 28 mai l'ouverture de l'exposition philatélique Exphimo 77, placée sous le signe de la musique, du théâtre et de la littérature.

Commémorations, Visites officielles, Divers

A l'occasion de la « Journée de l'Europe » a lieu le 4 mai un concert donné par l'orchestre d'harmonie de la musique militaire au cercle municipal de Luxembourg. Le 5 mai, des fleurs sont déposées au monument Robert-Schuman à Luxembourg par diverses organisations européennes, le syndicat d'initiative de la ville de Luxembourg et l'association luxembourgeoise des villes et communes. Au bâtiment Jean-Monnet a lieu l'inauguration du buste de M. Jean Monnet, offert par l'Association des anciens des Communautés européennes, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

La commémoration du 32^e anniversaire de la victoire a lieu le 8 mai par le dépôt de fleurs devant le Monument du Souvenir par une délégation de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies.

Le comité de l'Amicale des Volontaires de Guerre 1944-45 invite le 8 mai à une cérémonie avec dépôt de fleurs devant le Monument Winston Churchill,

pour rendre hommage à cet homme d'Etat à l'occasion du 32^e anniversaire de la capitulation allemande.

Dans le cadre de son congrès qui se tient à Metz, l'Amicale des anciens membres des services spéciaux de la Défense nationale visite le 21 mai le Grand-Duché sous la conduite de M. Henri Koch-Kent. A cette occasion le groupe de 200 personnes se recueille devant les Monuments du Souvenir et de la Solidarité Nationale, en présence de la Maréchale Madame de Lattre de Tassigny et de l'Ambassadeur de France à Luxembourg, M^{me} Marie-Madeleine Dienesch. Une réception au château de Colmar-Berg par Son Altesse Royale le Grand-Duc clôture cette journée d'amitié.

Du 22 au 24 mai, le comité du « Bund der deutschen Zollbeamten » est reçu en visite par le comité de l'Association des douaniers luxembourgeois à Luxembourg. Au cours de leur séjour ils sont reçus à l'Hôtel de ville de Luxembourg par le collègue éche-

vinal, par M. Jacques F. Poos, Ministre des Finances et par l'Ambassadeur de la République Fédérale à Luxembourg.

Une Journée de la Porte ouverte a lieu le 22 mai à la caserne du Herrenberg à Diekirch avec au programme une exposition de matériel militaire, une visite des logements de la troupe et des installations de loisir, un repas en plein air et des démonstrations militaires et sportives.

Le 25 mai, Son Altesse Royale le Grand-Duc remet un nouveau drapeau à l'Armée luxembourgeoise à l'occasion d'une cérémonie militaire à la caserne du Herrenberg à Diekirch, en présence de M. Emile Krieps, Ministre de la Force Publique.

A Ettelbruck a lieu le 29 mai l'inauguration d'une stèle en l'honneur des volontaires luxembourgeois de la première guerre mondiale, en présence de l'Ambassadeur de France à Luxembourg.

Mois de juin

Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

A la 45^e session du Conseil des Ministres de la Conférence Européenne des Ministres des Transports, qui s'est déroulée du 1^{er} au 3 juin à Athènes, le Luxembourg était représenté par Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Economie nationale.

Le 2 juin a eu lieu à Luxembourg l'échange des instruments de ratification du Protocole portant amendement à la Convention du 27 octobre 1956 entre le Grand-Duché de Luxembourg, la République fédérale d'Allemagne et la République française au sujet de la canalisation de la Moselle, signé à Trèves le 28 novembre 1974, entre Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Monsieur Heinz-Werner Meyer-Lohse, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne et Madame Marie-Madeleine Dienesch, Ambassadeur de la République française.

Du 8 au 10 juin a eu lieu au Bâtiment Schuman à Luxembourg la deuxième session annuelle de l'Assemblée Consultative ACP-CEE sous la présidence de Monsieur Emilio Colombo, président du Parlement européen, et de Monsieur Philippe Yacé, président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire. Cette Assemblée se compose actuellement de 98 délégués des 49 Etats ACP (d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et un nombre égal de membres du Parlement européen. Au cours de la séance solennelle d'ouverture des discours furent prononcés par Monsieur le Ministre Jean Hamilius, représentant Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Philippe Yacé et Monsieur Emilio Colombo, co-présidents de l'Assemblée, Madame Colette Flesch, président de la commission du développement et de la coopération du Parlement européen, Monsieur Tomlinson, président en exercice du Conseil des Communautés européen-

nes et Monsieur Eugène Schaus, vice-président de la Chambre des Députés.

Du 14 au 29 juin le Conseil des Communautés européennes a tenu neuf sessions à Luxembourg : le 14 juin dans sa composition « environnement » et « énergie »; le 16 juin dans sa composition « coopération au développement »; le 20 juin dans sa composition « économie/finances »; le 20 et le 21 juin dans sa composition « agriculture »; le 21 juin dans sa composition « affaires étrangères »; le 27 juin dans sa composition « pêche »; le 28 juin dans sa composition « affaires sociales » et le 28 et 29 juin dans sa composition « transports ».

La 184^e session du Comité consultatif CECA s'est tenue le 16 juin à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Joseph Gormley, président du comité.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement a tenu sa réunion annuelle le 20 juin à Luxembourg. A l'ordre du jour figuraient le rapport annuel et le bilan de la BEI pour l'exercice 1976. Suite à la séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI, Monsieur Knud Heinesen, gouverneur pour le Danemark, assurera la présidence du Conseil pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine séance annuelle. Monsieur Corneille Bruck, Directeur de l'Inspection générale des finances de Luxembourg, a été nommé membre du Comité de vérification de la BEI en remplacement de l'ancien président, Monsieur Emile Kaus.

Le 24 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a assisté à Paris à la réunion du Conseil au niveau ministériel de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Du 30 juin au 2 juillet s'est déroulée à Luxembourg la seconde Conférence de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe. L'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe a été créée sur initiative privée en 1973 et réunit des parlementaires venant de pays de la Communauté

européenne et des pays arabes. Au cours de la cérémonie inaugurale des discours furent prononcés par Monsieur le Ministre Jean Hamilius, représentant Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Carlo Meintz, vice-président du Parlement européen et les co-présidents de l'Association Monsieur Bahjat El-Talhouni, président de l'union parlementaire arabe et Monsieur Raymond Offroy, député de Seine-Maritime, ainsi que par Monsieur Khallaf, parlant au nom du secrétaire général de la Ligue arabe.

Economie, Finances, Prix

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé le 1^{er} juin 1977 la cote d'échéance de 277,6 points. Il en résulta que les taux des salaires et traitements étaient à adapter avec effet au 1^{er} juin à la cote d'application de 281,76 points. Ainsi le taux mensuel du salaire social minimum pour travailleurs adultes est passé à 16 263 F (5 772 F à la cote 100). Le taux horaire du salaire social minimum est passé à 94 F.

Sur invitation du « Verein Deutscher Ingenieure », Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a assisté le 7 juin à Hambourg au « Deutscher Ingenieurtag » pour y prononcer un discours sur le problème des matières premières dans une perspective européenne.

Le 21 juin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Henri Simonet, Ministre des Affaires étrangères de Belgique et Madame Marie-Madeleine Dienesch, Ambassadeur de France à Luxembourg ont signé à Luxembourg le protocole additionnel à la Convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 concernant l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché et qui relève le capital des CFL de 800 millions à 1,6 milliard de francs.

Congrès, séminaires, colloques

Le 16 juin a lieu au Kirchberg à Luxembourg une réunion de travail organisée par le comité luxembourgeois de la Chambre de Commerce Internationale. Monsieur Carl Henrik Winqwist, secrétaire général de la Chambre de Commerce Internationale de Paris fait à cette occasion un exposé sur l'organisation, le fonctionnement et les réalisations de cet organisme.

Du 10 au 16 juin se tiennent à Luxembourg des journées d'études de la « Internationale Arbeitsgemeinschaft für Kommunikationspädagogik (IAK) », auxquelles assistent des représentants de l'Allemagne Fédérale, de la Belgique, des Pays-Bas, d'Italie, du Liechtenstein, d'Autriche, de Pologne, de la Suisse et du Luxembourg. Les thèmes principaux des travaux de ces réunions sont « Kommunikation und Spiel », « Kabel-Fernsehen und lokales Fernsehen ». Ensuite est présenté du matériel audio-visuel pour les écoles, associations et l'éducation des adultes.

Conférences, soirées littéraires

Le 2 juin le professeur Louis Neel, prix Nobel de physique et président de l'Institut polytechnique de Grenoble, donne à Luxembourg une conférence sur le

sujet : « Les énergies nouvelles, chimères ou réalités ? ».

Le 2 juin, à l'occasion de la journée des bourgmestres à Mondorf-les-Bains qui a pour thème : « Les pouvoirs locaux et le sport », a lieu une table ronde avec M. Josy Barthel, représentant du Ministère de la Santé publique et de l'Environnement, M. Gérard Rasquin et M. Robert Decker, président et membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, qui parlent sur les responsabilités des pouvoirs locaux par rapport au sport. Une discussion sur les moyens des pouvoirs publics et locaux dans le domaine du sport a également lieu avec des représentants du Ministère de l'Education physique et des sports.

A Luxembourg, la comtesse de Launoit donne le 7 juin une conférence avec projection de diapositives sur les villages d'Enfants SOS.

Le 8 juin Monsieur François Chamoux, professeur de littérature et Civilisation grecques à l'Université de la Sorbonne, donne au Centre culturel français à Luxembourg une conférence sur le thème : « Un aspect de l'art animalier dans la Grèce antique : les statuts d'animaux de sacrifice ».

A la Bibliothèque Nationale de Luxembourg, le professeur Vladimir Prelog, prix Nobel de chimie, donne le même jour une conférence sur le sujet : « 50 ans de recherche dans le domaine de la chimie organique ».

Le 13 juin, le Dr. Pinchas Lapide, professeur au Collège Américain de Jérusalem, donne à la synagogue de Luxembourg une conférence sur le thème : « Christen und Juden : Was trennt uns ? Was eint uns ? ».

Le cercle Dr. Michel Welter invite le 14 juin à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg à une table ronde sur « les toxicomanies à Luxembourg ».

Le professeur John Downing de l'Université de Victoria (Canada) donne le 15 juin une conférence à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg sur « L'incidence des facteurs sociaux sur les difficultés dans l'apprentissage de la lecture ».

Le même jour a lieu à Luxembourg une causerie par le Père Louis Hoffmann, missionnaire à Madagascar, sur le sujet : « De la Chine à Madagascar ». A Schiffflange, le docteur Nicolas Rumé parle le 15 juin sur « Die ansteckenden Krankheiten in der heutigen Welt ».

A la Maison de Cassal à Luxembourg, l'écrivain autrichien Hans Haid, donne le 16 juin lecture de ses œuvres.

Théâtre, cinéma, spectacles

Au hall des sports à Differdange a lieu le 3 juin un gala de chansons avec « The Golden Gate Quartett » et Sacha Distel.

Le 4 juin est présenté au Théâtre municipal de Luxembourg Jürgen von Manger, mime allemand, dans la pièce « Cowboys mit Spinat ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 11 juin un spectacle de ballets, intitulé « Gala Van den Broeck ».

« Am Keller » du théâtre municipal de Luxembourg est présentée le même jour la pièce « Private ».

Lives » de Noel Coward, sous la régie de Peter Davies.

Dans le cadre du Festival international d'Echternach a lieu le 15 et 16 juin à l'abbaye d'Echternach une soirée d'opéras et de ballets, présentée par « The English Bach Festival Baroque Orchestra, Chorus and Dancers », sous la conduite de Jean-Claude Malgoire.

Le 17 juin a lieu à l'abbaye d'Echternach un divertissement royal à Versailles « La Princesse de Navarre » de Jean-Philippe Rameau.

Au stade Emile-Mayrisch à Esch-sur-Alzette est organisée le 18 juin une manifestation sportive avec les motards de la préfecture de Paris.

Dans le cadre de l'été théâtral, le New World Theater Club présente les 24 et 25 juin au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « The House of Bernada Alba » de Frederico Garcia Lorca.

Le 30 juin, le « Théâtre Ouvert Luxembourg » donne au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce « La peau d'un fruit sur un arbre pourri » de Victor Haïm.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 3 juin, la Chorale mixte du Conservatoire et l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donnent au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction de Pierre Cao.

Le même jour est présenté par le Jazzclub Luxembourg le groupe AIR à Luxembourg

Le Festival international d'Echternach débute le 10 juin avec un concert donné par le pianiste Cyprien Katsaris en la basilique d'Echternach.

A Esch-sur-Alzette est présenté le même jour le « Beatles Revival Band ».

Le violoniste Nathan Milstein donne le 11 juin en la basilique d'Echternach un récital, accompagné de Georges Pludermacher au piano.

Le Clemencic Trio de Vienne donne le 12 juin un concert de musique baroque et de la renaissance en l'église du Grund à Luxembourg.

Le 16 juin a lieu au cercle municipal de Luxembourg un concert à l'occasion de l'ouverture de l'« Eté musical de Luxembourg », par l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Pierre Cao.

Dans la cour intérieure de l'abbaye d'Echternach sont présentés le 16 juin « The english Bach Festival baroque orchestra, Chorus and Dancers », sous la direction de John Holoway.

Le Jazzclub Luxembourg présente le 17 juin à Luxembourg Archie Shepp, entouré de Mal Waldron, Cameron Brown et Charlie Persip.

A la basilique d'Echternach, Alexis Weissenberg donne le 18 juin un récital de piano.

En l'église baroque de Mondorf-les-Bains est présentée le 18 juin en première la passion selon St. Jean, du compositeur luxembourgeois Jempy Kemmer.

Dans le cadre de l'« Eté musical de Luxembourg » a lieu le 19 juin en l'église Saint-Michel à Luxem-

bourg un concert instrumental et vocal donné par l'ensemble « Musica Aeterna » d'Anvers.

Dans le cadre du Festival international d'Echternach, Vladimir Ashkenazy et le « Netherlands Chamber Orchestra » donnent le même jour en la basilique d'Echternach un concert consacré à des œuvres de Mozart.

Le 26 juin a lieu à la basilique d'Echternach un concert donné par les lauréats de la Tribune internationale des Jeunes Interprètes UNESCO-TIJI de Bratislava et l'orchestre de chambre slovaque, sous la direction de Bahdan Warchal.

Le 29 juin, l'orchestre d'harmonie de la musique militaire et les chorales de Steinfort-Kleinbettingen, Strassen et Walferdange, donnent un gala musical à Mondorf-les-Bains.

Le 30 juin, le Festival international d'Echternach présente à la cour intérieure de l'abbaye d'Echternach le « Amadeus Quartett » de Londres.

Le 30 juin est donné au Théâtre municipal de Luxembourg un concert par l'ensemble de cuivres de Wallonie, avec cinq professeurs, tous premier prix du Conservatoire Royal de Bruxelles.

Le même jour, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg donne un concert au Cloître des Trinitaires de Vianden.

Foires et expositions

Christiane Knepper-Nickels et Camille Kieffer exposent leurs tableaux à partir du 3 juin à l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains.

A la Galerie « La Chapelle » de Mondorf-les-Bains a lieu le 4 juin le vernissage d'une exposition d'art chinois.

Le 10 juin a lieu l'ouverture à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg d'une exposition de deux cents ouvrages traitant de la technologie chimique en langue anglaise.

L'ouverture de la Nouvelle Galerie Paul-Bruck à Luxembourg a lieu le 10 juin avec une exposition des œuvres de 12 artistes luxembourgeois.

Le même jour a lieu à l'école primaire de Bonnevoie le vernissage de l'exposition des tableaux du groupe de peinture et de dessins du Centre culturel et d'éducation populaire de Bonnevoie.

En présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a lieu le 11 juin le vernissage de l'exposition « Les grands maîtres contemporains de l'estampe » à l'abbaye d'Echternach.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 11 juin le vernissage d'une exposition didactique sur la peinture hollandaise du 17^e siècle.

A la Galerie des Arcades et Saint-Michel sont exposées à partir du même jour les œuvres des artistes Marc Monkowicki et Bitran, Doucet, Lindstroem, Messagier.

L'artiste-peintre Michel Klein expose ses tableaux sur la Moselle et le Grand-Duché à partir du 11 juin à l'Ecole centrale de Wellenstein.

Le 15 juin a lieu au péristyle de l'Hôtel de Ville à Luxembourg l'inauguration de l'exposition itiné-

rante du Fonds de Rétablissement du Conseil de l'Europe, par M. Charles-Henri Bonfils, Gouverneur du Fonds.

L'administration communale de Vianden invite le 16 juin au vernissage de l'exposition Ikebana qui a lieu au Cloître des Trinitaires.

Au Club du Parlement européen à Luxembourg, le peintre irlandais David Goldberg expose ses œuvres récentes à partir du 18 juin.

A Bergem, les artistes Norbert Hastert et Gérard Heinen exposent leurs tableaux à partir du même jour.

Au pavillon de la source « Kind » à Mondorf, Armand Éwert expose à partir du 18 juin ses dernières créations.

Le même jour est ouverte à Pétange une exposition intitulée « 100 ans après la mort de George Sand ».

L'exposition philatélique de la Jeunesse, organisée par le Cercle philatélique de l'Eisch, est ouverte le 18 juin à Kleinbettingen.

A l'occasion du 125^e anniversaire de la chorale « Caecilia » de Merl-Belair a lieu au Centre culturel de Merl une exposition historique sur la localité de Merl, dont le vernissage a lieu le 19 juin.

Le 20 juin a lieu à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg l'ouverture d'une exposition « Le centenaire de l'indépendance d'Etat de la Roumanie ».

Le même jour a lieu au Centre culturel Dr. Sun-Yat-sen à Luxembourg le vernissage d'une exposition consacrée aux timbres de la République de Chine.

Le 20 juin est ouverte à l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette une exposition des différents travaux d'élèves, intitulée « E.P.E. vu bannen ».

La Galerie Charles Munchen expose à partir du 21 juin les œuvres récentes de l'artiste-peintre français Béral.

Au Centre culturel de Mertert est ouverte le 22 juin une exposition rétrospective des œuvres de Jean-Pierre Beckius (1899—1946).

La Galerie Kutter à Luxembourg présente à partir du 24 juin une exposition consacrée au graphisme allemand des années 70.

Le 25 juin a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le vernissage de deux salons « 8^e Biennale de la Peinture et de la Sculpture des Jeunes » et « 3^e Salon des Lauréats ».

Le même jour est ouverte au Cercle municipal de la Ville de Luxembourg l'exposition des œuvres de jeunes artistes réunis dans « Art-Club ».

Commémorations, Visites officielles, Divers

Le 5 juin se sont déroulées au cimetière militaire américain de Hamm les traditionnelles cérémonies commémoratives du Memorial Day en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan et de nombreuses personnalités civiles et militaires. Des allocutions furent prononcées par Monsieur James D. Philipps, chargé d'affaires a. i. près l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, le Brigadier-Général Frederick C. Kyler, Commander 36th Tactical Fighter Wing US Air Force Base Bitburg et par Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice.

A l'occasion du 150^e anniversaire de naissance du grand compositeur luxembourgeois J. A. Zinnen, une stèle est dévoilée le 19 juin dans sa ville natale de Neuerburg dans l'Eifel par MM. Karl Vogt, Landrat du district Bitbourg-Prüm et Raymond Weber, directeur des Affaires culturelles, représentant le ministre Monsieur Robert Krieps.

Mois de juillet

Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Les 4 et 5 juillet, Monsieur C. Veniamin, ministre de l'Intérieur, de l'Armée et de l'Information de la République de Chypre, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Une session plénière du Parlement européen s'est déroulée du 4 au 8 juillet à Luxembourg. La première intervention de Monsieur Simonet, ministre belge des Affaires étrangères, en tant que nouveau président en exercice du Conseil des Communautés européennes, la crise de l'industrie sidérurgique, la présentation officielle de l'avant-projet de budget général des CE pour 1978 ainsi que les problèmes posés par l'implantation de centrales nucléaires ont

constitué l'essentiel de cette dernière session plénière avant la pause de l'été.

Le 5 juillet Monsieur Brian Edward Talboys, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et avec Monsieur Jean Hamilius, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture.

Le 5 juillet, une délégation de treize membres du Congrès des Etats-Unis d'Amérique assista à Luxembourg à une séance du Parlement européen. Un déjeuner a été offert à la délégation par le Gouvernement luxembourgeois au Château de Senningen. Ce déjeuner était présidé par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, en remplacement de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Lors de sa 185^e session qui s'est déroulée à Luxembourg les 11 et 12 juillet, le Comité consultatif CECA a engagé un large débat sur la situation des entreprises sidérurgiques et charbonnières dans le contexte économique général.

Le Comité consultatif CECA a tenu la première session de l'exercice 1977/1978 le 12 juillet à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Eberhard Jung, doyen d'âge. Le Comité a élu son bureau qui a la composition suivante : Monsieur Raymond Ackermann (Luxembourg), président; Monsieur Joseph Gormley (Royaume-Uni) et Monsieur Alberto Capanna (Italie), vice-présidents; Monsieur Eberhard Jung (Allemagne), Monsieur Servatius Wijnands (Pays-Bas), Monsieur Henri Rigaud (France), Monsieur Steffen Møller (Danemark), Monsieur Marcel Peters (Belgique) et Monsieur Patrick Mortimer (Irlande), membres du bureau.

Le 28 juillet, Monsieur Amadou M'Bow, directeur général de l'Unesco, a fait une visite à Luxembourg. Monsieur M'Bow a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, ainsi qu'avec Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Education nationale, et Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale.

Economie, Finances, Prix

Le 1^{er} juillet la Conférence tripartite Gouvernement - Patronat - Syndicats a clôturé ses travaux lors d'une réunion plénière. A l'issue de cette réunion le plan d'action pour le maintien de la croissance économique et du plein emploi élaboré par la tripartite a été rendu public au cours d'une conférence de presse présidée par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Au 31 juillet la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne à Luxembourg s'est élevée à 1856 milliards de francs. Par rapport au 31. 12. 1976 on note une augmentation de 8,6% et par rapport au 31. 7. 1976 une augmentation de 17,2%.

Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé au 31 juillet à 86,63 milliards de francs. La diminution par rapport au 31. 12. 1976 est de 2,28%.

Syndicats, Partis politiques

Le 4 juillet, Monsieur Otto Kersten, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres a été reçu à Luxembourg par Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement. Le lendemain Monsieur Otto Kersten a assisté à une séance de travail du comité exécutif de la CGT.

Du 4 au 8 juillet trois représentants des syndicats polonais ont été les hôtes du LAV à Luxembourg.

Le 8 juillet Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont donné une réception au Château de Berg en l'honneur des syndicats luxembourgeois.

A l'occasion du premier anniversaire du Parti Populaire Européen (Fédération des Partis démocrates-chrétiens dans la Communauté européenne) le Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

a organisé le 8 juillet une manifestation à laquelle ont participé Monsieur Emilio Colombo, Président du Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, et Monsieur Alfred Bertrand, Président de la commission politique du Parlement européen.

Congrès, séminaires, colloques

Les 4 et 5 juillet a lieu à Luxembourg une réunion de l'Association des journalistes européens au Centre européen du Kirchberg, sous la présidence de M. Wagenlehner, sur le thème : « les possibilités d'action des journalistes dans la préparation des élections directes au Parlement Européen ».

Du 10 au 16 juillet a lieu au Centre Jean XXIII à Luxembourg une réunion de travail de la Communauté internationale pour la pédagogie des moyens de communication, organisée par l'Office Catholique du cinéma, de la radio et de la télévision, sous la présidence de Mgr Jean Bernard.

Le 15 juillet a lieu à Luxembourg l'ouverture de la 11^e conférence internationale de la Fédération mondiale des instituteurs de l'esperanto qui compte des membres dans plus de 35 pays. Cette conférence a pour thème : « L'avenir de l'Europe sans langage commun ».

A l'institut universitaire international de Luxembourg est ouverte le 25 juillet la session 1977 d'Etudes juridiques et de droit comparé qui a pour thème : « La violence comme moyen de contestation dans la société actuelle ». Le discours inaugural est prononcé par M. Georges Levasseur, professeur à l'Université de Paris, directeur du laboratoire de sociologie criminelle et directeur scientifique de la session.

Conférences, soirées littéraires

La Compagnie luxembourgeoise de la Dresdner Bank AG invite le 4 juillet, à l'occasion du 10^e anniversaire de sa présence à Luxembourg, à une « table ronde » au Centre européen du Kirchberg ayant pour thème : « The existing Banking System, will it cope with present day worldwide financing requirements; do we have alternatives? » A cette « table ronde » prennent part : MM. Dr. Otmar Emminger, président de la Deutsche Bundesbank; Wilhelm Haferkamp, Vice-président de la Commission de la C.E.E.; professeur Alexandre Lamfalussy, Head of the Monetary and Economic Department, Bank for International Settlements; professeur Fritz Machlup, professeur en sciences économiques de l'Université de New York; Dr. Angelo Calmon de Sa, Ministre de l'Industrie et du Commerce de la République Fédérale du Brésil; Dr. Carlos Santistevan, Président de la banque centrale de réserve du Pérou; Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg et Jürgen Ponto, Président du Conseil de la Direction de la Dresdner Bank AG.

Les 12 et 13 juillet M. Mario von Galli parle à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette sur « Français d'Assise, une provocation de notre temps ».

M^{me} Blanche Weicherding-Goergen, historienne d'art diplômée, parle le 13 juillet à Mersch sur le patrimoine architectural.

Au château d'Ansembourg, Monsieur Shaghi Ghadimi, conférencier et écrivain, parle le 22 juillet sur l'école d'été Baha'ie luxembourgeoise.

Le psycho-thérapeute Erik Blumenthal donne le 23 juillet au château d'Ansembourg, dans le cadre de l'école d'été Baha'ie luxembourgeoise, une conférence sur « La force de la foi ».

Théâtre, cinéma, spectacles

Le 2 juillet commence à Troisvierges au Centre Culturel une quinzaine culturelle.

Le 3 juillet a lieu à Mersch et à Gasperich un festival de folklore avec la participation de nombreux groupes folkloriques des trois pays voisins et du Grand-Duché.

Le 5 juillet est ouverte à Waldbillig une quinzaine culturelle.

Le 6 juillet a lieu la première de la pièce « Kessel-flickers Hochzeit » traduit de « The Tinker's Wedding » de John M. Synge, présentée par le centre grand-ducal d'art dramatique au « théâtre des casemates de Luxembourg ».

A l'occasion de l'ouverture de la quinzaine culturelle à Luxembourg-Grund, l'orchestre des élèves et la chorale mixte du conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg donnent le 8 juillet en l'église restaurée de Grund un concert sous la direction du directeur Josy Hamer.

Dans le cadre du 25^e Festival International de Wiltz a lieu le 9 juillet la présentation en plein air de la pièce « Die Räuber » de Friedrich von Schiller.

Le Club des Jeunes de Bech-Kleinmacher invite le 10 juillet à l'ouverture du week-end culturel à l'école de Bech-Kleinmacher.

Au 25^e Festival International de Wiltz est présentée le 23 juillet en plein air, la comédie « Tartuffe » de Molière par la Compagnie Jean Davy et des artistes de la Comédie Française.

Le 24 juillet, un groupe de jeunes Parisiens, « Les vagabonds de St-François », présentent à Echternach un jeu de mystère en l'église SS. Pierre et Paul.

Les 30 et 31 juillet ont lieu sous le patronage de la Ville de Luxembourg les premières journées de la Cinémathèque, avec au programme une dizaine de films.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Dans le cadre du festival d'Echternach, Grace Bumbry, mezzo-soprano américain, accompagnée de l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Nicola Rescigno, directeur de la Dallas Civic Opera, donne le 1^{er} juillet en la basilique d'Echternach un concert.

Le même jour, la société Domisol donne un concert à Cessange, dirigé par le professeur de musique Teddy Heinen.

Le 1^{er} juillet, la chanteuse Lee Bach de Londres donne à Diekirch un concert de « folk-songs ».

Dans le cadre de l'« Eté Musical » de Luxembourg a lieu le 2 juillet à la Place d'Armes à Luxembourg

un concert donné par la chorale d'hommes « Royale Malmédienne ».

Au festival international d'Echternach, l'organiste Karl Richter donne le 2 juillet un récital en la basilique d'Echternach.

L'orchestre de chambre de Luxembourg, placé sous la direction de René Hemmer, donne le même jour un concert à la vieille église de Diekirch.

Le 3 juillet a lieu en la basilique d'Echternach une soirée de piano et de chant avec Andrej Gavrilov et Siegfried Lorenz, lauréats de la Tribune Internationale des jeunes interprètes (Unesco).

Le trio Hungarek interprète des œuvres de musique de chambre de Beethoven et Glinka, le 5 juillet à Luxembourg.

Dans le cadre des « Jeunesses Musicales » Ilse Hardt-Schober, soprano, accompagnée au piano de Paul Mootz, donne le 6 juillet à Luxembourg un récital de chant.

« Eté Musical » de Luxembourg invite le 7 juillet à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg à un concert de musique baroque de l'époque de Jean Sébastien Bach, donné par le Madrigal de Luxembourg, sous la direction de Daniel Schertzer.

Le même jour, Alexandre Lagoya donne en l'église SS. Pierre et Paul à Echternach un récital de guitare dans le cadre du festival international d'Echternach.

Au Centre Marcel Noppeney à Obercorn, le « Edmonds Community College Jazz Choir » donne le 7 juillet un concert.

Au festival international d'Echternach a lieu le 8 juillet un récital de violon, donné par le virtuose russe Gidon Kremer, accompagné au piano de Oleg Maisenber. Le festival international d'Echternach est clôturé le 10 juillet par un récital de Lieder donné en la basilique d'Echternach par Christa Ludwig, accompagné au piano de Erik Werba.

L'ensemble « Les jeunes musiciens » donne le 10 juillet en l'église paroissiale de Saëul un concert vocal et instrumental.

Le 11 juillet, le jeune pianiste luxembourgeois Pierre Alzin donne un récital de piano à Luxembourg, organisé par les « Jeunesses Musicales ».

La chorale enfantine d'Angoulême donne le même jour un concert en l'église de Niedercorn.

A l'occasion du 150^e anniversaire de naissance du compositeur national J. A. Zinnen, les chorales « Orphéon » de Luxembourg, « Spaass an Eescht » de Weimerskirch et la chorale mixte de Tintange donnent le 11 juillet un concert vocal à la Place d'Armes à Luxembourg avec des œuvres de J. A. Zinnen, encadré de poésies de Paul Weitz et Demy Schlechter.

Du 14 au 24 juillet une dizaine de jeunes artistes luxembourgeois donnent un spectacle de musique classique et moderne et de poésie dans huit localités du Sud du pays sous la direction de Michel Klopp.

Le 15 juillet a lieu à l'abbaye de Clervaux une matinée de musique classique et moderne au profit des Villages d'Enfants SOS, donnée par de nombreux artistes luxembourgeois. Cette manifestation est ré-

pétée le 20 juillet à Pétange, le 23 à Remich et le 24 à Grevenmacher.

Dans le cadre du festival international de théâtre de Wiltz, le « Bach-Chor » et le « Bach-Orchester » de Mayence, sous la direction du professeur Diethard Heilmann, présentent le 16 juillet la « D-Moll Hohe Messe » de Jean Sébastien Bach.

Le 17 juillet sont présentés à Wiltz « The Stars of Faith of Black Nativity ».

Le même jour le « Big-Band » du Lycée classique de Diekirch donne un concert spirituel en l'abbaye de Clervaux.

A Reckange/Mersch a lieu le 17 juillet un concert d'orgue et de clavecin donné par Mireille et Bernard Lagacé, avec la participation de la chorale Ste-Cécile de Mersch.

Le 17 juillet a lieu à la Villa Louvigny à Luxembourg la finale du 1^{er} Grand Concours international de Cor, avec la participation de l'orchestre symphonique de RTL.

Au Festival International de Théâtre de Wiltz, Mitislav Rostropovitch, violoncelliste, chef d'orchestre et l'orchestre de chambre « Les Solistes de Paris » donnent le 21 juillet un concert au centre culturel de Wiltz.

En l'église abbatiale de Clervaux, de duo Simone Folscheid, clavecin et Guy Cottin, flûte, donne le même jour un concert spirituel.

La chorale « Ärendall » de Larochette invite le 24 juillet à un concert de gala avec des compositions de J. A. Zinnen.

Bernard Lagacé, professeur d'orgue au Conservatoire de Montréal, donne le 26 juillet en l'église Saint-Michel à Luxembourg un récital avec au programme « l'art de la fugue » de J. S. Bach.

Le festival international de théâtre de Wiltz est clôturé le 30 juillet par une nuit du jazz donnée au Centre culturel de Wiltz par Eugen Cicero et sa formation.

Foires et expositions

Dans la salle des Glaces de l'abbaye d'Echternach a lieu le 1^{er} juillet le vernissage de l'exposition de l'artiste Graciela Rodo-Boulanger.

A Echternach, la jeune artiste Cha Feldes expose ses œuvres récentes à partir du même jour.

Les membres de l'association des amis de la culture « La Palette » exposent leurs œuvres à partir du 1^{er} juillet au musée de la Ville de Diekirch. Une deuxième exposition est ouverte à partir du même jour sur le thème : « L'archéologie est-elle une science ? », organisée par les Musées de l'Etat de Luxembourg.

Au Lycée Hubert-Clement à Esch-sur-Alzette est ouverte à partir du 2 juillet une exposition des travaux d'élèves.

L'artiste Mars Schmit expose ses œuvres à partir du même jour au château de Mersch.

Le 3 juillet a lieu à Troisvierges le vernissage de l'exposition « Monuments religieux et ensembles historiques ».

A la Galerie « La Chapelle » de Mondorf-les-Bains, deux artistes suisses Lajos Tscheligis, peintre, et Rolf Knöll, sculpteur, exposent leurs œuvres à partir du 4 juillet.

A Luxembourg-Grund a lieu le 6 juillet l'ouverture de l'exposition présentant la vie et l'œuvre de notre compositeur national J. A. Zinnen, et du poète national Michel Rodange, en présence du Ministre des Affaires Culturelles.

Au Cercle municipal de Luxembourg est ouverte à partir du 7 juillet l'exposition « Création » de l'artisanat d'art luxembourgeois — été 77.

Le même jour a lieu également au cercle municipal le vernissage de l'exposition « L'histoire et la vie de Prague », en présence du Vice-bourgmestre de Prague M. Jaroslav Pospisil, de représentants du Ministère des Affaires Culturelles et des autorités communales.

Le 8 juillet a lieu à Ettelbruck l'inauguration du musée Patton par le bourgmestre M. Juncker.

Au parc de Mondorf-les-Bains a lieu le 9 juillet une grande exposition rétrospective sur les œuvres de l'artiste Alo Bové.

Au club du Parlement européen à Luxembourg a lieu le 11 juillet le vernissage de l'exposition des dessins d'Albert Babs.

Irène van der Steenhoven-Podhorska expose ses tableaux miniatures et dessins à partir du 12 juillet à la Galerie München à Luxembourg.

Le 15 juillet est ouvert à Echternach le Salon d'art 77 des photo-ciné-amateurs au cloître de l'abbaye.

Le même jour est ouverte à la Galerie Dominique Lang à Dudelange une exposition d'œuvres de la peinture hollandaise du 17^e siècle.

Le peintre Joseph Besch expose ses tableaux et dessins à partir du 16 juillet à la mairie d'Esch-sur-Sûre.

A Luxembourg-Grund est ouverte le même jour une exposition sur la pêche et l'histoire de la capitale.

Le 17 juillet a lieu à Walferdange l'ouverture d'une exposition de photos artistiques de jeunes photographes de Paris.

L'ouverture de la 5^e session de l'Académie d'été libre des Beaux-Arts a lieu le 18 juillet à Luxembourg-Kirchberg, en présence du Ministre de Affaires Culturelles.

A partir du 20 juillet sont exposés à la Galerie St-Michel à Luxembourg des modèles réduits de documents et médailles concernant la Seconde guerre mondiale.

L'exposition « J. A. Zinnen et Michel Rodange » est présentée à partir du 24 juillet à l'école primaire de Larochette.

Commémorations, Visites officielles, Divers

Le 3 juillet ont lieu à Waldbillig des festivités en l'honneur du 150^e anniversaire de la naissance du poète national Michel Rodange.

Le 4 juillet, Son Altesse Royale le Prince Guillaume a inauguré une plaque commémorative en

l'honneur des fondateurs de la musique du Grund, Auguste Fischer et J. A. Zinnen, à la place Auguste-Engel à Luxembourg-Grund.

Le 5 juillet a lieu à la caserne de Diekirch la remise du commandement du Centre d'Instruction Militaire au Lt.-Colonel Ernest Thiel qui succéda au Lt.-Colonel Schiltz.

Le 5 juillet, la Chambre des Députés a adopté par 50 voix contre 5 la Décision et l'Acte portant élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, signés à Bruxelles le 20 septembre 1976.

Mois d'août

Relations extérieures

Sur invitation du Gouvernement de l'Arabie Saoudite, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères s'est rendu en visite officielle en Arabie Saoudite du 6 au 8 août 1977. Le 7 août Monsieur Thorn a eu des entretiens avec le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre des Pétroles et des Ressources minérales, et le Prince héritier Fahd, Premier Vice-Premier Ministre. Dans la soirée, Monsieur Thorn a été reçu en audience par Sa Majesté le Roi Khaled. Le 8 août Monsieur Thorn a eu une entrevue avec le Prince Saoud al Faysal, Ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a eu le 23 août à Madrid des entretiens politiques avec Monsieur Adolfo Suarez, Président du Gouvernement espagnol, et le 24 août avec Monsieur Marcelino Oreja, Ministre espagnol des Affaires Etrangères. Ces entretiens ont porté notamment sur les problèmes de l'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes.

Economie, Finances, Prix

Le 28 août, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances, a participé à Bonn à une réunion des ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques Centrales des pays participant au système communautaire de change (serpent monétaire).

Congrès, séminaires, colloques

Du 1^{er} au 4 août ont lieu au Centre Universitaire de Luxembourg les Journées archéologiques de Luxembourg, organisées par le Centre Alexandre-Wilhelm et par la Société des Antiquités Nationales sur le thème général : « L'Economie de nos régions à l'époque Gallo-Romaine ».

Dans les halls de la Foire Internationale de Kirchberg à Luxembourg a lieu du 5 au 7 août le congrès des Témoins de Jéhovah, placé sous le thème des « Travailleurs joyeux », auquel participent environ 1600 personnes.

Le 8 juillet a lieu à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg l'inauguration d'une exposition de livres dans le cadre de l'accord culturel entre la Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg.

Le 10 juillet se sont déroulées à Ettelbruck les cérémonies traditionnelles du Remembrance Day.

Les festivités organisées par la ville de Larochette en l'honneur du 150^e anniversaire de naissance du compositeur J. A. Zinnen sont clôturées le 24 juillet par l'inauguration d'un monument commémoratif par Monsieur Guy de Muyser, Maréchal de la Cour, et Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles.

Conférences, soirées littéraires

Dans le cadre du programme culturel de l'Académie d'Été a lieu le 2 août à Luxembourg-Kirchberg une soirée littéraire avec Roger Manderscheid et Monique Kipgen, qui donnent lecture de leurs œuvres.

Le 4 août a lieu à Luxembourg une conférence sur « Les sociétés holding luxembourgeoises au feu de la critique », donnée par M. Guy Bernard, dipl. HEC/Paris.

A Luxembourg-Kirchberg a lieu le 9 août une soirée de lecture de l'Académie d'Été avec la participation des auteurs luxembourgeois Marc Settiga, Roland Kayser, Josy Braun et Guy Wagner.

La Sœur Raymonde Neu de la Congrégation de Sainte-Elisabeth donne le 11 août à Luxembourg une conférence avec projection de diapositives sur le travail des religieuses luxembourgeoises au service des lépreux en Afrique.

Deux auteurs sarrois, Felicitas Frischmuth et Ludwig Harig, donnent lecture d'extraits de leurs œuvres à l'occasion d'une soirée littéraire organisée par l'Académie d'Été à Luxembourg-Kirchberg.

Rémy Franck, journaliste et J. P. Kraemer, professeur, président le 18 août à une causerie-débat, organisée à Luxembourg sur le thème : « L'école globale au feu de la critique ».

Théâtre, cinéma, spectacles

Le groupe folklorique « La Souleïado » de Solliès-Toucas (Var) donne le 7 août à Luxembourg une représentation de chants et de danses de la Provence.

A Diekirch a lieu le 13 août un spectacle folklorique donné par des groupes de Hasselt et Vogelwarder.

A la Galerie de l'abbaye d'Echternach a lieu le 18 août une projection de diapositives par le peintre et photographe d'art Pierre Argo sur l'île Maurice.

A l'occasion de l'inauguration de la « Schuebermess » le 20 août sont présentés à Luxembourg les Gilles de Binche, groupe folklorique très renommé de Belgique.

Les 27 et 28 août le groupe « Waldbühne Ahmsen » présente à Luxembourg et à l'ermitage de Hachiville le jeu de mystère sur la vie et l'œuvre de Jean-Marie Vianney, curé d'Ars.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 4 août le «Saarländisches Zupforchester» donne un concert en l'église SS-Pierre et Paul à Echternach.

Au Palais municipal de Luxembourg a lieu le 5 août un concert de bienfaisance donné par le « United States Air Forces in Europe Band », sous la direction du Major Benny L. Knudsen.

Echternach invite le 6 août à une soirée de musique ancienne donnée en l'église SS-Pierre et Paul, par le Duo « Musica dell Arte » de Londres.

Le 7 août Wilhelm Krumbach, claveciniste, organiste et musicologue, donne un récital d'orgue à la basilique d'Echternach.

A Luxembourg, « The American Youth Jazz-Band » de Delaware donne le 10 août un concert sous la direction de Susan Bruerton et Hal Schiff. Ce concert est donné le 11 août à Lasauvage.

Dans le cadre de l'exposition d'art photographique « The Family of Jazz » a lieu à Echternach un grand concert de jazz donné par le quatuor hollandais « Volume Two ».

Le 14 août a lieu à la Place d'Armes à Luxembourg une grande soirée de folklore donnée par le groupe de danseurs et chanteurs Langeman de Hasselt (Belgique) et le groupe Hava-Naguila de Vogelwarte de Zeeland (Pays-Bas).

En l'église SS-Pierre et Paul à Echternach, l'« Ensemble de Cuivres de Wallonie » donne le 15 août un concert. A cette occasion l'œuvre du jeune compositeur luxembourgeois Marcel Wengler « Sonare a cinque » est présentée en première.

Un concert d'orgue est donné le 20 août à la basilique d'Echternach par Albert Bolliger de Zurich.

Foires et expositions

L'artiste-peintre Michel Hervé expose ses œuvres à partir du 2 août au pavillon de la source Kind à Mondorf-les-Bains.

A Echternach a lieu à l'abbaye le 6 août l'inauguration du Salon d'Art 77 qui comprend la série «Family of Jazz» et d'autres œuvres photographiques de Raymond Clement.

Le 7 août a lieu à Vianden l'inauguration d'une double exposition de tableaux d'art « Vianden et ses environs » et de documents anciens relatifs au comté et à la Ville de Vianden.

Au Cercle municipal de la Ville de Luxembourg a lieu le 10 août l'ouverture d'une exposition de peintures et de sculptures de la section « Art graphique de l'Union artistique et intellectuelle des cheminots luxembourgeois ».

L'Académie d'Eté invite le 12 août à l'Ecole technique de Kirchberg à sa deuxième porte ouverte.

Pierre Argo expose à partir du 13 août ses peintures à la galerie de l'abbaye d'Echternach.

A Nospelt, plusieurs artistes et artisans présentent à partir du 14 août les produits de leur métier comme vanner, peintre sur bois, potier, bijoutier etc.

Les amis de l'aquarium Gurami organisent une exposition dont l'ouverture a lieu le 19 août à Dudelange.

Norbert Hastert expose à partir du 26 août des aquarelles et des gravures à la source Kind à Mondorf-les-Bains.

Les artistes luxembourgeois à l'étranger

Le 28 août a lieu à l'ancienne abbaye de la Ville de Prüm l'exposition de l'association des artistes créateurs de l'Eifel et des Ardennes à laquelle participent les artistes Frantz Kinnen, Roger Dornseiffer, Jean Goedert, Edmond Goergen, Michel Heintz, Roger Koemptgen, Ferd Medinger, Oto Nalezinek, Paul Roettgers et Ed.-Maria Weber.

Commémorations, Visites officielles, Divers

Le 5 août les cours d'instruction suivis par Son Altesse Royale le Prince Jean à la Royal Military Academy of Sandhurst furent clôturés par une cérémonie militaire et un défilé des nouveaux promus.

A l'occasion du 35^e anniversaire de la grande grève de 1942 ont lieu à Wiltz, Schifflange et Esch-sur-Alzette le 31 août des cérémonies de commémoration.